

2019

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Rapport de Jean-Pierre TALLIEU
Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI	7
1. Perspectives économiques 2019	9
1.1. Situation économique mondiale	9
1.1.1. Une dynamique ralentie en zone euro en 2018	9
1.1.2. Zone Euro : normalisation graduelle de la politique monétaire	10
1.2. Perspectives en France	11
1.2.1. Une croissance affaiblit en 2018	11
1.2.2. Une inflation supérieure à celle de la zone euro	12
1.2.3. Maintien des bonnes conditions de crédits	13
1.2.4. Une consolidation budgétaire retardée	14
2. Le scénario économique français	15
3. Projet de Loi de Finances pour 2019 - Principales mesures concernant le bloc communal	16
3.1. Projet de Loi de Finances 2019 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales	17
3.2.1. Stabilité des concours financiers de l'Etat	19
3.2.2. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales – niveau de DGF stabilisé en 2019	19
3.2.3. Variables d'ajustements : baisse limitée en 2019	20
3.2.4. Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre	21
3.3. Autres articles du projet de Loi de Finances 2019	22
3.3.1. Report de l'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée	22
3.3.2. Mesures de soutien à l'investissement local	22
3.3.3. Hausse de la péréquation verticale	23
3.3.4. Aménagement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	24
3.3.5. Renforcement de la composante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) relative aux déchets	25
3.3.6. Réduction à 5,5 % du taux de TVA sur certaines prestations de gestion des déchets	25
3.3.7. Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels	26
3.3.8. Indexation du barème et des grilles de taux du prélèvement à la source (PAS)	26
3.3.9. Suppression de taxes à faible rendement	26

3.3.10. Modernisation du mécanisme de compensation de perte de ressources de contribution économique territoriale (CET) et création d'un fonds de compensation horizontal pour l'accompagnement de la fermeture des centrales de production d'électricité d'origine nucléaire et thermique _____	27
3.3.11. Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public _____	27
3.3.12. Augmentation de la contribution de la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) à l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) _____	28
3.3.13. Agences de l'eau _____	28
4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2019 ____	29
4.1. Retour à une situation plus stable en 2018 _____	29
4.2. Perspectives 2019 _____	31
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 _____	33
1. Contexte local _____	36
1.1. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales _____	36
1.1.1. Evolution du produit de l'impôt économique _____	36
1.1.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages _____	37
1.1.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales _____	39
1.1.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2018 _____	40
1.2. Conséquences des Lois de Finances pour les budgets 2019 _____	41
1.2.1. Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition _____	41
1.2.2. Réforme de la taxe d'habitation _____	43
1.2.3. Renforcement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP _____	46
1.2.4. Agences de l'Eau : Plafonnement des recettes et pérennisation des contributions _____	46
2. Optimisation de la gestion financière de la CARA _____	47
2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire _____	47
2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement _____	47
2.1.2. Les budgets des services opérationnels _____	49
2.2. Gestion des ressources humaines _____	52
2.2.1. Effectifs de la CARA _____	52
2.2.2. Eléments de rémunération du personnel _____	55
2.2.3. L'action sociale _____	56
2.2.4. Temps de travail _____	57
2.3. Politique en matière d'équipement _____	57
2.3.1. Les équipements programmés en 2019 _____	57
2.3.2. Ebauche d'un Programme Pluriannuel des Investissements _____	59
2.4. Maîtrise de l'endettement _____	62

3. Les principales ressources budgétaires	66
3.1. Ressources du budget principal	66
3.1.1. Ressources fiscales	66
3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement	70
3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal	73
3.2. Ressources des budgets annexes	74
4. Les grands équilibres budgétaires	75
LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA	77
1. Péréquation	79
1.1. Attributions de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire	79
1.2. Les Fonds de Concours	81
2. Charges de structure et actions générales	86
Les affaires générales, juridiques, immobilières et commande publique	88
La communication institutionnelle	89
Les systèmes d'information et de télécommunication	90
L'entretien du patrimoine et des équipements, logistique	91
3. Sécurité et salubrité publique	92
4. Gestion accueil des gens du voyage	95
5. Aménagement durable	97
Habitat Logement	98
Ports et Milieu Maritime	98
Territoire Durable	99
Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti	100
6. Déplacements urbains et transports collectifs	101
7. Politique de la ville et de la solidarité	103
8. Développement économique	105
Tourisme	106
Développement Agricole Ostréicole et Ruralité	106
Développement Economique	107
Zones d'Activités Economiques	108

9. Attractivité territoriale	109
Actions Culturelles	110
Nautisme	110
Activités de Pleine Nature	111
Animations Territoriales	112
Equipements Sportifs et de Loisirs	112
10. Cycle de l'eau et environnement	113
Environnement Terrestre et Maritime	114
Espaces Naturels Sensibles	114
Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations - GEMAPI	115
Assainissement	115
11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets	120
LEXIQUE	123

LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI

1. Perspectives économiques 2019

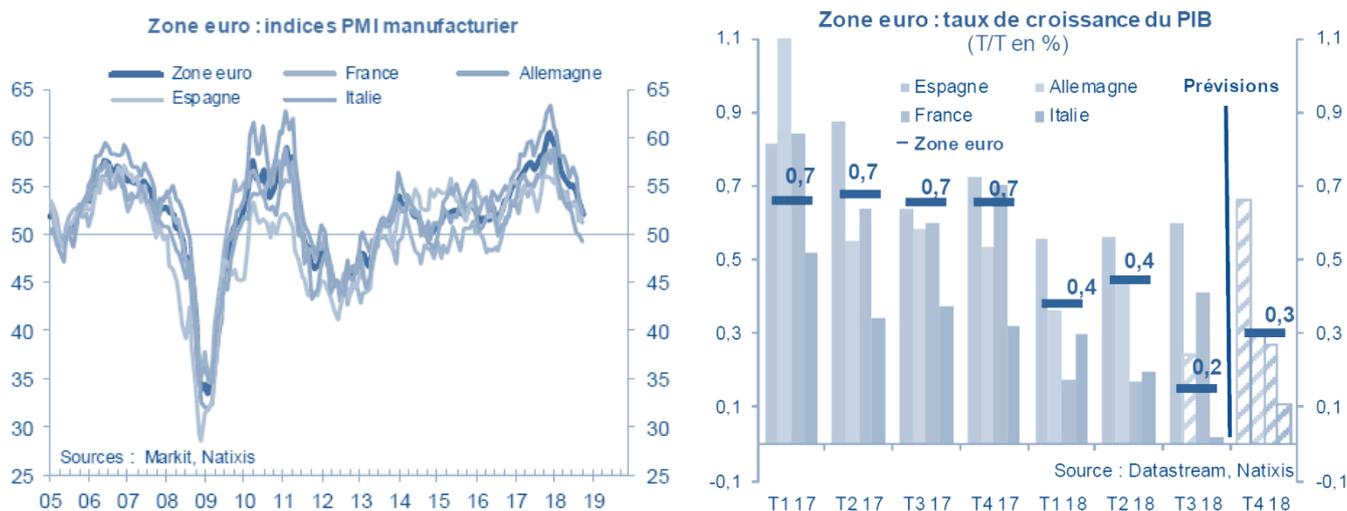
1.1. Situation économique mondiale

1.1.1. Une dynamique ralentie en zone euro en 2018

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 %, la croissance de la zone euro s’est considérablement affaiblie en 2018. Suite à deux premiers trimestres de ralentissement, la croissance a davantage chuté au 3^{ème} trimestre atteignant tout juste 0,2%. Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l’Espagne (0,6 %) demeure en tête. Elle a été rejointe au 3^{ème} trimestre par la France (0,4 %). En revanche, la croissance a calé en Italie tandis qu’elle a vraisemblablement connu un ralentissement en Allemagne.

Depuis le début de l’année, les indicateurs avancés se sont retournés. Demeurant dans la zone d’expansion, ils annonçaient un ralentissement progressif de l’activité, pointant notamment le recul des nouvelles commandes à l’export. La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l’effet d’un affaiblissement du commerce mondial.

L’environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l’Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

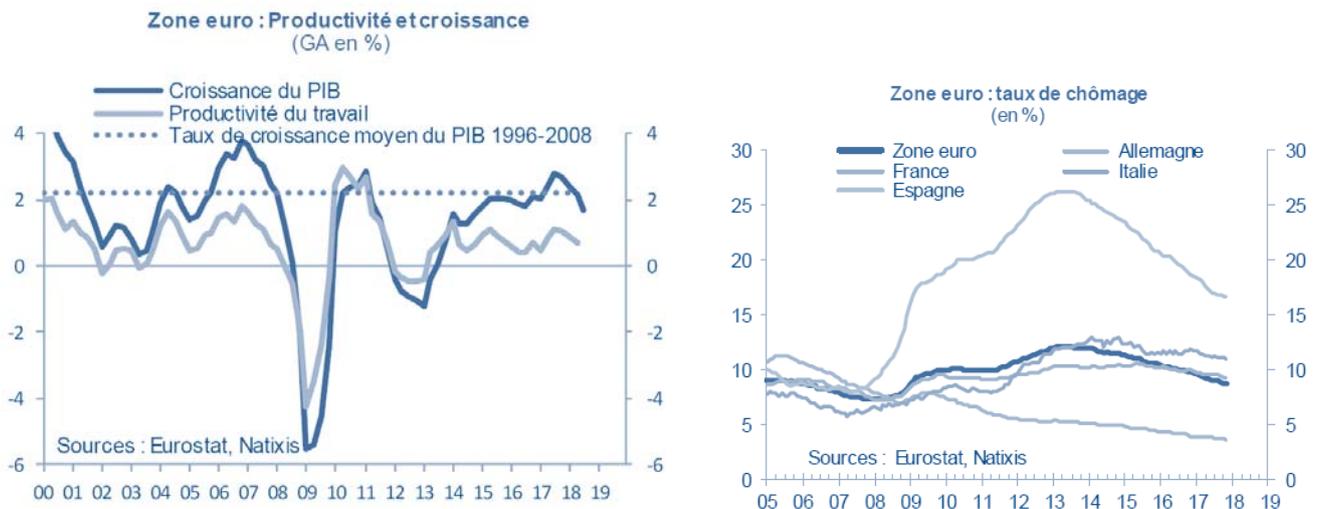


Alors qu’en 2017 la zone euro profitait simultanément de l’accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l’inflation et d’une politique monétaire accommodante facilitant l’accès au crédit, elle bénéficie aujourd’hui de moins de soutien. Si la politique monétaire est toujours accommodante, les achats nets mensuels d’actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 milliards d’euros depuis octobre tandis que les autres facteurs de soutien s’estompent également.

Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteint désormais 2,2 % en octobre contre 1,3 % en janvier. **Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.**

La croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5 % en 2017 à 1,9 % en 2018 puis à 1,3 % en 2019.

Ce ralentissement explique également le recul moins dynamique du taux de chômage, qui tend à rejoindre son niveau structurel.



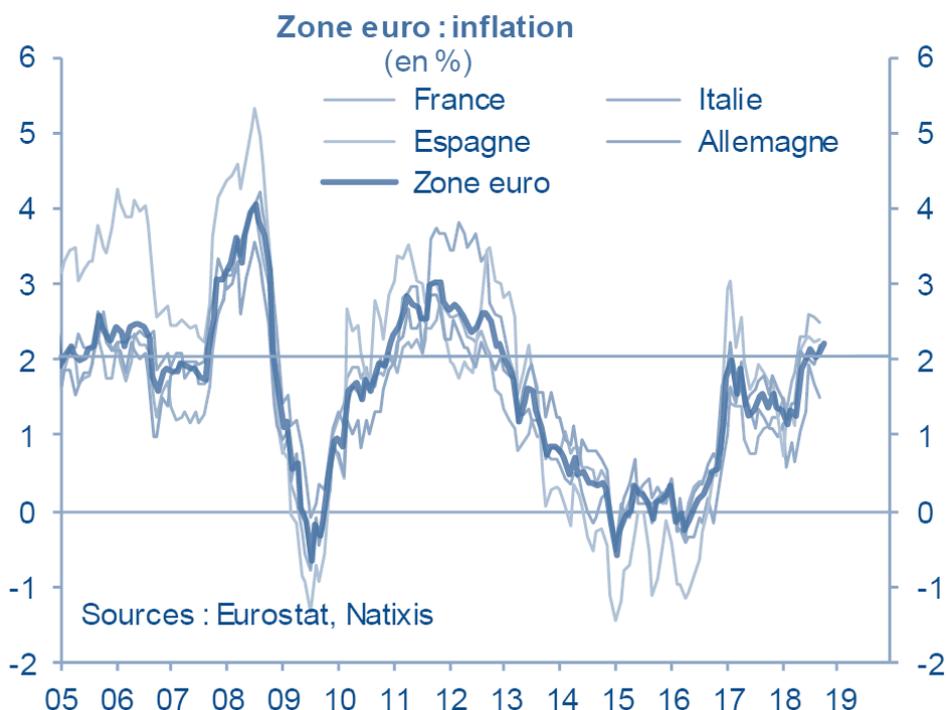
1.1.2. Zone Euro : normalisation graduelle de la politique monétaire

Après avoir été négative début 2016, l'inflation (Indice des Prix à la Consommation harmonisé - IPCH) redevenue positive mi-2016, est demeurée très faible, n'atteignant en moyenne que 0,2 % en 2016 en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation a repris sa hausse atteignant + 1,5 % en moyenne en 2017. Elle a depuis dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, et s'élevait à 2,2 % en octobre. En moyenne, elle devrait atteindre 1,8 % en 2018 et en 2019.

Néanmoins, de 2017 à 2018, l'inflation sous-jacente a peu progressé, restant proche de 1,1 %. Récemment elle est même repartie à la baisse au 3^{ème} trimestre, glissant de 1,3 à 1,1 %. Consciente de l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait donc retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire.

Jusqu'ici, elle a maintenu ses taux directeurs inchangés et réitéré son intention de resserrer sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt fin décembre des achats nets d'actifs, dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés n'attendent eux pas de remontée avant décembre 2019.

Les décisions de la BCE étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera à surveiller de près.



Prévisions de la BCE				
En %		2018	2019	2020
Inflation IPCH	Sept	1,7	1,7	1,7
	Juin	1,7	1,7	1,7
Inflation sous-jacente	Sept	1,1	1,5	1,8
	Juin	1,1	1,6	1,9
Croissance du PIB (vol.)	Sept	2,0	1,8	1,7
	Juin	2,1	1,9	1,7

Sources : Eurostat, Natixis

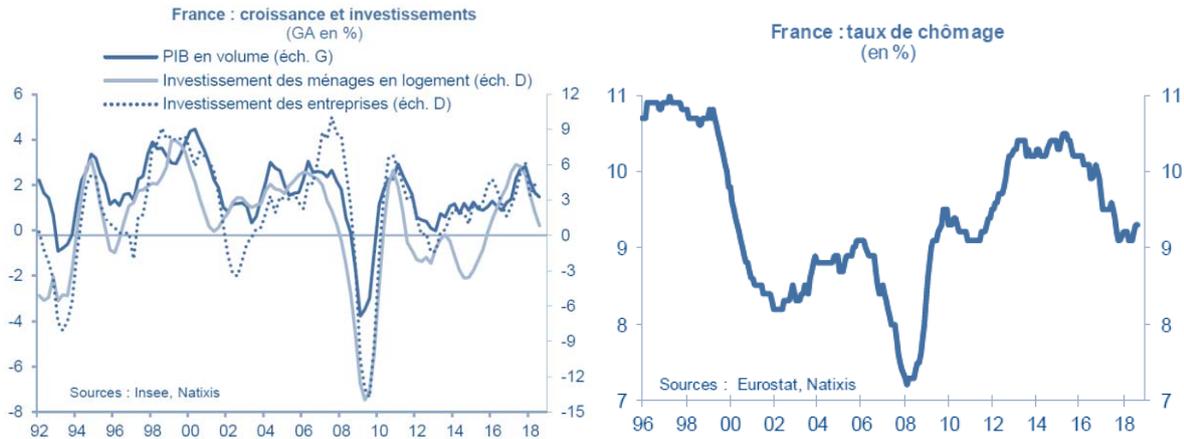
*IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

1.2. Perspectives en France

1.2.1. Une croissance affaiblit en 2018

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste + 0,2 % par trimestre. Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+ 0,4 %), laissant présager 1,6 % de croissance en moyenne en 2018, soit un niveau encore supérieur à la croissance potentielle. Dans un contexte international tendu, la croissance devrait ralentir légèrement à 0,3 % au 4ème trimestre.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6 %, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 9,1 %, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, au 3^{ème} trimestre le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3 % depuis août.

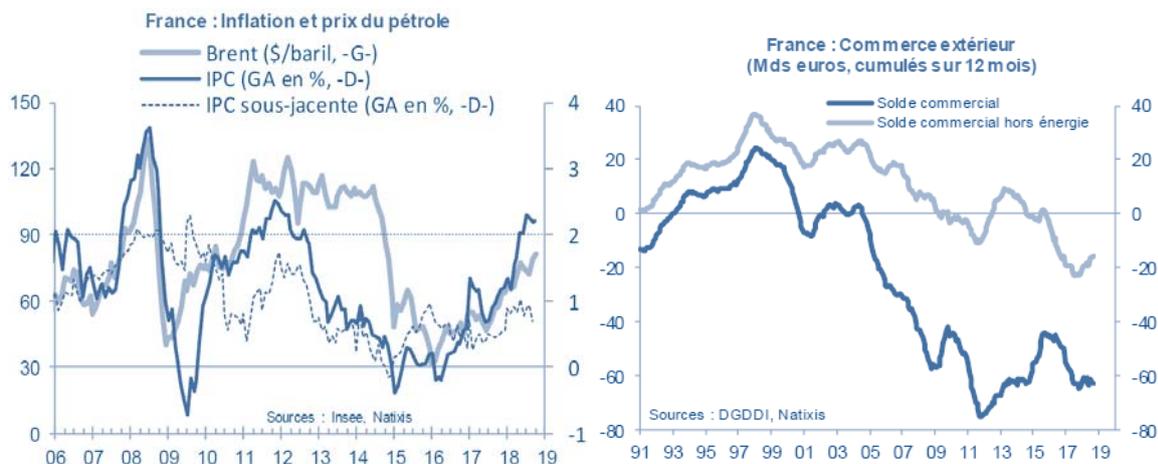


1.2.2. Une inflation supérieure à celle de la zone euro

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3 % en juillet. Après 1 % en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9 % en 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation IPCH en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro. Cette situation inhabituelle devrait perdurer jusqu'en février 2019.

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, qui a reculé de 0,5 % au 1^{er} trimestre. Au 2^{ème} trimestre, l'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale. Les importantes baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine (remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière) ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut (1,1 % après 0,1 % au 1^{er} trimestre) de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi à + 0,6 %, profitant à l'épargne (14,3 %) au détriment de la consommation (- 0,1 %). Cela a sans doute contribué au rebond de la consommation au 3^{ème} trimestre, qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves boostée par les promotions consenties en août pour écouler les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesure des émissions polluantes.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au 3^{ème} trimestre. Les exportations devraient accélérer au 4^{ème} trimestre en raison des livraisons aéronautiques et navales attendues.



1.2.3. Maintien des bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5 % observé en décembre 2016.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère depuis le début de l'année en lien avec la hausse des prix dans l'immobilier. Au 3^{ème} trimestre, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse, en lien avec les importants achats de voitures neuves.

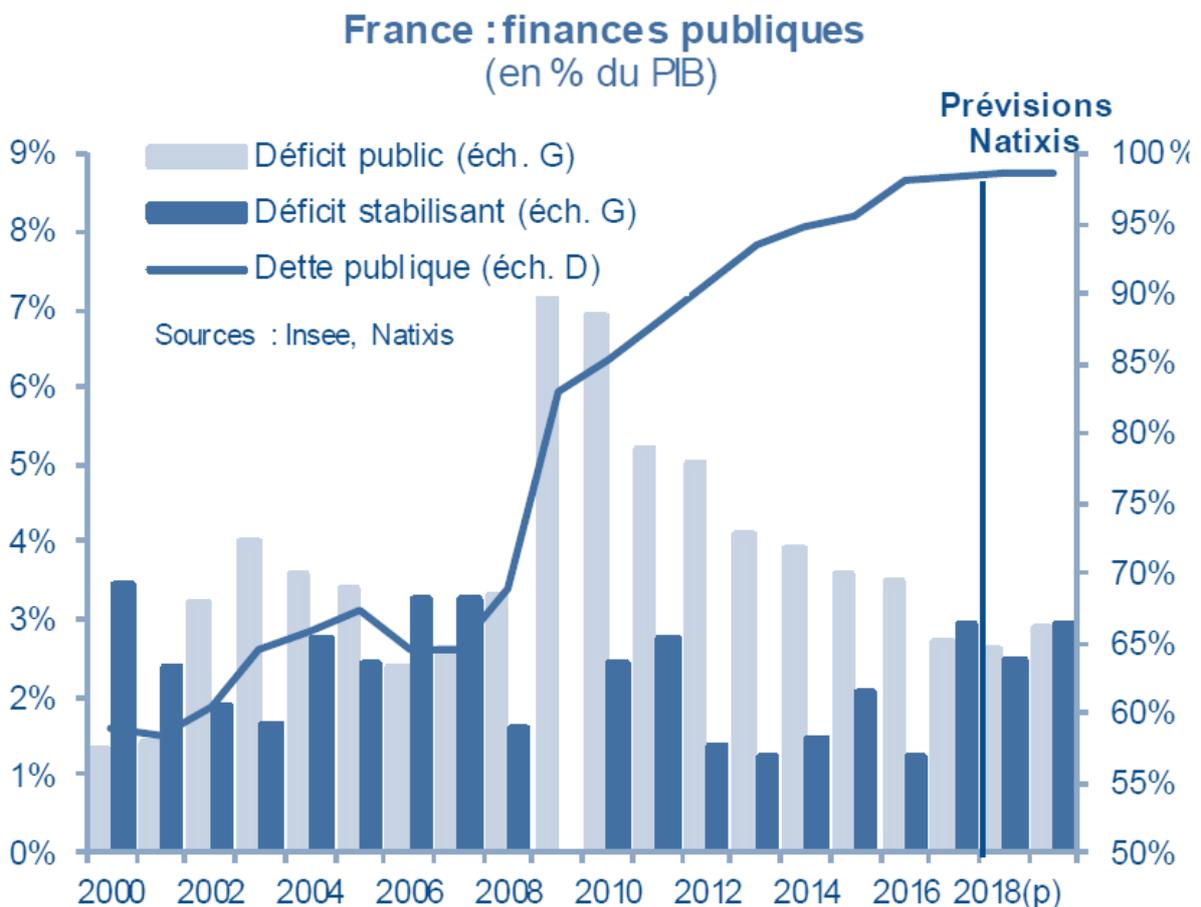


1.2.4. Une consolidation budgétaire retardée

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) mais considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017. Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021.

Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.



Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (PLF 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,6	-2,8
Soldes structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,2	-2,0
Etat	-3,4	-2,8	-3,1	-3,6
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,0	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	0,6	0,8
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	98,7	98,6
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	45,0	44,2
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	54,6	54,0

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1 point)

2. Le scénario économique français

À moyen-terme, les projections de moyen terme de finances publiques reposent sur une hypothèse de croissance à +1,7 % jusqu'en 2022. Cette projection s'appuie sur une croissance potentielle qui s'établirait à +1,25 % sur 2018-2020, à +1,3 % en 2021, puis à +1,35 % en 2022.

Le scénario de croissance potentielle présenté est proche de celui de la Commission européenne qui se situe entre +1,0 % et +1,3 % sur la période 2018-2022. Sur 2018-2019, le scénario du gouvernement est légèrement plus modéré que celui de l'OCDE (+1,25 % contre +1,3 %/1,4 % pour l'OCDE). Par rapport au scénario du FMI, la croissance potentielle retenue est plus faible sur toute la période 2018-2022 (+1,6 % en moyenne pour le FMI).

Le scénario de moyen-terme est celui d'un redressement progressif de l'écart de production, de -0,6 % en 2017 à +1,4 % en 2022. Après sept années d'écart de production négatif (entre 2012 et 2018), l'activité poursuivrait sa phase de rebond cyclique. Ainsi, l'écart de production reviendrait en terrain positif dès 2019. Il continuerait d'augmenter jusqu'en 2022 mais resterait inférieur aux niveaux observés avant la crise de 2008-2009 ou au début des années 2000.

Enfin, l'inflation se redresserait progressivement sous l'hypothèse que la BCE soit crédible dans l'ancrage des anticipations d'inflation vers sa cible de moyen terme. Pour la France, l'inflation convergerait vers +1,75 % en 2021 et 2022.

Tableau 1 : Principaux indicateurs du scénario économique 2017-2022

(Croissance en %)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB (volume)	2,2	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Déflateur du PIB	0,7	0,9	1,3	1,5	1,7	1,7
IPC (hors tabac)	1,0	1,6	1,3	1,4	1,75	1,75
Masse salariale (branches marchandes non agricoles)	3,5	3,5	3,5	3,7	3,8	3,8
PIB potentiel	1,25	1,25	1,25	1,25	1,3	1,35
Écart de production (% du PIB potentiel)	-0,6	-0,2	0,2	0,7	1,1	1,4

Sources : Insee, prévisions RESF.

3. Projet de Loi de Finances pour 2019 - Principales mesures concernant le bloc communal

Ce document expose les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2019 présenté en conseil des ministres le 24 septembre 2018 hors amendements déposés postérieurement.

Le PLF 2019 s'inscrit dans la continuité du projet de loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques et pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Rappel des principales dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques s'imposant aux collectivités territoriales :

- **Encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement :**

L'évolution des dépenses de fonctionnement doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2 % par an. Cette évolution qui s'entend inflation comprise est calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes.

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %

- **Encadrement de l'évolution du besoin de financement des collectivités,** défini comme la différence entre les emprunts et le remboursement de la dette. La trajectoire d'évolution du besoin de financement des collectivités est proposée comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre - Md€	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13

- **Encadrement du ratio d'endettement «capacité de désendettement»** visant à assurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt. Les seuils prévus, calculés sur l'exercice écoulé, en prenant compte des données du budget principal et des budgets annexes sont les suivants :

	Ratio d'endettement : Plafond national de référence
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes de plus de 10 000 hab. ▪ EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 hab. 	11 à 13 années
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Départements ▪ Métropole de Lyon 	9 à 11 années
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Régions ▪ Collectivités territoriales de Corse, Guyane et Martinique 	8 à 10 années

A compter de 2019, si un écart est constaté avec le plafond national, la collectivité se verra dans l'obligation de présenter un rapport sur ses perspectives financières pluriannuelles et la trajectoire à suivre pour tendre vers le plafond.

Ce rapport devra être présenté et adopté à l'occasion du DOB.

Le PLF 2019 présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

A l'instar des dernières lois de finances, le PLF 2019 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique et ne contient pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

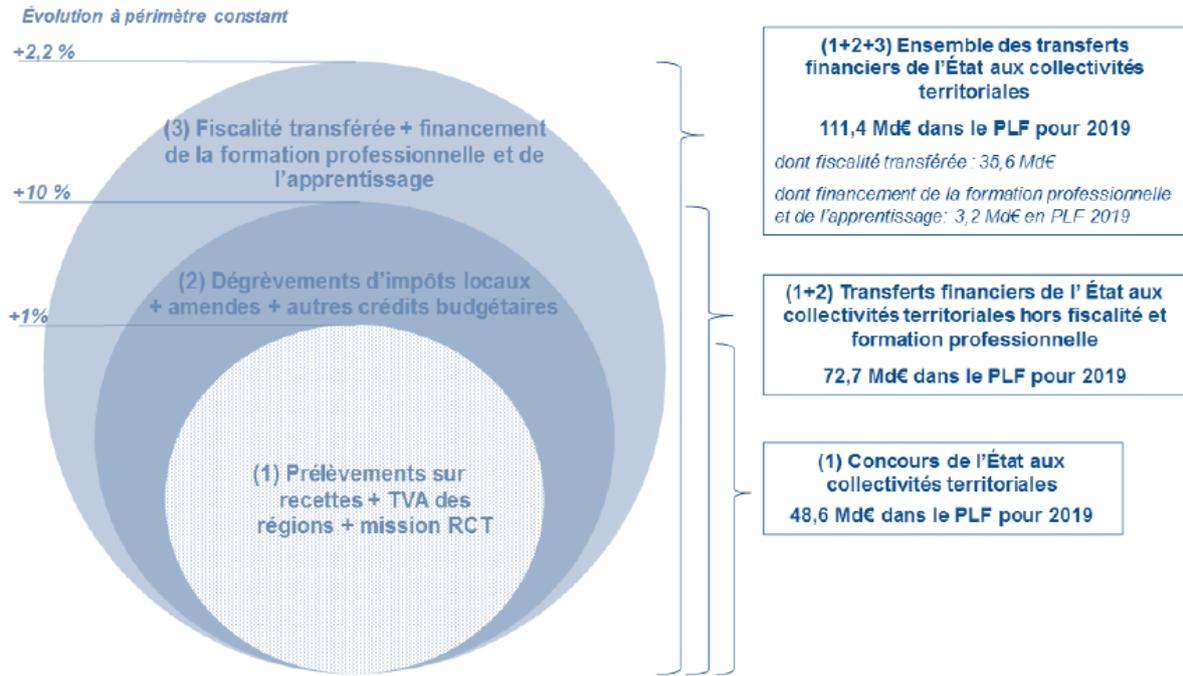
Ce projet de Loi de Finances intègre cependant une réforme importante concernant la dotation d'intercommunalité des EPCI.

3.1. Projet de Loi de Finances 2019 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

Ils atteignent 111,4 milliards d'euros dans le PLF 2019 à périmètre courant. Cette hausse de 6,5 % par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards d'euros).

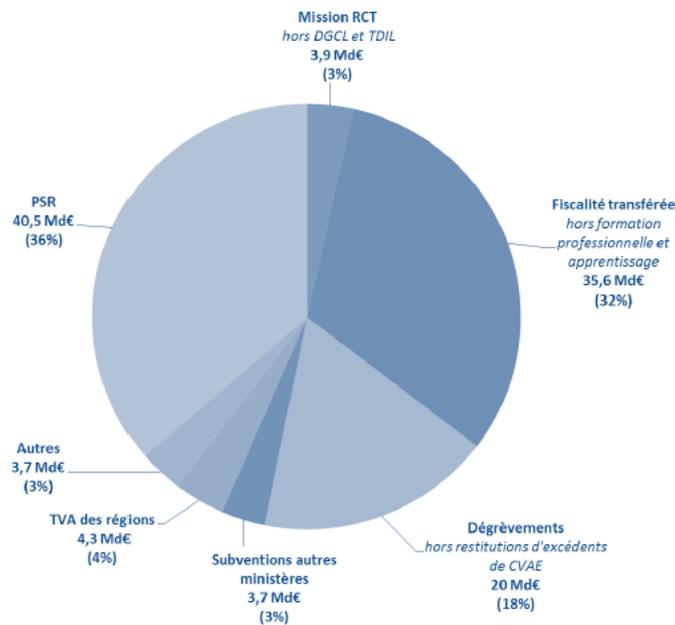
Ces transferts financiers se composent de trois ensembles :

- **Les concours financiers de l'État aux collectivités**, qui s'élèvent à 48,6 milliards d'euros, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales, de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF depuis 2018 ainsi que des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».
- **Les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage**, qui atteignent 24 milliards d'euros, comprennent les subventions aux collectivités territoriales des ministères autres que celui de l'intérieur, les contreparties de dégrèvements d'impositions locales décidés par voie législative et le produit des amendes de police de la circulation et des radars.
- **La fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage**, qui visent essentiellement à compenser les mesures de décentralisation et les transferts de compétences vers les collectivités territoriales, s'élèvent quant à eux à 38,8 milliards d'euros.



Les transferts financiers ne progressent que de +3 % à périmètre constant, soit +3 milliards d'euros.

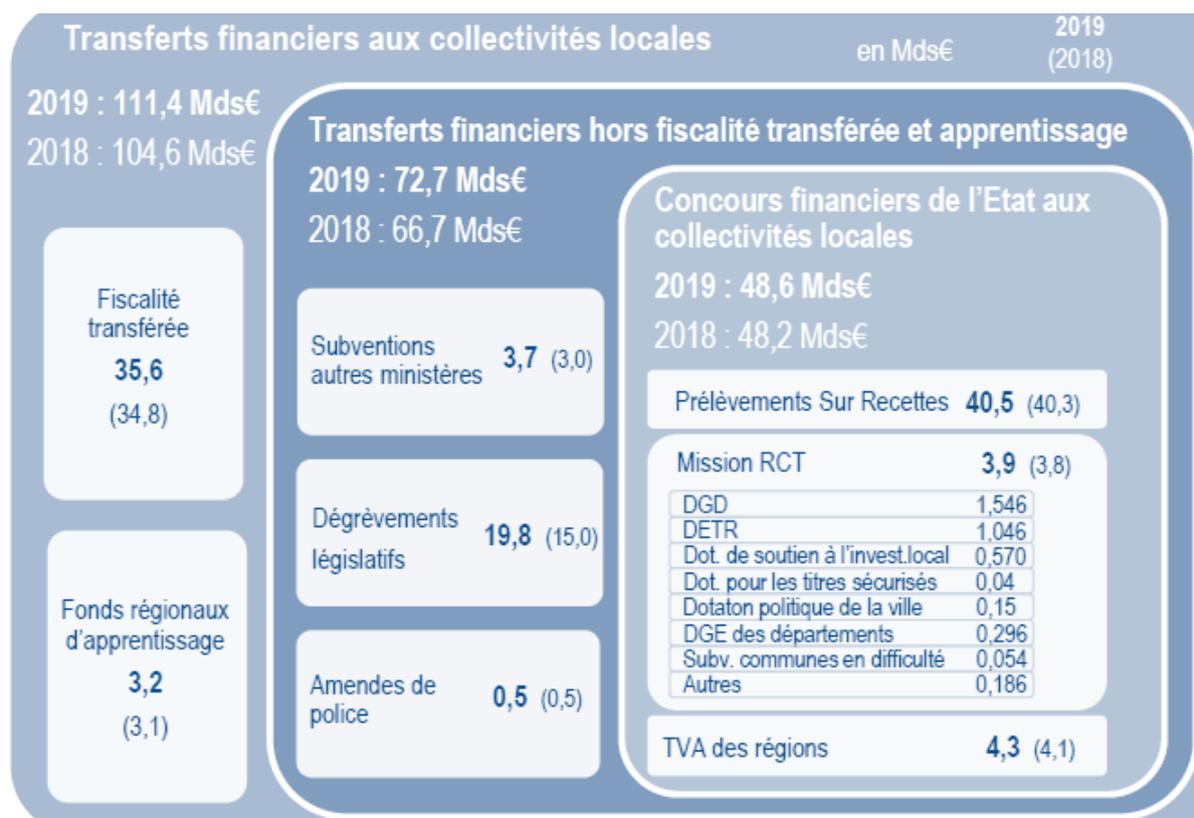
Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.



3.2.1. Stabilité des concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

La TVA des régions est en légère augmentation de 5 %.



3.2.2. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales – niveau de DGF stabilisé en 2019

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36 %).

Les PSR, qui s'élèvent à 40,470 milliards d'euros, sont en très légère augmentation de 0,3 % par rapport à la LFI 2018.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards d'euros en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires).

La hausse du FCTVA (+ 0,7 %) s'explique par le regain d'investissement.

A périmètre courant	PLF 2019 (en milliers €)	LFI 2018 (en milliers €)	Evolution LFI 2018 / PLF 2019
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 953 048	26 960 322	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	11 028	12 728	-13,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500	73 500	0,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 199 548	2 078 572	5,8%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	491 877	500 000	-1,6%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683	529 683	-5,7%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	99 000	8,1%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866	5 612 000	0,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 976 964	2 940 363	1,2%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	333 401	-14,7%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	90 575	82 000	10,5%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	18 000	50,0%
TOTAL	40 470 360	40 346 562	0,3%

Source : P I F 2019

3.2.3. Variables d'ajustements : baisse limitée en 2019

Le coût lié à l'évolution des concours de l'Etat est de 264 millions d'euros, dont 120 millions d'euros seront pris en charge par le Gouvernement, cette somme correspondant à la hausse des compensations fiscales liée à l'exonération de CFE pour les entreprises à faible chiffre d'affaires.

En conséquence, le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement de 144 millions d'euros à hauteur de :

- 64 millions d'euros pour le bloc communal
- 40 millions d'euros pour les régions
- 40 millions d'euros pour les départements

Pour le bloc communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 49 millions d'euros. Le solde étant prélevé sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Les minorations de FDPTP et DCRTP du bloc communal seront fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les comptes de gestion 2017.

3.2.4. Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre

Le montant de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre est fixé à 1,5 milliard d'euros en 2018, soit une augmentation de 30 millions d'euros financés au sein de la DGF.

La réforme de la dotation d'intercommunalité, inspirée des recommandations du comité des finances locales de juillet 2018, présente plusieurs objectifs :

- assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles,
- maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale,
- réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition et
- simplifier le fonctionnement et son mode de calcul.

Ainsi, le PLF prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre, en conservant la même architecture actuelle : 30 % de dotation de base et 70 % de dotation de péréquation. Pour calculer cette dernière, aux critères de population, potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale (CIF) est ajouté le critère du revenu par habitant et le plafonnement du CIF à 0,6.

De plus, un complément de dotation minimum est également mis en place dès 2019 pour les EPCI dont le montant de dotation 2018 est inférieur à 5 €/hab. Ce complément ne s'adresse qu'aux EPCI ayant un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen de la catégorie.

L'article élargit également le dispositif de garantie de dotation égale à 100 % du montant de l'année précédente pour tous les EPCI à fiscalité propre remplissant l'une ou l'autre des conditions ci - dessous :

- Métropoles, CU et CA dont CIF > 0, 40 et CC dont CIF > 0, 50 ;
- Potentiel fiscal par hab. < au moins 50 % au potentiel fiscal moyen par hab. de la catégorie.

3.3. Autres articles du projet de Loi de Finances 2019

3.3.1. Report de l'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Article 80

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

L'article précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration (pour quelques dépenses spécifiques).

3.3.2. Mesures de soutien à l'investissement local

Article 81

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards d'euros dans le PLF 2019.

Dotation politique de la ville (DPV)

Elle se stabilise à 150 millions d'euros en 2019.

Cet article modifie les modalités de répartition de la DPV pour :

- prendre en considération l'absence d'actualisation de la population retenue dans le calcul du ratio entre la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville et la population totale,
- rendre éligibles à cette dotation les communes qui comprennent un quartier présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et considérés comme d'intérêt régional,

- élargir le critère fondé sur l'éligibilité à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU),
- dé plafonner le nombre de communes éligibles à la DPV (aujourd'hui fixé à 180 communes) : 199 communes seraient éligibles en 2019, dont 17 en Outre - mer.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Elle reste inchangée à 1 046 millions d'euros en 2019.

Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Elle s'élève à 570 millions d'euros pour 2019, contre 615 millions d'euros dans la LFI 2018. Le PLF ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

3.3.3. Hausse de la péréquation verticale

Article 79

Elle représente 190 millions d'euros en 2019.

Ces augmentations de DSU - DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 2^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

	Montants 2019	Hausse 2019 / 2018
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	–
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	–
Dotation de Solidarité Urbaine	2 291	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 602	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 503	+10
FDPTP**	333	–
TOTAL PÉRÉQUATION VERTICALE	8 019	+ 190

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

3.3.4. Aménagement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Article 7

Le PLF élargit le périmètre des dépenses pouvant être financées par la TEOM : cet article en précise les modalités de calcul en autorisant la prise en compte soit des dépenses réelles d'investissement, soit des dotations aux amortissements correspondantes.

Il est également prévu de mettre à la charge des collectivités les dégrèvements qui font suite à une « constatation par décision de justice de l'illégalité de la délibération fixant le taux de la taxe ».

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi)

Cette tarification permet l'application du principe pollueur - payeur aux usages du service. Elle intègre le niveau de production des déchets pour la facturation à l'utilisateur afin de l'inciter financièrement à des comportements vertueux.

Les collectivités peuvent instituer une part incitative de la taxe (assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits) qui s'ajoute à une part fixe déterminée selon les modalités de la TEOM « classique ». Le tarif de la part incitative est fixé annuellement par délibération afin que son produit soit compris entre 10 % et 45 % du produit total de la taxe.

Le PLF prévoit de favoriser l'institution de la part incitative de la TEOM par les collectivités en :

- laissant la possibilité d'inclure dans le champ des dépenses financées par la taxe celles liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- autorisant, la 1^{ère} année d'application de la part incitative, que le produit total de la TEOM puisse excéder le produit de l'année précédente, dans une limite de 10 % pour absorber les surcoûts de la mise en place de cette TEOMi,
- passant de 8 % à 3 % les frais d'assiette, de recouvrement, de dégrèvement et de non - valeurs à la charge des contribuables au titre des 3 premières années de mise en place de la TEOMi.

3.3.5. Renforcement de la composante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) relative aux déchets

Article 8

Ce renforcement vise à améliorer les incitations aux apporteurs de déchets, communes et entreprises, à privilégier les opérations de recyclage par rapport aux opérations de stockage ou d'incinération.

La trajectoire d'augmentation des tarifs de la TGAP entre 2021 et 2025 est renforcée pour s'assurer que le coût du recyclage soit plus bas que celui des autres modalités de traitement des déchets.

Les tarifs réduits relatifs à certaines modalités de stockage ou d'incinération non compatibles avec cet objectif seront alors progressivement supprimés.

Aussi, le dispositif des exemptions et exonérations est rationalisé de manière à ce qu'elles couvrent tous les déchets non valorisables (par exemple les déchets d'amiante ou certains déchets inertes).

3.3.6. Réduction à 5,5 % du taux de TVA sur certaines prestations de gestion des déchets

Article 59

Le PLF complète la liste des opérations éligibles au taux réduit de 5,5 % de la TVA avec les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation en matière de déchets ménagers et autres déchets assimilés.

Cela englobe également l'ensemble des autres prestations de services permettant le bon déroulement de ces opérations, en particulier les actes de prévention des collectivités réalisés dans le cadre de l'achat de ces prestations, les acquisitions de sacs, de bio - seaux et de solutions techniques de compostage de proximité.

3.3.7. Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels

Article 56

Plusieurs mesures sont proposées concernant les modalités de qualification des locaux industriels et d'évaluation de leurs valeurs locatives qui permettent d'établir la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Pour sécuriser la détermination de ces valeurs, la définition des établissements industriels au sens foncier dégagée par la jurisprudence du Conseil d'Etat est légalisée. A partir de 2020, une série de bâtiments et terrains sera exclue de cette catégorie.

Dès 2019, quand la valeur locative d'un local industriel ou professionnel évolue de plus de 30 % suite à un changement d'affectation ou de méthode d'évaluation, le montant de cette variation sera pris en compte progressivement sur 3 ans : 25 % la 1^{ère} année, 50 % ensuite et 75 % la 3^{ème} année ; mesure qui permet d'accompagner les entreprises poursuivant leur développement économique en lissant dans le temps les effets résultant de la hausse de la valeur locative et en cas de baisse, de lisser la baisse des ressources fiscales pour les collectivités.

Ce lissage des évolutions à la hausse ou à la baisse des cotisations de TFPB et de CFE s'appliquera aussi aux locaux artisanaux qui ne seront plus évalués selon la méthode comptable à compter de 2019.

3.3.8. Indexation du barème et des grilles de taux du prélèvement à la source (PAS)

Article 2

Les tranches de revenus du barème de l'impôt sur le revenu et les seuils associés sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac de 2018 par rapport à 2017 sont en hausse de 1,6 %.

Ces dispositions s'appliquent à partir de l'imposition des revenus 2018.

3.3.9. Suppression de taxes à faible rendement

Article 9

L'article prévoit la suppression de 17 petites taxes en 2019 avec pour objectifs :

- la simplification du droit fiscal
- la réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises
- l'allègement des formalités déclaratives des entreprises
- la réduction des coûts de recouvrement

Les secteurs concernés sont les industries culturelles, le secteur agricole, celui des transports, les jeux, le tourisme, l'artisanat et les télécommunications.

Dans cet article, il est précisé également que « la compensation des pertes de recettes en résultant est assurée par le budget général de l'Etat, sous réserve de modalités particulières convenues entre les différents affectataires ».

3.3.10. Modernisation du mécanisme de compensation de perte de ressources de contribution économique territoriale (CET) et création d'un fonds de compensation horizontal pour l'accompagnement de la fermeture des centrales de production d'électricité d'origine nucléaire et thermique

Article 25

La centrale de Fessenheim sera bientôt fermée et le Gouvernement souhaite la fermeture des quatre centrales thermiques à charbon avant la fin de l'année 2022. Ces fermetures entraîneront une perte importante de recettes fiscales pour les collectivités locales situées sur leur territoire, ce qui fragiliserait leur équilibre financier.

Cet article prévoit donc trois mesures :

1 / La modernisation du mécanisme de perte de bases de CET (prise en charge financière par l'Etat) :

- suppression du dispositif de compensation sur cinq ans pour les collectivités d'un canton sur lequel l'Etat anime une politique de conversion industrielle, en conservant le versement des compensations dégressives éligibles jusqu'en 2018,
- correction liée au transfert de 25 points de CVAE des départements vers les régions,
- versement de la compensation la même année que la constatation de la perte, à partir de 2020,
- pertes exceptionnelles de recettes fiscales compensées pendant cinq années.

2 / La création d'un mécanisme analogue de perte de bases d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (prise en charge financière par l'Etat).

3 / La création d'un fonds de compensation entre les communes et les EPCI qui bénéficient du produit de l'IFER nucléaire et thermique (prise en charge financière par les communes et EPCI). La compensation des pertes de recettes fiscales serait intégrale les trois premières années, puis dégressive les sept années suivantes et ceci pour chaque bénéficiaire.

3.3.11. Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public

Article 63

Le PLF permet de confier à un ou plusieurs prestataires externes l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques, ainsi que l'encaissement par carte bancaire.

Le prestataire est alors soumis au contrôle de l'Etat, au secret professionnel et doit fournir une garantie financière assurant le reversement au Trésor public.

L'objectif de cette mesure est de permettre à l'administration des finances publiques de ne plus manier d'espèces d'ici 2 ou 3 ans.

3.3.12. Augmentation de la contribution de la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) à l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Article 74

L'ANRU est l'interlocuteur unique des collectivités locales et des organismes d'HLM qui souhaitent mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les zones urbaines sensibles.

Depuis 2014 et jusqu'en 2024, la CGLLS verse 30 millions d'euros par an à l'ANRU pour la mise en œuvre de ces projets. Le PLF prévoit de passer ce versement à 180 millions d'euros par an jusqu'en 2031.

3.3.13. Agences de l'eau

Article 75

Le PLF pérennise le financement du plan « Ecophyto » (réduction de l'usage des pesticides dans l'agriculture et maîtrise de leurs risques) par un versement des agences de l'eau plafonné : 4,1 millions d'euros par an.

Cet article fixe également les modalités de contribution des agences de l'eau à l'agence française pour la biodiversité (AFB) et à l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2019

4.1. Retour à une situation plus stable en 2018

En 2017, la carte intercommunale a été fortement remaniée : le nombre de groupements à fiscalité propre (GFP) a diminué de 39 % mais le nombre de communes membres d'un groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU) a progressé de 21 %. En 2018, les périmètres sont quasiment stabilisés ainsi que les régimes fiscaux.

Les principaux mouvements institutionnels s'achevant, les groupements commencent à mettre en œuvre leurs projets.

Le nombre de groupements est relativement stable et le passage en FPU ne concerne plus que 1 000 nouvelles communes environ contre près de 5 000 en 2017.

Les évolutions budgétaires anticipées pour 2018 devraient donc davantage refléter les interventions réelles des groupements, ces derniers commençant à mettre en œuvre leurs projets et les principaux mouvements institutionnels s'achevant.

L'évolution des dépenses de fonctionnement s'inscrirait ainsi dans le mouvement de ralentissement observé pour l'ensemble des collectivités locales.

D'un niveau de 38,6 milliards d'euros en 2018, elles seraient en hausse de 2,2 % (après 4,3 %).

Les charges à caractère général seraient en décélération (+ 2,0 %, après + 4,9 % en 2017) mais enregistreraient un rythme plus élevé que ceux de 2015 et 2016 (+ 1,3 % en moyenne). L'impact de l'inflation se ferait ressentir, de même que la nette reprise des dépenses d'équipement de 2017 (+ 10,9 %) qui a des conséquences sur les charges courantes, plus ou moins marquées selon les projets.

Les autres dépenses courantes d'un montant de 21,6 milliards d'euros comprennent principalement les versements de fiscalité aux communes (attribution de compensation – AC, et dotation de solidarité communautaire – DSC). Ils s'élèveraient à 12,3 milliards d'euros (nets des versements en provenance des communes), montant à peine plus élevé qu'en 2017 du fait d'un nombre moindre de passages en FPU.

Les AC versées par les communes sont en progression, signe d'une montée en compétences des groupements.

Les intérêts de la dette se stabiliseraient à 0,6 milliard d'euros sous l'effet de taux d'intérêt toujours bas compensant une montée en charge constante de l'encours.

Les recettes de fonctionnement (43,8 milliards d'euros) seraient en hausse (+ 1,6 %) mais de façon moins marquée qu'en 2017. Les dotations de l'État sont quasiment stabilisées

(7,6 milliards d'euros) en raison de la fin de la contribution au redressement des finances publiques. La dotation de compensation s'élèverait à 5 milliards d'euros (- 1,8 %) et celle d'intercommunalité à 1,5 milliard d'euros (+ 1,8 %).

Les recettes fiscales, en revanche, seraient en net ralentissement (+ 1,7 %, après + 7,1 %). Plusieurs raisons concourent à cette évolution. D'une part, les passages en FPU étant moins nombreux, les transferts de fiscalité à destination des groupements sont moins importants.

D'autre part, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui représente près de 17 % de la fiscalité intercommunale, enregistrerait une évolution (champ constant avant transfert) de 0,8 %, contre 4,3 % l'année précédente. En revanche, les impôts avec pouvoir de taux (taxe d'habitation et taxes foncières) bénéficieraient d'une revalorisation des bases plus dynamique qu'en 2017 (+ 1,2 %, après + 0,4 %) et de la mise en place dans certains groupements de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Enfin, **la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**, dont presque l'intégralité du produit perçu par les collectivités revient désormais aux groupements, **enregistrerait une décreue**. Cette dernière serait la **conséquence optique de la forte hausse survenue en 2017**, en raison du paiement par les plus grands établissements, pour la première fois, d'un acompte sur la taxe due au titre de l'année n+1.

L'épargne brute des groupements, en forte croissance en 2017 (+ 11,6 %), subirait le ralentissement des recettes et diminuerait de 2,5 %. Son niveau de 5,1 milliards d'euros permettrait de financer les remboursements (2,3 milliards d'euros). Le solde (2,8 milliards d'épargne nette) associé aux recettes d'investissement de 3,4 milliards d'euros, en progression de 2,4 % grâce à la hausse du FCTVA et des dotations d'équipement de l'État, permettrait de financer 66 % des dépenses d'investissement. La reprise de ces dernières, déjà observée en 2017, serait confirmée en 2018 avec une croissance de 8,9 %. Elles s'élèveraient à 9,4 milliards d'euros, auxquels il convient d'ajouter environ 4 milliards d'euros au titre des budgets annexes.

Pour la CARA : 190 805 € de
baisse sur la TASCom en
2018

En 2017, la part des plus grands groupements (métropoles et communautés urbaines) dans ces dépenses hors budgets annexes était de 42 % ; les communautés d'agglomération et les établissements publics territoriaux en représentaient 34 % et les communautés de communes 24 %. Le poids des dépenses d'équipement intercommunales, au sein du bloc communal dépasserait les 25 % en 2018 (hors budgets annexes).

Pour compléter le financement des investissements, les emprunts seraient fortement en hausse (+ 17 %) et atteindraient 2,9 milliards d'euros. Ils ne suffiraient cependant pas à couvrir les besoins. Les groupements auraient donc recours à un prélèvement sur leur fonds de roulement à hauteur de 0,4 milliard d'euros. L'encours de dette évoluerait quant à lui de 2,5 % pour atteindre 25,5 milliards d'euros.

4.2. Perspectives 2019

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 limite l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 % par an. En réalité, ces dernières (183,9 milliards d'euros) ne devraient progresser que de 0,9 % en 2018.

Le net ralentissement des frais de personnel (+ 1,0 %, après 2,7 %) y contribuerait largement, notamment en raison des mesures prises par l'État (gel du point d'indice, report du Protocole PPCR...). En revanche, le niveau de l'inflation (+ 1,8 %) et les effets induits de la reprise de l'investissement entraîneraient une nouvelle hausse des achats (+ 1,7 %). Les charges d'activité et les autres transferts versés, reflet des compétences intermédiées des collectivités locales, enregistreraient une stabilité, l'impact des transferts récents étant absorbé.

Les recettes de fonctionnement progresseraient de 1,3 %. Si les régions voient leur DGF remplacée par une fraction de TVA, les dotations globales versées aux autres niveaux de collectivités locales ne baissent pas pour la première fois depuis quatre ans, même si les règles de répartition se traduisent par des diminutions pour nombre d'entre elles. Les recettes d'impôts seraient marquées par une fiscalité économique atone et une utilisation du levier fiscal très limitée, en partie compensée par une assiette fiscale un peu plus dynamique qu'en 2017.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2019

Les principaux mouvements institutionnels et les transferts de compétence s'achevant, l'exercice 2019 marquera le démarrage de grands projets structurants pour la CARA et son territoire tels que la construction du siège administratif, de la maison des entreprises, du bâtiment dédié à l'Office de Tourisme Communautaire (back et front office), l'aménagement du centre technique à Saint-Sulpice de Royan, la restructuration des services assurant la sécurité des zones de baignade, la programmation de la construction de centres aquatiques sur le territoire, l'agrandissement du port de La Tremblade, les aménagements sur le port de Royan nécessaires à l'accueil des navires de croisières d'une part et de la navette fluviale Royan/Bordeaux d'autre part, la réalisation d'un pôle de transformation alimentaire, l'aménagement du pôle intermodal de Saujon, la construction d'un dépôt de bus, le démarrage des études préalables aux travaux d'aménagement des ouvrages de lutte contre les inondations et les submersions, la réalisation d'une déchèterie sur la commune d'Arvert, la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement ...

Après un travail de recensement des besoins et d'élaboration des projets d'investissements, il est temps aujourd'hui de passer aux réalisations. Ces projets sont autant d'investissements à prévoir et à programmer.

A l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, une ébauche de programme pluriannuel des investissements (PPI) vous est présentée et servira de base à l'élaboration d'un plan pluriannuel des investissements (PPI), **qui sera soumis au vote du conseil communautaire**, nous permettant de disposer d'une vision de nos investissements sur les cinq prochaines années **après un arbitrage politique et une validation technique de la commission des finances** au regard des contraintes financières et budgétaires qui seront connues une fois les comptes administratifs de l'exercice 2018 approuvés par notre assemblée.

Le plan pluriannuel d'investissements est au cœur de la prospective financière et traduira nos volontés d'investissement sur une période donnée. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus que pour les cadres de la CARA, il permettra d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps, en tenant compte d'une part des délais et de chaque étape de réalisation, et, d'autre part des objectifs fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Nous ne devons pas oublier l'épée de Damoclès pouvant obérer nos marges de manœuvre budgétaire liée au transfert de la compétence en matière de la gestion des eaux pluviales urbaines que le législateur a programmé au 1^{er} janvier 2020.

1. Contexte local

Les orientations budgétaires développées dans ce document tiennent compte des contraintes règlementaires et respectent les principes de prudence et de sincérité, garants du respect des grands équilibres financiers de la CARA.

Les orientations budgétaires proposées reposent donc sur des éléments connus au mois de novembre 2018 et tiennent compte des dernières dispositions prévues par la Loi de Finances 2019 impactant les finances locales.

1.1. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales

1.1.1. Evolution du produit de l'impôt économique

La progression de l'impôt économique sur le territoire est de 97 510 € en 2018.

Evolution de l'impôt économique perçu par la CARA sur le territoire

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017	V° 2018/2017
Cotisation foncière des entreprises	4 722 905 €	4 519 084 €	4 651 255 €	4 662 124 €	5 146 137 €	5 268 340 €	+122 203 €	+2,4%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 952 098 €	2 928 807 €	2 893 648 €	3 057 542 €	3 165 461 €	3 325 920 €	+160 459 €	+5,1%
Total Contribution Economique Territoriale	7 675 003 €	7 447 891 €	7 544 903 €	7 719 666 €	8 311 598 €	8 594 260 €	+282 662 €	+3,4%
Taxe Additionnelle sur les Surfaces commerciales	1 301 018 €	1 317 346 €	1 289 695 €	1 328 410 €	1 647 852 €	1 457 047 €	-190 805 €	-11,6%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	250 452 €	270 446 €	282 566 €	307 286 €	300 266 €	305 919 €	+5 653 €	+1,9%
TOTAL IMPOT ECONOMIQUE	9 226 473 €	9 035 683 €	9 117 164 €	9 355 362 €	10 259 716 €	10 357 226 €	+97 510 €	+1,0%

Données de cadrage concernant la Contribution Foncière des Entreprises

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'établissements	8 490	8 560	8 273	8 540	9 143	9 754
Base Brute	17 953 363 €	17 849 108 €	17 684 912 €	17 713 661 €	18 179 748 €	18 091 329 €
Différence Base Brute		-104 255 €	-164 196 €	28 749 €	466 087 €	-88 419 €
Réduction pour les artisans	105 704 €	177 453 €	181 596 €	180 138 €	1 346 €	109 299 €
Réduction pour création d'établissement	349 860 €	512 780 €	156 595 €	288 500 €	344 551 €	298 875 €
Complément de base minimum	4 352 706 €	3 276 857 €	3 289 468 €	3 437 426 €	3 761 564 €	4 193 159 €
Base Nette	20 951 772 €	20 046 268 €	20 635 989 €	20 682 449 €	21 594 251 €	21 845 244 €
Différence Base Nette		-905 504 €	589 721 €	46 460 €	911 802 €	250 993 €
Taux de CFE	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	23,85%	23,85%
Produit	4 722 905 €	4 519 084 €	4 651 255 €	4 662 124 €	5 146 137 €	5 268 340 €
Différence de Produit		-203 821 €	132 171 €	10 869 €	484 013 €	122 203 €
Evolution		-4,32%	2,92%	0,23%	10,38%	2,37%

Données de cadrage concernant la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entreprises	1 866	2 001	1 788	1 953	2 092	NC
Nombre d'établissements	2 418	2 537	2 292	2 445	2 560	NC
Part de CVAE payée par l'entreprise	1 438 481 €	1 352 542 €	1 415 109 €	1 459 524 €	1 476 156 €	1 507 826 €
Part de CVAE dégrévée (compensée par Etat)	1 513 617 €	1 576 265 €	1 478 539 €	1 598 018 €	1 689 305 €	1 818 094 €
Part de CVAE perçue	2 952 098 €	2 928 807 €	2 893 648 €	3 057 542 €	3 165 461 €	3 325 920 €
Différence		-23 291 €	-35 159 €	163 894 €	107 919 €	160 459 €
Evolution		-0,79%	-1,20%	5,66%	3,53%	4,82%

Données de cadrage concernant l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part IFER éolienne et hydrolienne	623 €	630 €	636 €	642 €	647 €	653 €
Part IFER transformateur électrique	109 888 €	111 320 €	112 320 €	127 620 €	128 637 €	129 924 €
Part IFER station radioélectrique	132 437 €	150 947 €	161 987 €	171 454 €	163 355 €	167 737 €
Part IFER transport gaz	7 504 €	7 549 €	7 623 €	7 570 €	7 627 €	7 605 €
Total Part IFER	250 452 €	270 446 €	282 566 €	307 286 €	300 266 €	305 919 €
Différence		19 994 €	12 120 €	24 720 €	-7 020 €	5 653 €
Evolution		7,98%	4,48%	8,75%	-2,28%	1,88%

Données de cadrage concernant la Taxe Additionnelle sur Surfaces COMmerciales

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entreprises	73	75	72	81	80	85
Différence nombre d'établissement		2	-3	9	-1	5
Produit TASCOM	1 301 018 €	1 317 346 €	1 289 695 €	1 328 410 €	1 647 852 €	1 457 047 €
Différence		16 328 €	-27 651 €	38 715 €	319 442 €	-190 805 €
Evolution		1,26%	-2,10%	3,00%	24,05%	-11,58%

1.1.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages

L'exercice 2018 enregistre une hausse de 511 593 € sur le produit de la fiscalité ménages.

Evolution de l'impôt ménage perçu par la CARA sur le territoire

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017	V° 2018/2017
Taxe d'habitation	15 748 367 €	15 996 508 €	16 712 087 €	16 607 263 €	17 792 212 €	18 260 812 €	+468 600 €	+2,6%
Taxe Foncier Bâti	0 €	0 €	0 €	0 €	1 317 114 €	1 349 629 €	+32 515 €	+2,5%
Taxe Foncier Non Bâti	52 107 €	52 422 €	53 455 €	53 320 €	56 197 €	57 441 €	+1 244 €	+2,2%
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti	215 896 €	215 153 €	228 084 €	224 282 €	221 695 €	232 211 €	+10 516 €	+4,7%
TOTAL IMPOT MENAGE	16 016 370 €	16 264 083 €	16 993 626 €	16 884 865 €	19 388 500 €	19 900 093 €	+511 593 €	+2,6%

Données de cadrage concernant la Taxe d'Habitation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de foyers	73 329	74 350	74 848	75 675	76 604	77 752
Bases brutes TH	234 034 288 €	240 193 853 €	245 117 451 €	251 153 952 €	256 336 934 €	264 235 335 €
Bases exonérées	17 863 159 €	20 569 936 €	16 206 343 €	23 555 107 €	24 995 783 €	26 348 775 €
Montants des abattements	12 177 654 €	12 418 423 €	12 434 822 €	12 479 726 €	12 226 234 €	12 171 732 €
Bases nettes TH	203 993 475 €	207 205 494 €	216 476 286 €	215 119 119 €	219 114 917 €	224 878 375 €
Différence		3 212 019 €	9 270 792 €	-1 357 167 €	3 995 798 €	5 763 458 €
Evolution		1,57%	4,47%	-0,63%	1,86%	2,63%
Taux TH	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	8,12%	8,12%
Produit TH	15 748 367 €	15 996 508 €	16 712 087 €	16 607 263 €	17 792 212 €	18 260 812 €
Différence		248 141 €	715 579 €	-104 824 €	1 184 949 €	468 600 €
Evolution		1,58%	4,47%	-0,63%	7,14%	2,63%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Bâti

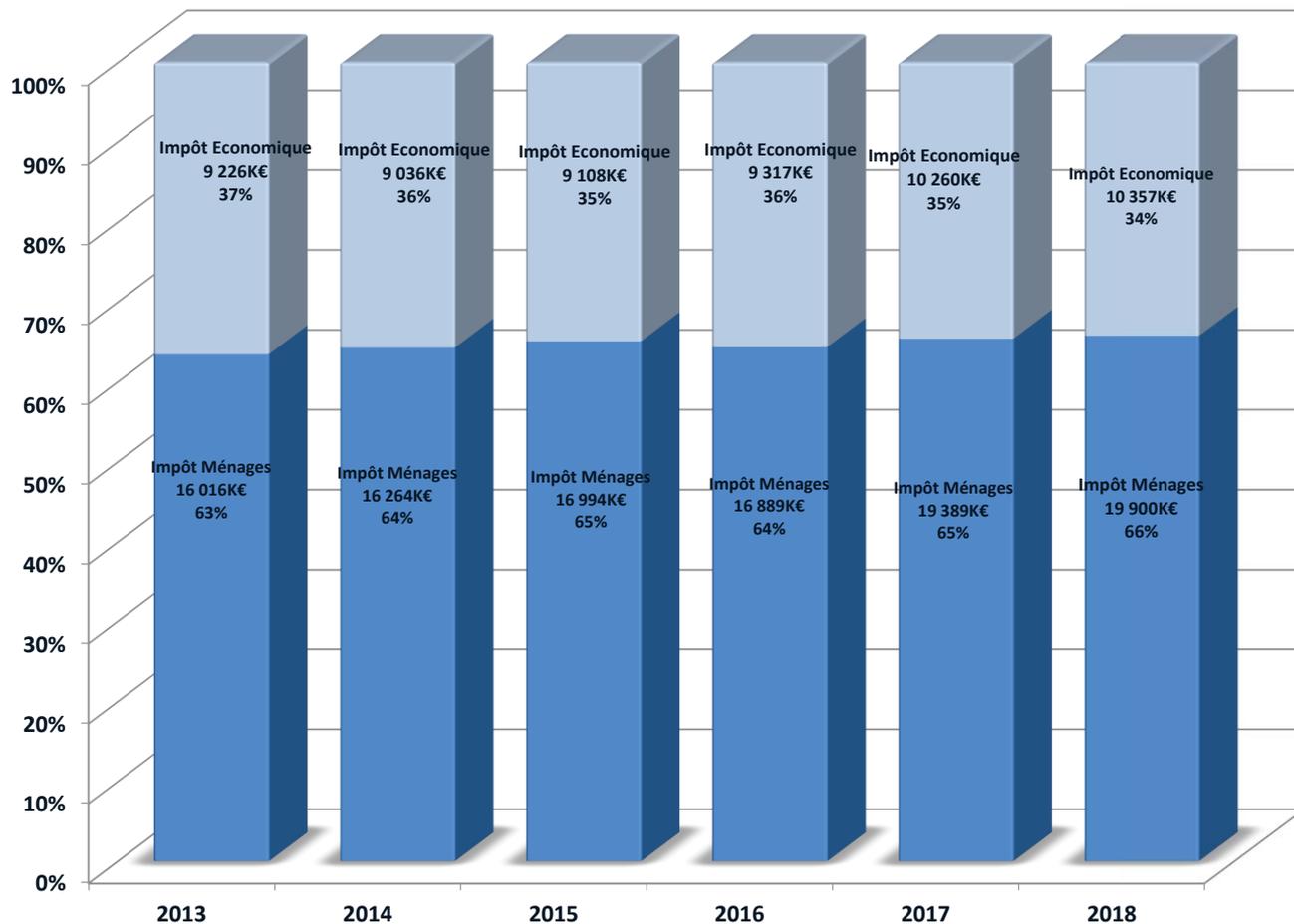
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'avis d'imposition				98 942	99 820	100 835
Base brute TF	138 661 825 €	142 101 652 €	145 102 878 €	148 615 984 €	151 507 006 €	154 940 734 €
Base exonérée "économiquement faible"	4 205 544 €	4 267 944 €	3 703 573 €	5 020 246 €	5 053 709 €	5 188 100 €
Base nette TF	134 456 281 €	137 833 708 €	141 399 305 €	143 595 738 €	146 453 297 €	149 752 634 €
Evolution de base nette (en volume)	7 496 691 €	3 377 427 €	3 565 597 €	2 196 433 €	2 857 559 €	3 299 337 €
Evolution de base nette (en %)	5,90%	2,51%	2,59%	1,55%	1,99%	2,25%
Taux FB					0,90%	0,90%
Produit TF	0 €	0 €	0 €	0 €	1 318 396 €	1 349 629 €
Différence		0 €	0 €	0 €	1 318 396 €	31 233 €
Evolution						2,37%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Non Bâti

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de rôles	29 758	29 744	29 712	29 645	29 673	29 880
Base non bâtie	544 502 €	542 530 €	575 101 €	565 564 €	559 049 €	591 285 €
Terre agricole	1 800 012 €	1 814 111 €	2 283 519 €	1 829 326 €	1 834 965 €	1 852 679 €
Base brute non bâtie	2 344 514 €	2 356 641 €	2 858 620 €	2 394 890 €	2 394 014 €	2 443 964 €
Base nette non bâtie	2 344 514 €	2 356 641 €	2 858 620 €	2 394 890 €	2 394 014 €	2 443 964 €
Taux TFNB	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,44%	2,44%
Produit taxe foncière non bâtie	52 107 €	52 422 €	53 455 €	53 320 €	56 197 €	57 441 €
(après dégrèvement)						
Différence		315 €	1 033 €	-135 €	2 877 €	1 244 €
Evolution		0,60%	1,97%	-0,25%	5,40%	2,21%

1.1.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017	V° 2018/2017
Impôt Economique	9 226 473 €	9 035 683 €	9 117 164 €	9 355 362 €	10 259 716 €	10 357 226 €	+97 510 €	+1,0%
Impôt Ménages	16 016 370 €	16 264 083 €	16 993 626 €	16 884 865 €	19 388 500 €	19 900 093 €	+511 593 €	+2,6%
TOTAL	25 242 843 €	25 299 766 €	26 110 790 €	26 240 227 €	29 648 216 €	30 257 319 €	+609 103 €	+2,1%



La part des impôts ménages représente près de 66 % des ressources fiscales.

L'augmentation totale des produits fiscaux s'élève donc à 609 000 € dont :

- près de 468 600 € de produits supplémentaires sur la Taxe d'Habitation,
- près de 122 600 € de produits supplémentaires sur la Cotisation foncière des Entreprises,
- près de 160 000 € de produits supplémentaires sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises,
- une baisse de 191 000 € sur la Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales.

1.1.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2018

Par délibération n°CC-180129-R2 du 29 janvier 2018, le Conseil communautaire a fixé le produit attendu de la taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2018 à 565 500 € aux fins de financement des actions suivantes :

Mission	Coût en € TTC
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Etude « Plan de gestion des milieux aquatiques »	100 000 €
Participation à la mission « Marais littoraux, usages et préservation » - Etude réglementaire	20 000 €
Convention lutte contre le ragondin	29 600 €
Poste à 80 % - Niveau Ingénieur	38 500 €
Adhésion au Réseau France Digue ou CEPRI	3 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Etude avant-projet PAPI Seudre	278 400 €
Etudes avant-projet PAPI Gironde (Chenac et Barzan)	96 000 €
TOTAL DES DEPENSES	565 500 €

Les rôles d'imposition 2018 étant disponibles, il est enfin possible d'identifier l'impact moyen de ladite taxe pour le contribuable du territoire.

Le produit de la taxe est ventilé par l'administration des impôts au prorata du produit des taxes d'habitation, foncières et de la cotisation foncières des entreprises perçu par l'ensemble du bloc communal, communes et EPCI, sur le territoire de la CARA.

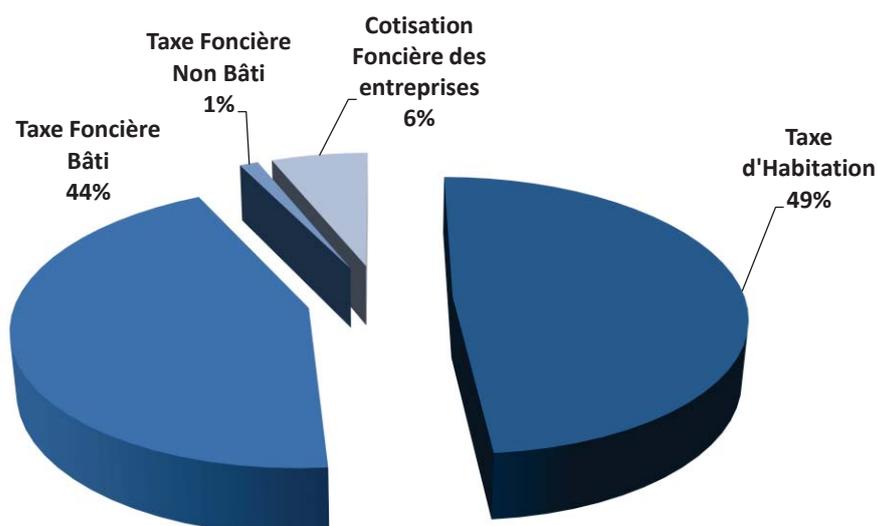
La répartition du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2018 est la suivante :

	Cotisation GEMAPI	Nombre d'avis d'imposition	Cotisation moyenne / Rôle
Taxe d'Habitation	274K€	77 752	3,53 €
Taxe Foncière Bâti	249K€	100 835	2,47 €
Taxe Foncière Non Bâti	7K€	29 880	0,23 €
Cotisation Foncière des entreprises	35K€	9 754	3,57 €
TOTAL	565K€		

Un contribuable du territoire propriétaire de son logement se sera donc acquitté en 2018 d'une taxe moyenne de 6 € pour le financement de la compétence GEMAPI et pour un produit total attendu de 565 500 €.

Le montant de cette taxe est plafonné à 40 € par personne.

Répartition du prélèvement du produit de la taxe GEMAPI – Exercice 2018



1.2. Conséquences des Lois de Finances pour les budgets 2019

1.2.1. Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

Pour la seconde année consécutive, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition ne sera pas définie par les lois de finances.

La Loi de finances 2017 a changé les modalités de fixation du coefficient de revalorisation des valeurs locatives des bases foncières en inscrivant dans le Code Général des Impôts les nouvelles règles entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Les valeurs locatives foncières (VLF), sont désormais majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre, d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année et, d'autre part, la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année. $[VLF_N = (IPCH_{Nov N-1} - IPCH_{Nov N-2}) / IPCH_{Nov N-2}]$

La moyenne des variations calculées sur les deux exercices de référence concernant l'indice retenu laissent espérer une revalorisation forfaitaire des bases d'impositions dont la valeur se situerait au moins à 2%.

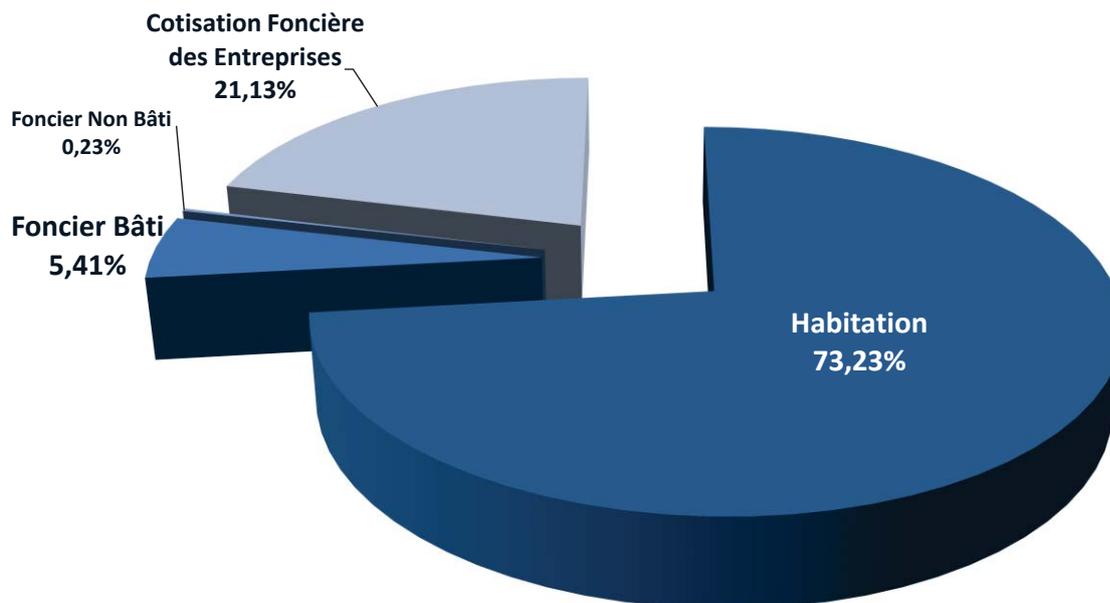
(1)			(2)			(1)-(2) / (2)
Année	Mois	Valeur	Année	Mois	Valeur	Var°
2018	Décembre	NC	2017	Décembre	102,16	
2018	Novembre	NC	2017	Novembre	101,80	
2018	Octobre	104,24	2017	Octobre	101,70	2,50%
2018	Septembre	104,12	2017	Septembre	101,58	2,50%
2018	Août	104,35	2017	Août	101,74	2,57%
2018	Juillet	103,80	2017	Juillet	101,17	2,60%
2018	Juin	103,93	2017	Juin	101,58	2,31%
2018	Mai	103,92	2017	Mai	101,59	2,29%
2018	Avril	103,43	2017	Avril	101,57	1,83%
2018	Mars	103,22	2017	Mars	101,47	1,72%
2018	Février	102,05	2017	Février	100,73	1,31%
2018	Janvier	102,06	2017	Janvier	100,57	1,48%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce coefficient de revalorisation forfaitaire :

	COEFICIENT FIXE PAR LOI DE FINANCES										IPCH*	hypothèse retenue
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
coefficient de valorisation forfaitaire des bases	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,24%	2,00%	

* Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

Un point de base représente près de 249 000 € pour la CARA. Il se répartit de la manière suivante :



1.2.2. Réforme de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation (22 milliards d'euros), perçue par le bloc communal, ne serait plus acquittée que par 20 % des ménages d'ici 2020.

Cette baisse des ressources, prévue sur trois ans, devrait être compensée intégralement par l'État aux communes, y compris par rapport «à la dynamique des nouveaux habitants et des nouveaux locaux», avait assuré le ministre de l'Action et des comptes publics.

La première salve d'exonération a eu lieu dès le 1^{er} janvier 2018 (30% de dégrèvement). Deux étapes similaires suivront en 2019 (65% de dégrèvement) et 2020 (100 % de dégrèvement).

A ce jour, les modalités de compensation de l'Etat et la répartition entre les différents bénéficiaires du produit de la taxe restent inconnues.

Les tableaux qui suivent montrent le processus technique opéré pour le dégrèvement qui n'intervient qu'en phase ultime du calcul de l'impôt, une fois les cotisations, les différents frais complémentaires et réductions potentielles calculés.

L'analyse des rôles Taxe d'Habitation pour l'exercice 2018 apporte les éléments d'informations suivants :

- le nombre de rôles concernés à l'échelle du territoire par le « Dégrèvement TH » est de 27 415 soit 60,3% des rôles de TH Résidences principales (RP) et dépendances principales (DP) (35% du total des rôles incluant les résidences secondaires (RS) et les logements vacants (LV)).
- La disparité entre les communes est élevée, la proportion des rôles de résidences principales concernés par le dégrèvement sur la commune de Talmont sur Gironde est de 49% alors qu'elle s'élève à 72% pour Corme Ecluse et 71% pour Semussac.
- **Le montant total des dégrèvements sur le territoire s'élève à 4 123 673 € pour l'exercice 2018**, soit 10% des cotisations totales toute nature d'imposition confondue (RP+RS+DP+LV).
- La disparité entre les communes concernant la proportion du dégrèvement est très importante. La part du dégrèvement est de 5 % des cotisations totales sur les communes des Mathes et de Saint Palais sur Mer alors qu'elle s'élève à 20% pour les communes de Corme Ecluse et de Sablonceaux.

Rappelons que ces analyses sur le montant et la part du dégrèvement 2018 par territoire communal de la CARA ne portent que sur 30% de la totalité du dégrèvement prévue par la réforme à l'horizon de 2020.

Nombre de rôles à l'échelle du Territoire

77 752 rôles

Résidences Principales 44 807 rôles <i>57,6%</i>	Dépendances Principales 672 rôles <i>0,9%</i>	Résidences Secondaires 32 018 rôles <i>41,2%</i>	Logements Vacants 255 rôles <i>0,3%</i>
--	---	--	---

Dégrèvement TH <i>"Loi Macron"</i> 27 415 rôles concernés <i>60,3%</i>

Territoire Communal	Nombre de rôles		en % des rôles RP+D
	Rés. Principales + Dépendances	Dont bénéficiaires du Dégrèvement	
Arces	334	207	62%
Arvert	1 780	1 212	68%
Barzan	210	140	67%
Boutenac-Touvent	102	63	62%
Breuillet	1 386	778	56%
Brie-sous-Mortagne	116	67	58%
Chaillevette	728	504	69%
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	323	196	61%
Corme-Écluse	517	374	72%
Cozes	1 086	709	65%
Épargnes	369	237	64%
Étaules	1 180	793	67%
Floirac	154	86	56%
Grézac	405	277	68%
La Tremblade	2 638	1 501	57%
Le Chay	350	228	65%
L'Éguille	413	273	66%
Les Mathes	1 167	703	60%
Médis	1 454	962	66%
Meschers-sur-Gironde	1 717	1 024	60%
Mornac-sur-Seudre	411	259	63%
Mortagne-sur-Gironde	462	242	52%
Royan	12 050	6 818	57%
Sablonceaux	627	414	66%
Saint-Augustin	620	409	66%
Saint-Georges-de-Didonne	3 176	1 821	57%
Saint-Palais-sur-Mer	2 271	1 183	52%
Saint-Romain-de-Benet	758	500	66%
Saint-Romain-sur-Gironde	27	17	63%
Saint-Sulpice-de-Royan	1 467	965	66%
Saujon	3 722	2 370	64%
Semussac	1 098	779	71%
Talmont-sur-Gironde	45	22	49%
Vaux-sur-Mer	2 316	1 282	55%
Total général	45 479	27 415	60%

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

COMMUNES	COTISATIONS				Frais de Gestion	Prélèvement pour base élevée	Prélèvement 1,5% Résidence Sec.	Plafonnement revenu	Non valeurs (<12€)	COTISATIONS TOTALES	Dégrèvement TH	COTISATIONS NETTES	Dégrèvement en % des cotisations totales
	Communale	CARA	TSE	GEMAPI									
Arces	105 062 €	72 524 €	1 029 €	1 289 €	2 956 €	1 547 €	807 €	-15 763 €	-42 €	169 409 €	-23 708 €	145 701 €	14%
Arvert	582 339 €	432 432 €	5 631 €	6 880 €	14 136 €	3 563 €	2 870 €	-60 415 €	-45 €	987 391 €	-174 082 €	813 309 €	18%
Barzan	72 763 €	57 412 €	772 €	945 €	2 430 €	553 €	823 €	-7 163 €	-18 €	128 517 €	-14 935 €	113 582 €	12%
Boutenac-Touvent	33 762 €	20 442 €	278 €	345 €	846 €	78 €	224 €	-5 998 €	-10 €	49 967 €	-7 845 €	42 122 €	16%
Breuillet	592 400 €	423 828 €	4 927 €	6 040 €	14 218 €	6 428 €	2 911 €	-71 117 €	-51 €	979 584 €	-119 404 €	860 180 €	12%
Brie-sous-Mortagne	23 594 €	20 311 €	281 €	335 €	641 €	131 €	147 €	-2 344 €	0 €	43 096 €	-7 792 €	35 304 €	18%
Chaillevette	314 105 €	185 533 €	2 576 €	3 135 €	7 275 €	2 644 €	1 643 €	-44 248 €	-49 €	472 614 €	-77 144 €	395 470 €	16%
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	89 628 €	80 671 €	1 084 €	1 335 €	3 041 €	1 743 €	986 €	-5 994 €	-35 €	172 459 €	-21 677 €	150 782 €	13%
Corme-Écluse	83 415 €	95 816 €	1 425 €	1 728 €	2 343 €	338 €	408 €	-6 703 €	-82 €	178 688 €	-34 855 €	143 833 €	20%
Cozes	297 909 €	215 260 €	2 958 €	3 633 €	6 631 €	1 628 €	1 096 €	-31 149 €	-60 €	497 906 €	-93 847 €	404 059 €	19%
Épargnes	109 468 €	67 463 €	947 €	1 158 €	2 611 €	629 €	626 €	-8 823 €	-21 €	174 058 €	-29 479 €	144 579 €	17%
Étaules	451 084 €	310 235 €	3 674 €	4 538 €	10 994 €	3 330 €	2 259 €	-59 665 €	-19 €	726 430 €	-113 116 €	613 314 €	16%
Floirac	43 034 €	28 850 €	400 €	492 €	1 101 €	178 €	293 €	-3 222 €	0 €	71 126 €	-9 749 €	61 377 €	14%
Grézac	77 828 €	75 671 €	1 106 €	1 351 €	2 062 €	401 €	380 €	-6 338 €	-11 €	152 450 €	-28 545 €	123 905 €	19%
La Tremblade	1 454 669 €	1 005 013 €	12 129 €	14 831 €	49 925 €	14 015 €	18 780 €	-82 776 €	-138 €	2 486 448 €	-214 270 €	2 272 178 €	9%
Le Chay	77 291 €	70 418 €	996 €	1 218 €	1 771 €	325 €	203 €	-6 015 €	-51 €	146 156 €	-27 110 €	119 046 €	19%
L'Éguille	132 950 €	84 449 €	1 203 €	1 456 €	3 041 €	556 €	642 €	-14 043 €	0 €	210 254 €	-37 138 €	173 116 €	18%
Les Mathes	690 606 €	877 376 €	10 739 €	13 404 €	38 339 €	21 368 €	16 777 €	-20 756 €	-77 €	1 647 776 €	-77 274 €	1 570 502 €	5%
Médis	510 436 €	348 421 €	4 767 €	5 811 €	10 501 €	2 526 €	1 360 €	-40 956 €	-22 €	842 844 €	-151 602 €	691 242 €	18%
Meschers-sur-Gironde	1 027 464 €	773 331 €	10 074 €	12 327 €	35 120 €	11 739 €	12 477 €	-74 119 €	-84 €	1 808 329 €	-172 419 €	1 635 910 €	10%
Mornac-sur-Seudre	145 070 €	98 861 €	1 197 €	1 475 €	3 828 €	1 052 €	1 017 €	-12 305 €	-8 €	240 187 €	-33 157 €	207 030 €	14%
Mortagne-sur-Gironde	184 297 €	114 865 €	1 512 €	1 844 €	5 347 €	1 339 €	1 745 €	-22 140 €	-89 €	288 720 €	-31 846 €	256 874 €	11%
Royan	7 091 720 €	5 277 058 €	61 266 €	75 916 €	238 845 €	147 753 €	80 902 €	-784 301 €	-692 €	12 188 467 €	-1 110 555 €	11 077 912 €	9%
Sablanceaux	131 543 €	103 710 €	1 518 €	1 858 €	2 842 €	541 €	355 €	-8 761 €	-12 €	233 594 €	-45 602 €	187 992 €	20%
Saint-Augustin	339 884 €	190 271 €	2 315 €	2 866 €	8 864 €	1 944 €	2 638 €	-35 768 €	-19 €	512 995 €	-63 553 €	449 442 €	12%
Saint-Georges-de-Didonne	2 981 255 €	2 229 160 €	26 424 €	32 381 €	117 854 €	73 835 €	47 730 €	-141 197 €	-135 €	5 367 307 €	-336 774 €	5 030 533 €	6%
Saint-Palais-sur-Mer	2 180 686 €	1 804 762 €	21 912 €	26 828 €	88 795 €	67 917 €	35 893 €	-114 060 €	-121 €	4 112 612 €	-221 313 €	3 891 299 €	5%
Saint-Romain-de-Benet	140 620 €	132 779 €	1 911 €	2 330 €	3 622 €	622 €	646 €	-16 136 €	-22 €	266 372 €	-48 105 €	218 267 €	18%
Saint-Romain-sur-Gironde	4 652 €	3 102 €	44 €	52 €	109 €	0 €	25 €	-602 €	0 €	7 382 €	-1 588 €	5 794 €	22%
Saint-Sulpice-de-Royan	436 465 €	345 981 €	4 091 €	5 035 €	9 574 €	2 461 €	1 170 €	-43 025 €	-32 €	761 720 €	-134 194 €	627 526 €	18%
Saujon	1 219 279 €	825 651 €	10 777 €	13 181 €	25 362 €	4 945 €	3 504 €	-246 107 €	-377 €	1 856 215 €	-349 670 €	1 506 545 €	19%
Semussac	356 288 €	217 983 €	3 080 €	3 793 €	7 780 €	1 045 €	1 437 €	-36 781 €	-40 €	554 585 €	-104 971 €	449 614 €	19%
Talmont-sur-Gironde	20 297 €	16 258 €	210 €	261 €	799 €	113 €	322 €	-316 €	0 €	37 944 €	-2 553 €	35 391 €	7%
Vaux-sur-Mer	1 718 620 €	1 654 915 €	19 705 €	24 270 €	73 595 €	48 946 €	29 292 €	-124 415 €	-180 €	3 444 748 €	-203 801 €	3 240 947 €	6%
Total général	23 720 483 €	18 260 812 €	222 958 €	274 341 €	797 198 €	426 233 €	272 388 €	-2 153 521 €	-2 542 €	41 818 350 €	-4 123 673 €	37 694 677 €	10%

1.2.3. Renforcement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP

L'article 8 du Projet de Loi de Finances 2019 renforce la composante déchets de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). **Le dispositif consolide ainsi la trajectoire d'augmentation des tarifs de la taxe entre 2021 et 2025 afin d'assurer que le coût du recyclage soit inférieur à celui des autres modalités de traitement des déchets** et supprime progressivement les tarifs réduits relatifs à certaines modalités de stockage ou d'incinération. Cet article revoit également le dispositif des exemptions et exonérations afin que ces dernières couvrent l'ensemble des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation (comme les déchets d'amiante ou certains déchets inertes), y compris en cas de transfert vers un autre État.

L'impact de cette disposition sur les budgets de la CARA réside dans la contribution versée au Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL) pour le traitement des déchets ménagers et déchets verts. En 2018 cette contribution s'est élevée à 5,2 millions d'euros (4,5 millions d'euros ont été inscrits au BP 2019 dans l'attente de la notification du SIL, les réajustements de crédits s'opèreront au Budget Supplémentaire).

Exercices	TGAP Tonne Centre Multifilière Echillais
2018	6 €
2019	6 €
2020	6 €
2021	11 €
2022	12 €
2023	13 €
2024	14 €
2025	15 €
Evolution 2018/2025	150%

1.2.4. Agences de l'Eau : Plafonnement des recettes et pérennisation des contributions

L'article 29 du Projet de Loi de Finances 2019 précise les montants plafonds des recettes des agences de l'eau (les excédents potentiels de recettes étant reversés au budget général de l'Etat) et pérennise leurs contributions à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Le potentiel de ressources des agences de l'eau étant sérieusement réduit, leur niveau d'intervention auprès des collectivités diminue conséquemment.

Ainsi, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a supprimé l'aide à la performance épuratoire pour les stations d'une capacité supérieure ou égale à 30 000 hab. Les stations des Mathes et de Saint Palais sur Mer sont concernées.

2. Optimisation de la gestion financière de la CARA

2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire

2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement

La Loi de Programmation des Finances Publiques s'imposant aux collectivités territoriales a encadré l'évolution des dépenses de fonctionnement selon une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2 % par an.

Cette évolution qui s'entend inflation comprise est calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes.

Les orientations budgétaires proposées respectent cet objectif d'évolution des dépenses en inscrivant un montant total consolidé de 58 945 816 € soit + 1,19 % d'évolution par rapport aux crédits inscrits en 2018 retraitement fait des reports de crédits 2017 et des enveloppes dédiées aux dépenses imprévues (qui gonflent artificiellement le volume des dépenses prévues en 2018).

Cette analyse déclinée par budget montre que le budget principal connaît une augmentation de +1,71% sur les dépenses de fonctionnement alors même que les services opérationnels proposent une diminution de près de 134 000 € sur leur budget. Les éléments expliquant cette hausse sont précisés dans le point suivant.

Si globalement les dépenses connaissent une progression plus que limitée, +1,19%, les recettes de fonctionnement enregistrent une progression se limitant à +0,13%. L'autofinancement global baisse mécaniquement de 5,89%.

<i>(opérations réelles hors reports et dépenses imprévues)</i>	Crédits 2018	Propositions 2019	Ecart	Var°
<u>Budget Principal</u>				
<i>(Intègre les évolutions du budget Transport)</i>				
Dépenses de Fonctionnement	38 890 557 €	39 557 162 €	+666 605 €	+1,71%
Recettes de Fonctionnement	44 118 048 €	44 366 643 €	+248 595 €	+0,56%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	5 227 491 €	4 809 481 €	-418 010 €	-8,00%
<u>Budget Assainissement</u>				
Dépenses de Fonctionnement	1 283 950 €	1 117 230 €	-166 720 €	-12,98%
Recettes de Fonctionnement	6 630 040 €	6 446 730 €	-183 310 €	-2,76%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	5 346 090 €	5 329 500 €	-16 590 €	-0,31%
<u>Budget Gestion Déchets</u>				
Dépenses de Fonctionnement ^(*)	17 984 216 €	18 214 799 €	+230 583 €	+1,28%
Recettes de Fonctionnement	17 634 632 €	17 657 960 €	+23 328 €	+0,13%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	-349 584 €	-556 839 €	-207 255 €	+59,29%
<u>Budget Hippodrome Royan atlantique</u>				
Dépenses de Fonctionnement	83 337 €	51 093 €	-32 244 €	-38,69%
Recettes de Fonctionnement	199 606 €	198 606 €	-1 000 €	-0,50%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	116 269 €	147 513 €	31 244 €	+26,87%
<u>Budget Panneaux Photovoltaïques</u>				
Dépenses de Fonctionnement	8 092 €	5 532 €	-2 560 €	-31,64%
Recettes de Fonctionnement	23 000 €	21 500 €	-1 500 €	-6,52%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	14 908 €	15 968 €	1 060 €	+7,11%
<u>GLOBALITE BUDGETS ETUDIES</u>				
Dépenses de Fonctionnement	58 250 152 €	58 945 816 €	+695 664 €	+1,19%
Recettes de Fonctionnement	68 605 325 €	68 691 439 €	+86 114 €	+0,13%
Autofinancement budgétaire généré	10 355 174 €	9 745 623 €	-609 551 €	-5,89%

*retraitement budget gestion des déchets : le SIL appelle des contributions et rembourse le trop perçu en fin d'exercice budgétaire. Les propositions 2019 sont donc retraitées des remboursements potentiels et non connus à ce jour afin de respecter le principe de sincérité dans l'élaboration des calculs proposés concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement.

2.1.2. Les budgets des services opérationnels

	Crédits 2018 (hors reports, dépenses imprévues et virement)	2019 Propositions	Ecart	Observations
--	---	--------------------------	--------------	---------------------

Direction de la Communication COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	259 200 €	270 080 €	+10 880 €	Nouvelle action de communication
Direction des Affaires Culturelles ACTIONS CULTURELLES	268 800 €	390 030 €	+121 230 €	Programmation culturelle Itinérance Estuaire
JEUDIS MUSICAUX	335 200 €	330 100 €	-5 100 €	

Pôle Prospective Stratégie Territoriale

PORTS ET MILIEU MARITIME	41 000 €	0 €	-41 000 €	
PROSPECTIVE	8 000 €	7 600 €	-400 €	
TOURISME	3 536 230 €	3 675 110 €	+138 880 €	Augmentation Subvention OTC

Pôle Fonctions Supports

AFFAIRES GENERALES	176 668 €	159 794 €	-16 875 €	
COMMANDE PUBLIQUE	83 215 €	81 750 €	-1 465 €	
SERVICE JURIDIQUE	56 450 €	67 645 €	+11 195 €	
Direction des Ressources Humaines	7 845 830 €	8 162 915 €	+317 085 €	RIFSEEP 190 K€ / Nouveaux postes 130 K€
Direction des systèmes d'Information				
INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	57 880 €	50 500 €	-7 380 €	
INFORMATIQUE	207 500 €	203 270 €	-4 230 €	
TELEPHONIE	83 502 €	83 784 €	+282 €	
Direction des finances				
DETTE	48 080 €	138 343 €	+90 263 €	Intégration Emprunt 2018 (6,5 M€ 1,54% 20 ans)
OPERATIONS NON AFFECTEES	13 899 909 €	13 835 909 €	-64 000 €	
PEREQUATION	2 982 027 €	2 806 900 €	-175 127 €	
SECURITE - SALUBRITE PUBLIQUE	2 796 640 €	2 922 500 €	+125 860 €	Augmentation contribution SDIS

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Crédits 2018 (hors reports, dépenses imprévues et virement)	2019 Propositions	Ecart	Observations
---	----------------------	-------	--------------

Pôle Equipements et Logistique

ENTRETIEN ET GESTION DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEME LOGISTIQUE	431 097 €	375 220 €	-55 877 €	
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	60 700 €	65 700 €	+5 000 €	
	586 148 €	363 593 €	-222 555 €	

Pôle Développement et Attractivité Territoriale

ACTIVITES PLEINE NATURE	55 220 €	30 200 €	-25 020 €	
ANIMATION	123 500 €	127 500 €	+4 000 €	
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE ET RURALITE	99 250 €	133 300 €	+34 050 €	Mise en route Atelier de transformation
DEVELOPPEMENT COMMERCE ARTISANAT ET INDUSTRIE	126 505 €	116 933 €	-9 572 €	Intégration aides économiques / Région
PLATFORME ENTREPRENDRE	27 400 €	96 700 €	+69 300 €	
NAUTISME	444 300 €	458 400 €	+14 100 €	Pôle Excellence Régional

Pôle Politique de la Ville Solidarités Prévention Sécurité

ACTION SOCIALE	772 385 €	798 685 €	+26 300 €	Participation BIJ / Financement BNSSA
GENS DU VOYAGE	218 250 €	228 890 €	+10 640 €	Inflation coût d'entretien des aires
POLITIQUE DE LA VILLE	1 189 600 €	1 144 300 €	-45 300 €	Transfert crédits sur budgets annexes
RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE	86 190 €	86 280 €	+90 €	
SECURITE DES PLAGES	557 880 €	589 230 €	+31 350 €	Formation spécifique chef de poste

Pôle Aménagement Durable et Mobilité

LOGEMENTS	93 000 €	67 100 €	-25 900 €	
TERRITOIRE DURABLE	191 630 €	110 450 €	-81 180 €	
TRANSPORT	879 851 €	1 299 382 €	+419 531 €	DSP Transport (+ 210 K€) / Etude Flux Saujon Royan (+ 50 K€) / Etude Navette Royan Bordeaux (+ 120 K€)
ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES	0 €	20 000 €	+20 000 €	Modification PLU Brégaudières

Pôle Cycle de l'Eau

Environnement

ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	101 670 €	98 400 €	-3 270 €	
ESPACES NATURELS SENSIBLES	159 850 €	160 670 €	+820 €	

Total général	38 890 557 €	39 557 162 €	+666 605 €	+1,71%
----------------------	---------------------	---------------------	-------------------	---------------

	Crédits 2018	Propositions 2019	Ecart	Var°
Budgets opérationnels des Services	25 997 396 €	25 863 495 €	-133 901 €	-0,52%
DSP Transport (Subv° Equilibre)	863 951 €	1 075 752 €	+211 801 €	+24,52%
Subvention OTC	1 459 240 €	1 605 000 €	+145 760 €	+9,99%
Contribution SDIS	2 724 140 €	2 850 000 €	+125 860 €	+4,62%
Budget Ressources Humaines	7 845 830 €	8 162 915 €	+317 085 €	+4,04%
	38 890 557 €	39 557 162 €	+666 605 €	+1,71%

Concernant les charges de gestion des ressources humaines, leur progression est de 4 %. Elle résulte de la mise en œuvre du RIFSEEP et de la création de quatre postes :

Pôle Territoire Durable	1 Responsable de service Instruction du droit des sols
Direction de la communication	1 assistant communication
Pôle Equipements Logistique	1 technicien bureau d'étude
Pôle Attractivité Territoriale Gestion des Equipements Sportifs	1 agent Plateforme entreprendre

Les principales augmentations de crédits s'expliquent par :

- **l'augmentation de la contribution versée au SDIS.** Le détail de cette contribution par commune figure dans la troisième partie de ce rapport ;
- **l'augmentation de la contribution versée à la délégation de service public transport** résultante de l'augmentation de la valeur des indices constitutifs de la formule de révision (dont le diesel) ;
- **l'effort consenti sur la subvention versée à l'OTC** pour le financement des actions de promotion du territoire. Cette augmentation est réellement de 300 000 € retraitement fait des crédits inscrits en 2018 aux fins de remboursement des frais de personnel mis à disposition de la structure dont le montant à l'euro près figurait en recettes de fonctionnement.

Si les contributions versées au SDIS et à la délégation de service public transport étaient restées constantes, la progression des dépenses de fonctionnement sur le budget principal n'aurait été que de 0,85%.

2.2. Gestion des ressources humaines

2.2.1. Effectifs de la CARA

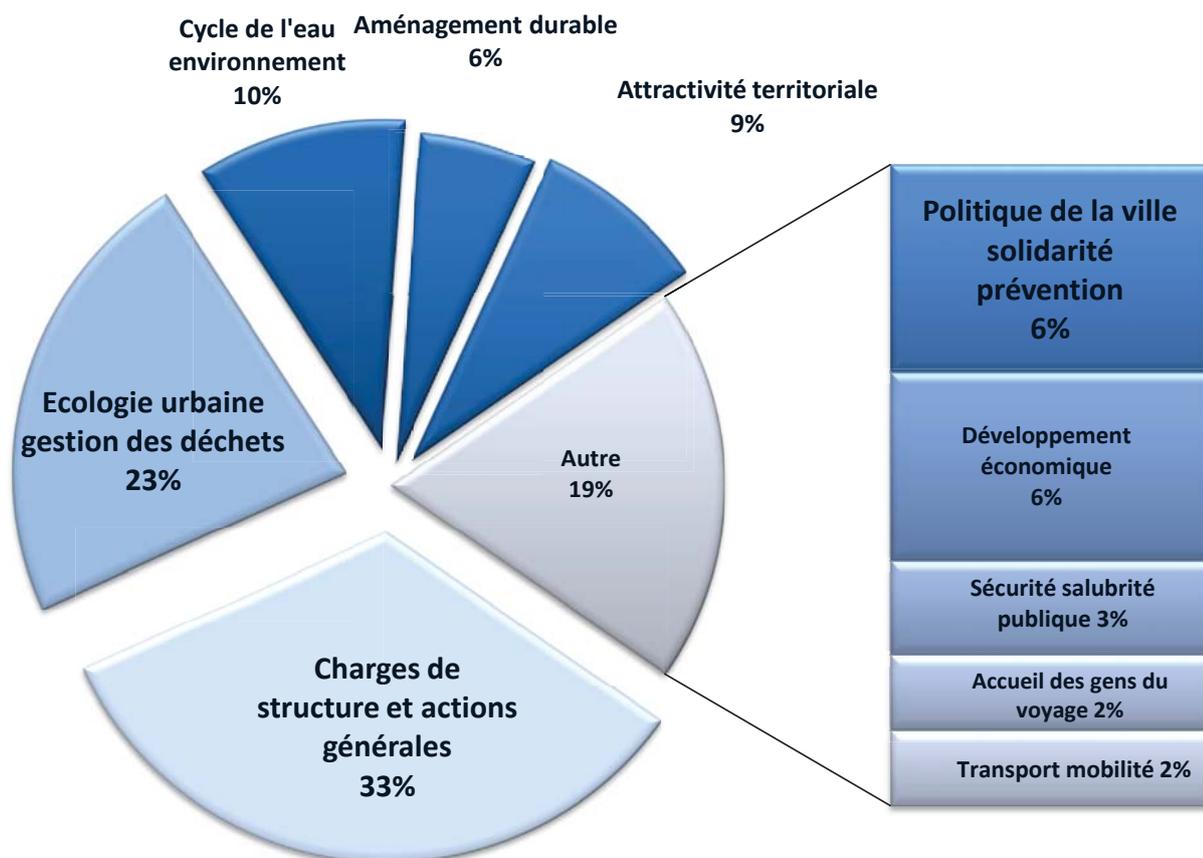
Les effectifs impactant les budgets de la CARA sont de 176 agents au 21 novembre 2018 (emplois permanents pourvus et, le cas échéant, le personnel en remplacement).

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs :

Charges de structure et actions générales	59
Direction Générale	4
Affaires Générales, Juridiques & Commande Publique	11
Equipements, patrimoine et logistique	14 (+1)
Prospective et politiques contractuelles	3
Finances et contrôle de gestion	8
Systèmes d'information	8
Ressources Humaines	6
Communication	5
Sécurité salubrité publique	5
Sécurité des zones de baignade	5
Accueil des gens du voyage	4
Aménagement durable	10
Foncier et Habitat	5 (+1)
Territoire durable	5
Transport mobilité	4
Politique de la ville solidarité prévention	11
Pôle politique de la ville solidarité prévention	5
Relais Assistance Petite Enfance	6 (+1)
Attractivité territoriale	15
Affaires Culturelles	9
Animation Territoriale	6
Développement économique	10
Développement agricole Ostréicole Ruralité	2 (+1)
Développement économique	5 (+1)
Tourisme	3
Cycle de l'eau environnement	18
Assainissement	10
Environnement terrestre et maritime	2
Espaces naturels sensibles	6
Ecologie urbaine gestion des déchets	40
Total général	176

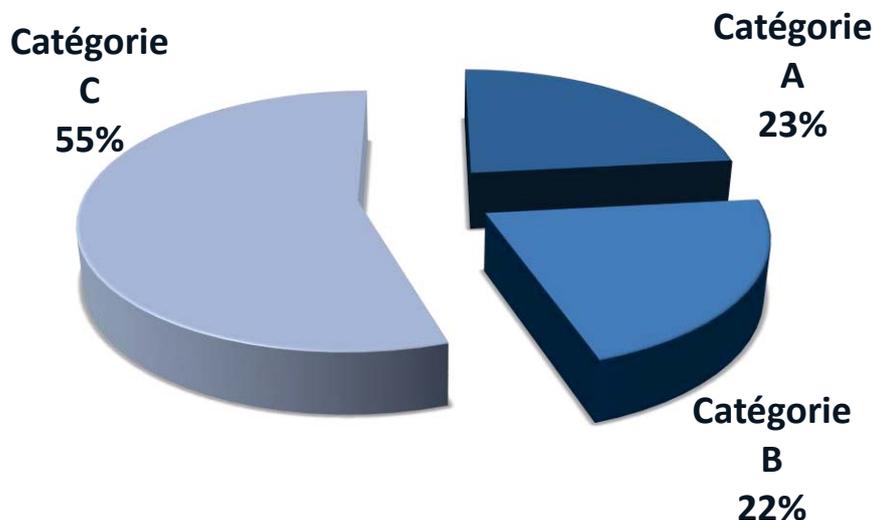
Exercice 2019 : 181 agents

Ventilation de l'effectif au 21 novembre 2018



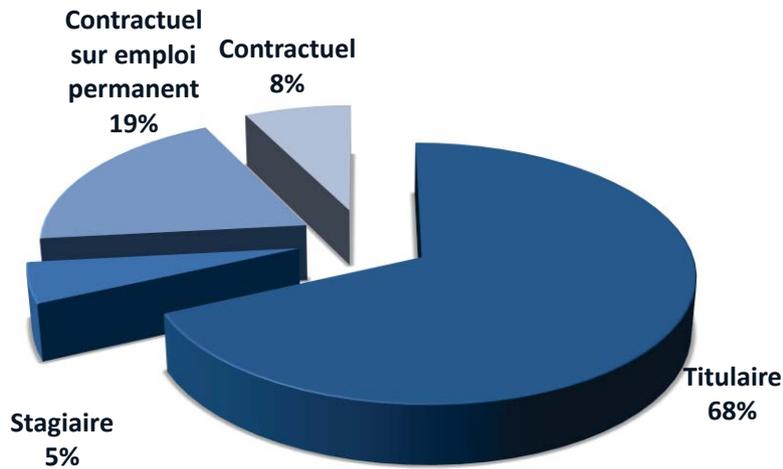
Répartition de l'effectif par catégorie au 21 novembre 2018

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	19	22	41
Catégorie B	22	16	38
Catégorie C	47	50	97
Total	88	88	176

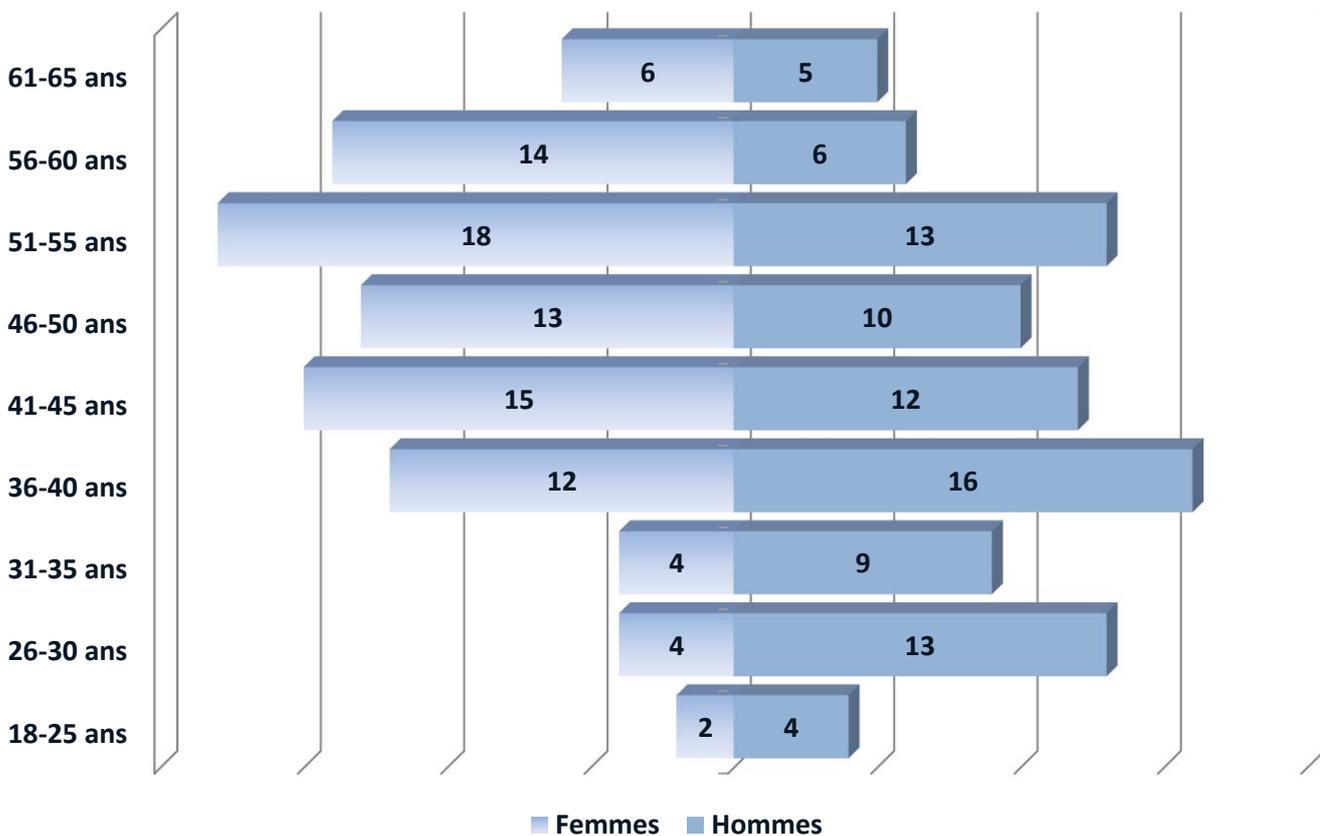


Répartition de l'effectif par statut au 21 novembre 2018

Statuts	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	67	53	120
Stagiaire	1	8	9
Contractuel sur emploi permanent	15	19	34
Contractuel	5	8	13
Total	88	88	176



Pyramide des âges au 21 novembre 2018



2.2.2. Eléments de rémunération du personnel

DEPENSES DE PERSONNEL : ELEMENTS DE REMUNERATION

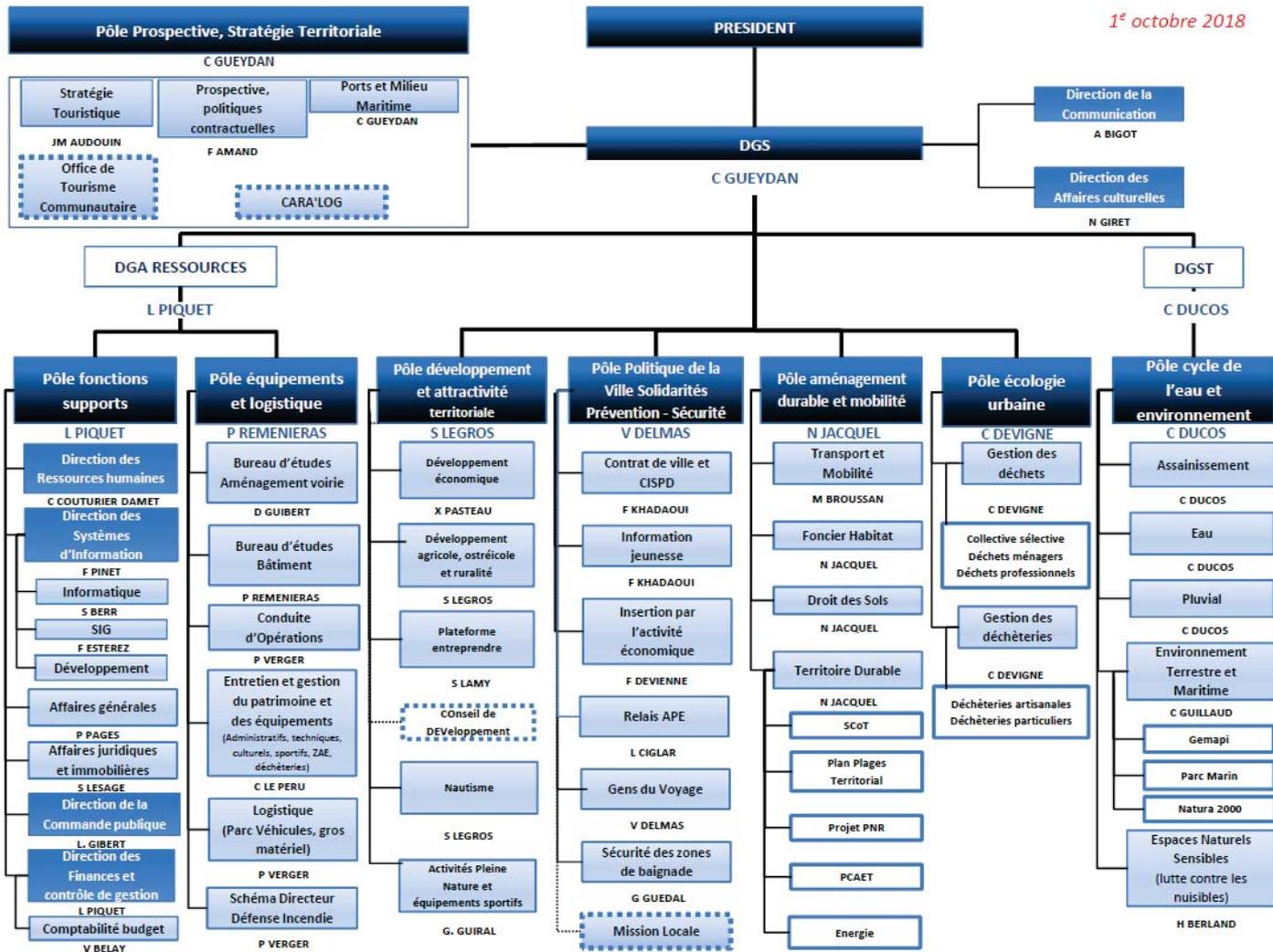
	ESTIMATION REALISATION 2018			PREVISIONS BUDGETAIRES 2019		
	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS
TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE	3 123 122,96	198 827,12	772 851,23	3 529 083,48	196 120,80	885 560,43
NBI	11 113,81	843,48	2 244,60	11 754,36	847,68	2 260,44
S.F.T.	33 890,82	1 770,96	9 624,42	32 929,95	1 484,29	9 925,68
HEURES SUPPLEMENTAIRES	21 358,91	1 081,68	2 442,76	23 830,52	1 094,67	2 683,37
REGIME INDEMNITAIRE	702 504,25	58 340,73	74 710,68	860 547,34	58 632,47	146 100,24
AVANTAGES EN NATURE	2579,16			2579,16		
ASTREINTES	30 140,85		4 892,19	27 640,05		3 079,10

Les éléments de rémunération sont impactés par l'application du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.). La mise en œuvre du P.P.C.R est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 et s'étalera sur 4 ans. Elle prévoit pour les fonctionnaires :

- un "transfert primes / points" qui permet d'intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire pour augmenter leur pension de retraite,
- de nouvelles grilles indiciaires à compter du 1^{er} janvier 2016,
- une cadence unique d'avancement d'échelon,
- un reclassement et une revalorisation indiciaire échelonnée sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les mesures statutaires, indiciaires et indemnitaires – initialement prévues à compter du 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du protocole P.P.C.R. – connaissent un décalage de 12 mois.

L'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) est effective en 2019. Cette refonte du régime indemnitaire tend à la valorisation des fonctions exercées par les agents ainsi qu'à la reconnaissance des parcours professionnels et des acquis de l'expérience.



2.2.3. L'action sociale

L'action sociale représente, tous budgets confondus, près de 432 750 €, dont 134 900 € de participations salariales, pour l'exercice 2019. Elle comprend la cotisation au CNAS, les titres restaurant, les chèques cultures et les chèques cadeaux Noël des agents et des enfants.

BUDGET PRINCIPAL	317 000 € dont 98 605 € de part salariale
ASSAINISSEMENT	20 050 € dont 5 990 € de part salariale
GESTION DES DECHETS	95 700 € dont 30 305 € de part salariale

2.2.4. Temps de travail

Par délibération n° CC-161118-k1 du 18/11/2016, les conseillers communautaires ont adopté l'organisation du temps de travail des agents de la communauté d'agglomération Royan Atlantique en fixant la durée à 1 607 heures selon les modalités suivantes :

- Nombre de jours dans l'année : 365
- Nombre de jours non travaillés : 137
 - o Repos hebdomadaires : 104 jours (52 samedis et dimanches)
 - o Congés annuels : 25 jours (5 fois les obligations légales hebdomadaires)
 - o 8 jours fériés (forfait annuel)
- Soit 228 jours travaillés à raison de 7 heures par jour = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité de 7 heures

2.3. Politique en matière d'équipement

2.3.1. Les équipements programmés en 2019

Le niveau des dépenses d'équipement prévues en 2019 est de 43,3 millions d'euros.

Le budget principal porte 38 % des dépenses d'équipement, le budget assainissement 45 % et le budget gestion des déchets 12 %.

La technique des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements, sera maintenue en 2019.

Les AP/CP actuellement ouvertes s'énoncent ainsi :

- | | | |
|--|-----------|-------------|
| - Mise en œuvre du Schéma d'Accessibilité au Transport : | CP 2019 = | 433 000 € |
| - Equipement des Arrêts de Bus en Abris Voyageurs : | CP 2019 = | 190 083 € |
| - Gare Intermodale de Saujon : | CP 2019 = | 659 200 € |
| - Aide à la production de logements sociaux : | CP 2019 = | 1 571 900 € |
| - Caserne de Gendarmerie la Tremblade : | CP 2019 = | A clôturer |
| - Construction d'un dépôt de bus : | CP 2019 = | 170 000 € |
| - Aménagement Centre Technique : | CP 2019 = | 203 955 € |
| - Maison des entreprises : | CP 2019 = | 133 965 € |

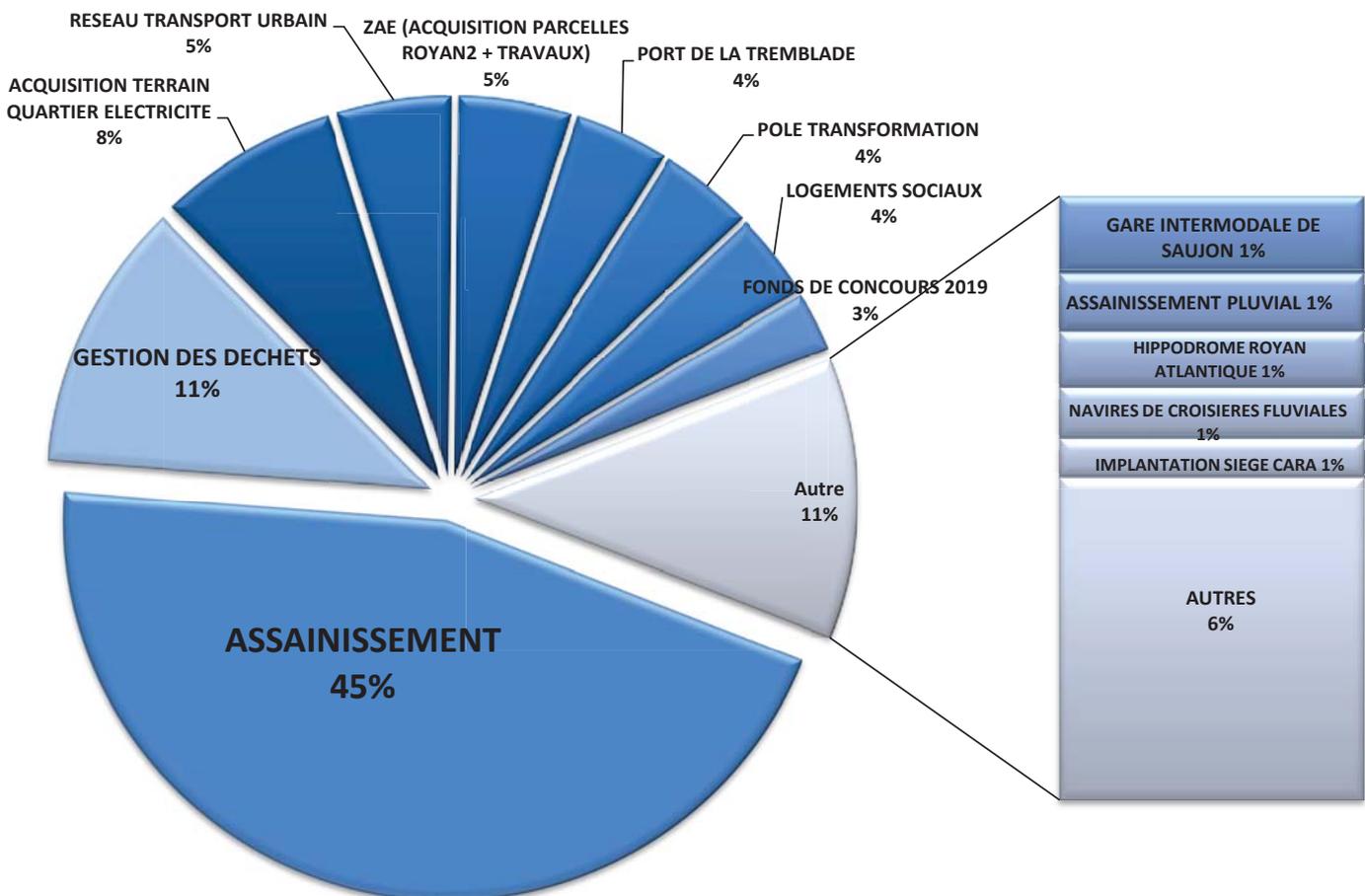
Les AP/CP à ouvrir s'énoncent ainsi :

- | | | |
|-----------------------------|-----------|-------------|
| - Construction siège CARA : | CP 2019 = | 332 625 € |
| - Port La Tremblade : | CP 2019 = | 1 725 000 € |

Près de 5,4 millions de dépenses d'équipement seront gérées dans le cadre d'autorisations de programme pour l'exercice 2019, soit 13 % des dépenses d'équipement prévisionnelles :

- Budget principal : 28 % des opérations gérées en AP/CP sur le BP 2019 ;
- Budget Transport Urbain : 41 % des opérations gérées en AP/CP sur le BP 2019

Répartition des dépenses d'équipement 2019



2.3.2. Ebauche d'un Programme Pluriannuel des Investissements

Ce Débat d'Orientation Budgétaire 2019 est une opportunité de présenter une ébauche de Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) qui intègre d'une part les dépenses nouvelles, d'autre part les dépenses récurrentes et, enfin, les grands dossiers de la stratégie territoriale.

Le PPI définitif fera l'objet d'un arbitrage politique et technique et permettra, d'aboutir à un projet budgétairement soutenable permettant de préserver la capacité d'investissement de la CARA et de contenir sa capacité de désendettement.

Une première ébauche de PPI élaborée à l'occasion de la préparation budgétaire de l'exercice 2019 laisse apparaître un programme ambitieux d'investissement d'un montant total de plus de 159,5 millions d'euros sur la période 2019-2024.

Ebauche de PPI décliné par exercice :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
42 773 310 €	37 987 132 €	29 851 482 €	15 519 147 €	22 820 658 €	10 611 170 €

TOTAL	159 562 899 €
--------------	----------------------

Ebauche de PPI décliné par budget :

TOTAL PPI 2019-2024

<i>Budget Principal</i>	85 850 612 €
<i>Budget Transport</i>	10 927 277 €

<i>Budget Principal + Budget Transport</i>	96 777 889 €
--	---------------------

<i>Budget Assainissement Eaux Usées</i>	56 506 810 €
<i>Budget Gestion des Déchets</i>	6 278 200 €

TOTAL PPI 2019 - 2024
159 562 899 €

Le budget principal (budget transport intégré) supporte 61% du PPI et le budget assainissement 35%.

Les équipements du budget transport sont appréhendés avec ceux du budget principal puisque c'est ce dernier qui devra couvrir l'annuité de la dette permettant le financement des équipements via la subvention d'équilibre versée au budget annexe dédié.

Cette ébauche de PPI devra faire l'objet d'un arbitrage politique et la soutenabilité financière de sa programmation sera soumise à l'expertise de la commission des finances une fois les résultats des comptes administratifs 2018 connus et arrêtés.

Les objectifs fixés dans la Loi de Programmation des Finances Publiques afférents aux plafonds de la capacité de désendettement pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants se situent entre 11 et 13 ans. Ces plafonds s'appliquent aux budgets consolidés. (Budget principal + budgets annexes)

Au 31/12/2017 la capacité de désendettement de la CARA, budgets consolidés, était de 0,61 années.

Les tableaux qui suivent présentent le détail et le contenu de l'ébauche du PPI 2019-2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
--	------	------	------	------	------	------

Prospective Stratégie Territoriale

NAVIRE DE CROISIERES FLUVIALES	440 000 €					
PORT DE LA TREMBLADE	1 725 000 €	5 750 000 €	4 025 000 €			

Fonctions Supports

FONDS DE CONCOURS	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €
SCHEMA DIRECTEUR DEFENSE INCENDIE	235 000 €	155 000 €	155 000 €	155 000 €	155 000 €	155 000 €
MATERIEL COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
MOBILIERS MATERIELS ADMINISTRATIFS	22 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
INFORMATIQUE	153 700 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €
TELEPHONIE	19 200 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Equipements Logistique

ZAE - TRAVAUX	766 485 €	389 682 €	389 682 €	389 682 €	389 682 €	389 682 €
ZAE - ACQUISITIONS FONCIERES	1 300 000 €					
POLE TRANSFORMATION	1 700 000 €					
CHAUFFERIE BOIS	10 320 €					
CASERNE DE GENDARMERIE COZES		Attente décision du Ministère - Enveloppe de 2,1 M€				
IMPLANTATION SIEGE CARA	332 625 €	3 825 800 €	4 043 175 €	370 000 €		
CREATION NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	203 955 €	2 003 375 €	2 117 235 €	193 750 €		
MAISON DES ENTREPRISES	133 965 €	920 260 €	972 550 €	89 000 €		
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE	100 000 €	83 688 €	83 688 €	83 688 €	83 688 €	83 688 €
MAISON DU TOURISME (BACK / FRONT OFFICE - SITE ? >3 M€)		LIEU ET SURFACE A DEFINIR				
PISCINE TERRITOIRE	100 000 €	9 000 000 €	3 000 000 €			
PARKING SILO	50 000 €	62 500 €	165 625 €	2 585 000 €	2 731 875 €	250 000 €
TRAVAUX PATRIMOINE BATI CARA	117 500 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
FLOTTE VEHICULES	90 000 €	90 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
GROS OUTILLAGE		1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Attractivité Territoriale						
ESPACE TEST AGRICOLE - ETA	130 000 €					
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	156 667 €	235 000 €	235 000 €	235 000 €		
MOBILIER PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES	80 000 €					
PISTES CYCLABLES	4 000 €		5 000 €		5 000 €	
AFFAIRES CULTURELLES DIVERS EQUIPEMENT	5 000 €					
NAUTISME	215 000 €	70 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CIRCUITS PARCOURS ITINERAIRES DE PLEINE NATURE	35 300 €	3 000 €	7 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €

Aménagement Durable						
LOGEMENTS SOCIAUX AIDES A LA PRODUCTION	1 571 900 €	1 600 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €
AIDE A L'ACCESSION AUX PARTICULIERS	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
AIDE A LA REHABILITATION PIG/TEPOS	97 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €		
ACTIONS FONCIERES	3 300 000 €					
S.C.O.T.	212 600 €	200 000 €	142 600 €	7 600 €	7 600 €	32 600 €
PLAN PLAGE TERRITORIAL - SIGNALÉTIQUE -	23 000 €					

Politique de la Ville Prévention Sécurité						
AMENAGEMENTS DES AIRES GENS DU VOYAGE	122 100 €					
SURVEILLANCE ZONES DE BAINADE	85 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €

Mobilité, transports et déplacements						
GARE INTERMODALE DE SAUJON	659 200 €	1 696 000 €	864 000 €	176 800 €	0 €	0 €
PLAN DEPLACEMENT URBAIN	31 600 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
PLAN DEPLACEMENT ADMINISTRATION	12 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
SCHEMA CYCLABLE	75 000 €	275 000 €	300 000 €	325 000 €	350 000 €	375 000 €
EQUIPEMENT DES ARRETS DE BUS	190 083 €	110 000 €	110 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €
MISE EN OEUVRE DU SDAT	433 000 €	433 000 €	433 000 €	433 000 €	433 000 €	433 000 €
DEPOT BUS	170 000 €	1 200 000 €	2 900 000 €	400 000 €		
AMENAGEMENT EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN	150 000 €	150 000 €	113 000 €			
SYSTEME DE PRIORITE AUX FEUX	30 000 €					
SYSTEME BILLETIQUE / SYSTEME EMBARQUE	190 000 €	104 227 €	43 727 €	116 227 €	26 013 €	0 €
MATERIEL ROULANT	925 000 €	488 000 €	308 000 €	308 000 €	215 000 €	

Cycle de l'Eau Environnement						
EAUX PLOUVIALES URBAINES	500 000 €	PRISE DE COMPETENCE AU 01/01/2020 - MONTANTS A DEFINIR				
CONVENTION ONF	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	11 800 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES						
ETUDES, DIAGNOSTICS	817 200 €	882 000 €	0 €	607 200 €	537 240 €	470 760 €
REHABILITATIONS	9 590 620 €	124 800 €	71 520 €	0 €	1 797 900 €	369 720 €
REFOULEMENT AMIANTE CIMENT	4 728 000 €	1 061 160 €	647 640 €	1 392 000 €	1 146 324 €	1 822 680 €
LUTTE CONTRE H2S	276 000 €	369 720 €	369 840 €	369 600 €	369 816 €	2 316 240 €
REDUCTION EAUX CLAIRES PARASITAIRES	0 €	667 440 €	1 365 000 €	1 979 400 €	2 614 800 €	0 €
STATION D'EPURATION	1 810 950 €	2 051 280 €	1 848 000 €	9 000 €	8 063 520 €	18 600 €
EXTENSION RESEAUX	1 544 840 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €
GESTION BOUES	155 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES OPERATIONS ASSAINISSEMENT	641 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Ecologie Urbaine						
APPORTS / BACS / CONTENEURS	267 000 €	270 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
COLLECTE / BACS / CONTENEURS	375 000 €	255 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €
DECHETERIES	4 262 000 €	150 000 €				
CENTRE DE TRANSFERT DE MEDIS	56 800 €					
ACQUISITION MATERIEL / VEHICULES	18 900 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €

TOTAL DES EQUIPEMENTS PROGRAMMES	42 773 310 €	37 987 132 €	29 851 482 €	15 519 147 €	22 820 658 €	10 611 170 €
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

2.4. Maîtrise de l'endettement

L'analyse de la dette démontre la maîtrise de l'endettement réalisée ces dernières années. Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2018 s'élève à 15 642 milliers d'euros.

La dette de la CARA ne présente aucun risque et repose pour près de 91 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux.

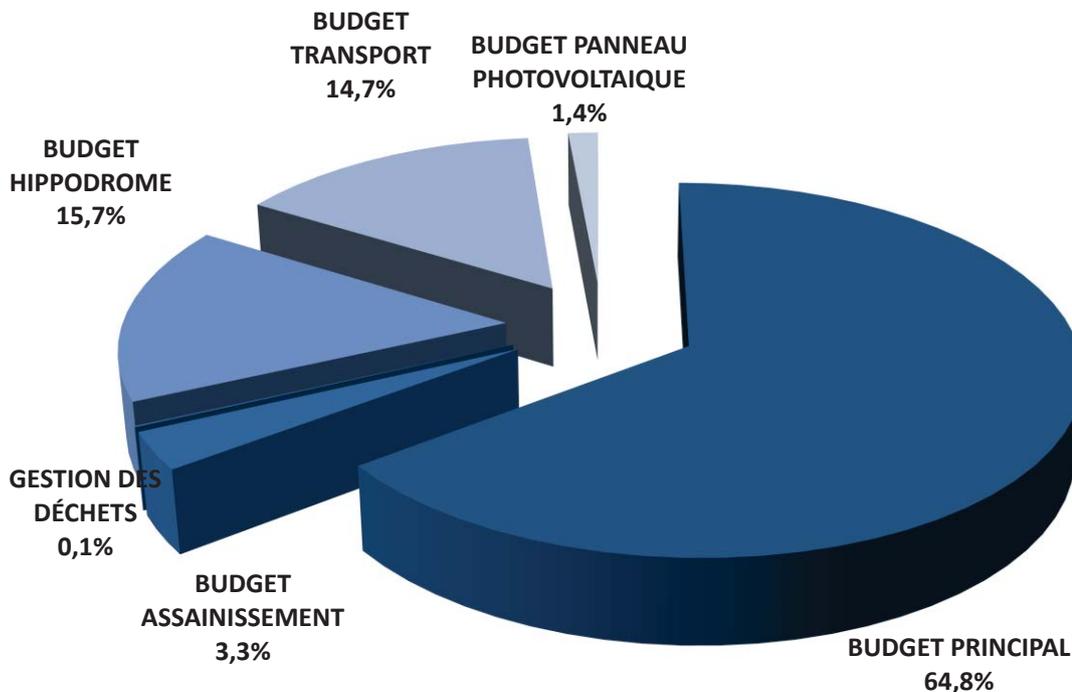
Son taux moyen est de 1,61 %.

Evolution du capital restant dû au 31/12/N par budget en milliers d'euros

Budgets	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	4 585	4 009	3 481	3 094	3 435	3 057	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 056	10 130
Assainissement	12 117	10 386	8 763	7 325	5 993	4 836	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 037	812	514
Gestion des Déchets	1 435	1 012	768	559	389	320	280	220	195	150	103	53	24	12
Zones d'Activité	2 693	2 319	1 114	844	622	440	385	321	269	207	transfert BP			
Bâtiments Economiques	0	0	845	749	683	621	557	414	363	305	transfert BP			
Transport	650	520	390					600	572	842	1 992	2 680	2 473	2 305
Logement social	1 550	1 466	1 438	1 376	1 313	457	389	303	251	180	transfert BP			
Hippodrome								1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 206	2 456
Panneaux Photovoltaïques												250	238	225
Ensemble des budgets	23 030	19 712	16 799	13 947	12 435	9 731	8 216	8 129	6 849	6 318	7 070	8 255	9 809	15 642

En 2018, deux emprunts ont été contractés, le premier sur le budget principal pour un montant de 6,5 millions d'euros et le second sur le budget hippodrome Royan Atlantique pour un montant de 300 000 €.

Répartition du capital restant dû par budget au 31 décembre 2018

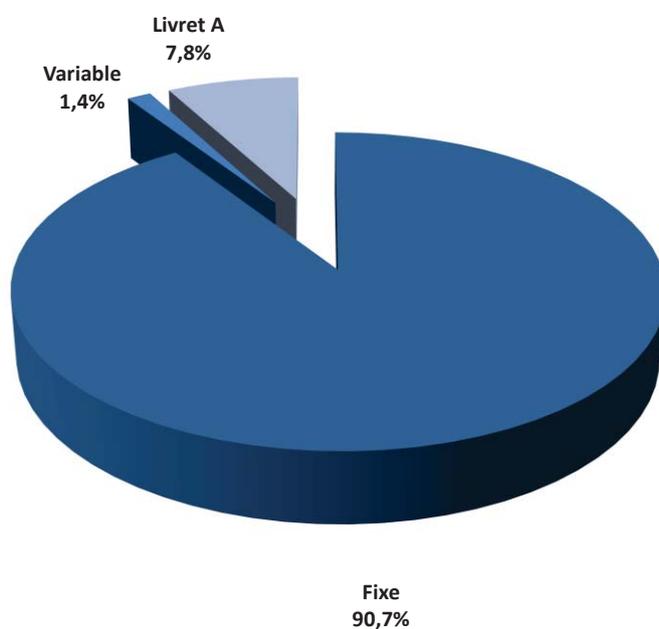


Synthèse de la dette au 31 décembre 2018

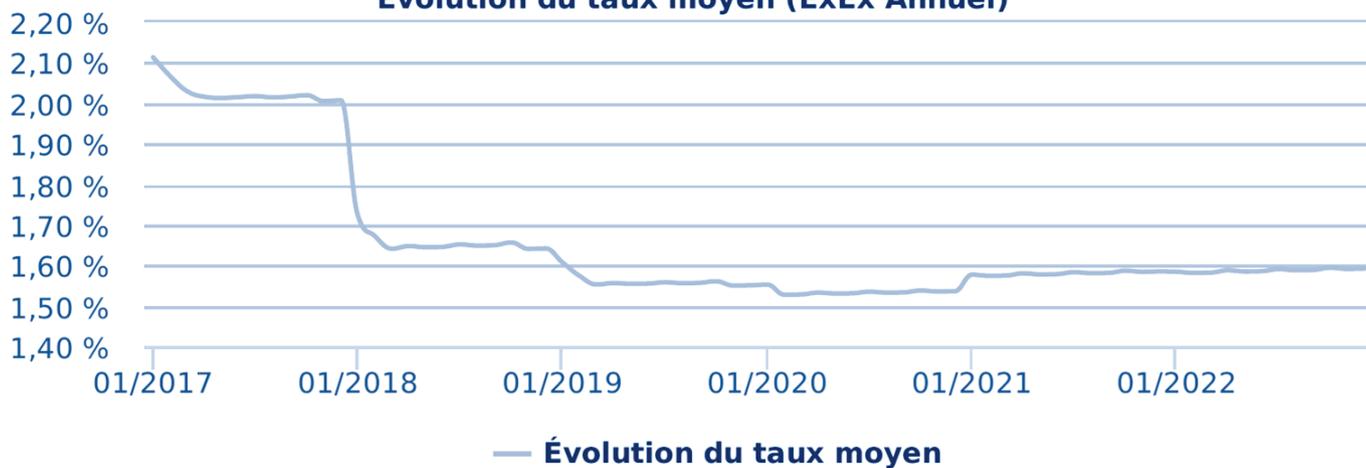
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Nombre de lignes
15 642 034 €	1,61%	34

Dette par type de risque au 31 décembre 2017

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	14 193 249 €	90,74%	1,55%
Variable	223 275 €	1,43%	0,66%
Livret A	1 225 510 €	7,83%	2,42%
Ensemble des risques	15 642 034 €	100,00%	1,61%



Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



L'analyse de l'encours de la dette de la CARA au travers du prisme de la matrice des risques (classification des emprunts en fonction de leur indice et de leur structure) démontre une sécurisation maximum de notre dette.

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPE
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

Le graphique ci-dessous expose la répartition de l'encours de la dette de la collectivité au travers la matrice de classification des risques :

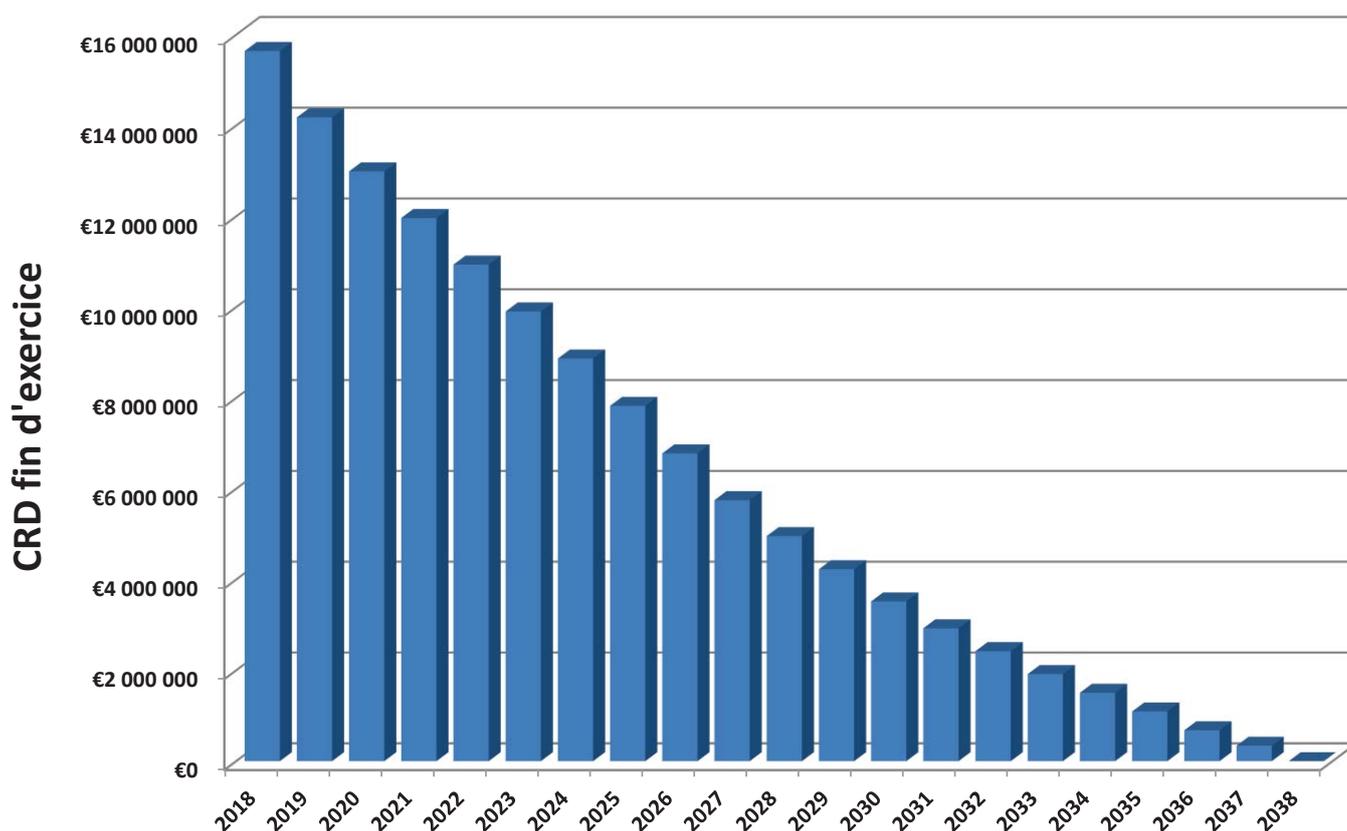


Dette par prêteur au 31 décembre 2018

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	8 917 331 €	57,01%
BANQUE POSTALE	2 653 333 €	16,96%
SFIL CAFFIL*	2 455 103 €	15,70%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 225 510 €	7,83%
Autres prêteurs	390 757 €	2,50%
Ensemble des prêteurs	15 642 034 €	100,00%

*Caisse Française de Financement Local

Profil d'extinction de la Dette



3. Les principales ressources budgétaires

3.1. Ressources du budget principal

3.1.1. Ressources fiscales

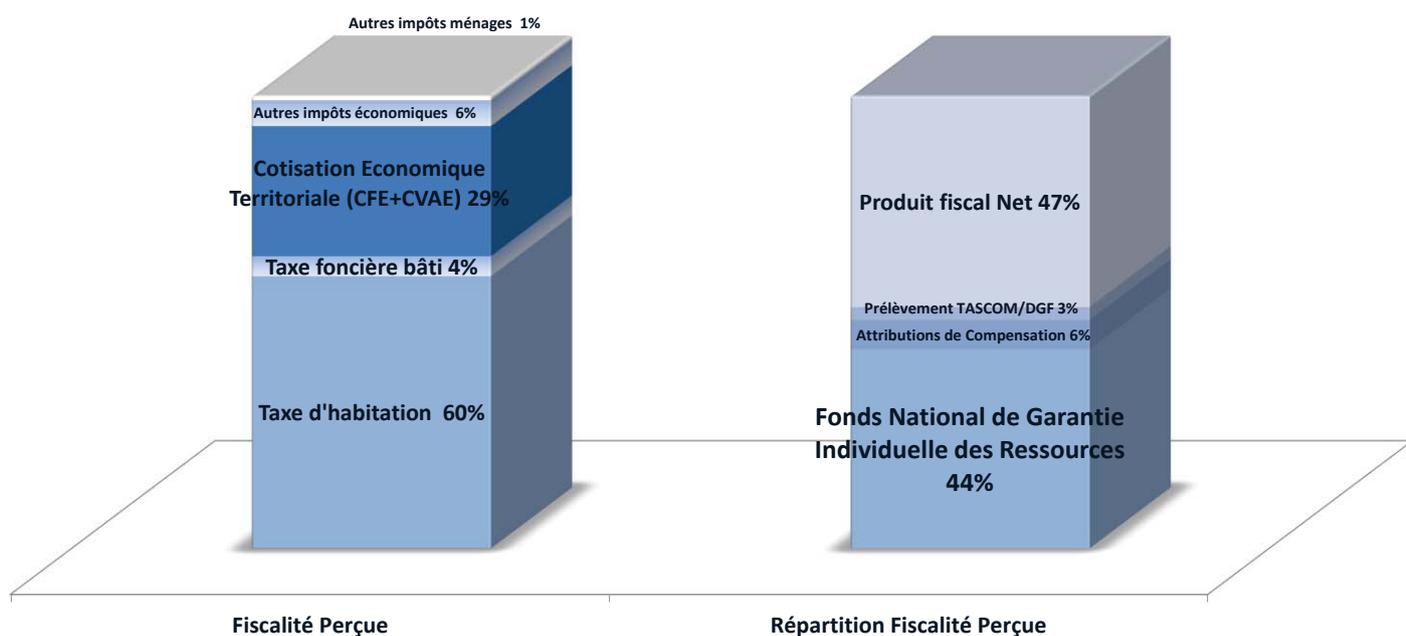
Les prévisions en matière de recettes fiscales et les hypothèses retenues s'énoncent ainsi :

	<u>Notifications</u>	<u>Propositions</u>	
	<u>2018</u>	<u>2019</u>	
Taxe Habitation	18 183 278 €	18 600 000 €	Produits rôles 2018 + 2%
Taxe sur le Foncier Bâti	1 343 340 €	1 370 000 €	Produits rôles 2018 + 2%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	59 487 €	58 500 €	Produits rôles 2018 + 2%
Cotisation Foncière des Entreprises	5 210 033 €	5 370 000 €	Produits rôles 2018 + 2%
Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti	232 211 €	232 211 €	Reconduction notification 2018
Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises	3 325 920 €	3 526 490 €	Notification 2019
Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseaux	303 279 €	305 919 €	Reconduction produit rôles 2018
Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales	1 317 490 €	1 457 047 €	Reconduction produit rôles 2018
TOTAL	29 975 038 €	30 920 167 €	
Rappel des reversements de fiscalité :	-13 609 909 €	-13 609 909 €	<i>Reversement Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources</i>
	-1 428 127 €	-1 988 059 €	<i>Solde Attributions de Compensations</i>
	-888 000 €	-888 000 €	<i>Prélèvement TASCOM 2010 sur DGF</i>
	-563 624 €		<i>Dotation de Solidarité Communautaire</i>
Produit Net	13 485 378 €	14 434 199 €	

La différence entre les produits notifiés en 2018 (état fiscal 1259 FPU) et les produits inscrits au budget 2019 s'élève à près d'un million d'euros.

- Revalorisation des valeurs locatives de 2% : près de 500 000 €
- TASCom : plus de 100 000 €
- CVAE : près de 200 000 €
- Augmentation du volume de rôle assujettis à la fiscalité locale : 200 000 €.

Répartition du produit fiscal perçu sur le territoire de la CARA



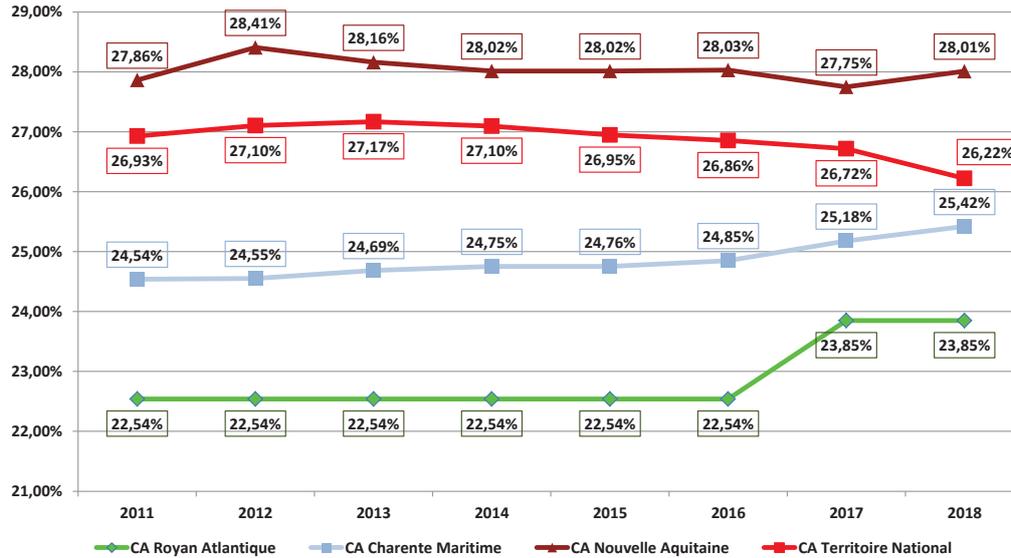
Les tableaux qui suivent exposent les moyennes des taux pratiqués par les communautés d'agglomération sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la contribution foncière des entreprises.

A l'aune de la fiscalité pratiquée par les agglomérations du département, de la nouvelle région ou au niveau national, les taux votés par la CARA restent relativement modérés et dans les fourchettes basses.

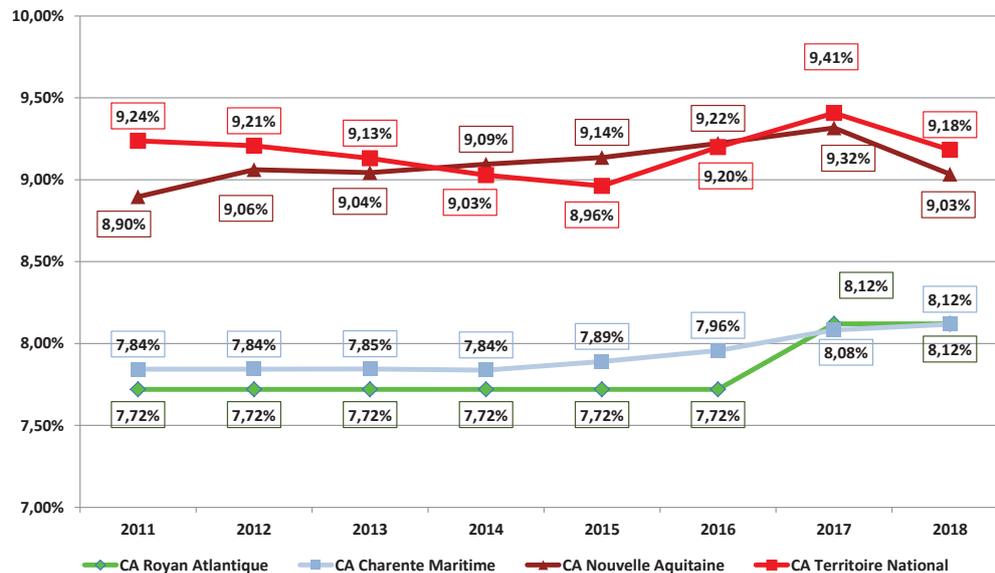
Près de 53 % des recettes fiscales perçues par la CARA sont reversés à l'Etat (47 %) et aux communes (6 %).

Taux moyens des communautés d'agglomération

Cotisation Foncière des Entreprises	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	23,85%	23,85%
Autres Agglomérations Charente Maritime	25,54%	25,56%	25,40%	25,49%	25,49%	25,62%	25,62%	25,94%
Total Département Charente Maritime	24,54%	24,55%	24,69%	24,75%	24,76%	24,85%	25,18%	25,42%
Agglomérations Charente	26,23%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	25,16%	25,16%
Agglomérations Deux Sèvres	26,11%	26,35%	26,37%	25,58%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%
Agglomérations Vienne	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	25,10%	24,18%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	29,47%	29,92%	29,47%	29,44%	29,44%	29,44%	29,42%	29,56%
Total Région Nouvelle Aquitaine	27,86%	28,41%	28,16%	28,02%	28,02%	28,03%	27,75%	28,01%
Autres Agglomérations Nationales	26,84%	26,96%	27,04%	26,98%	26,81%	26,68%	26,58%	25,99%
Total Territoire National	26,93%	27,10%	27,17%	27,10%	26,95%	26,86%	26,72%	26,22%

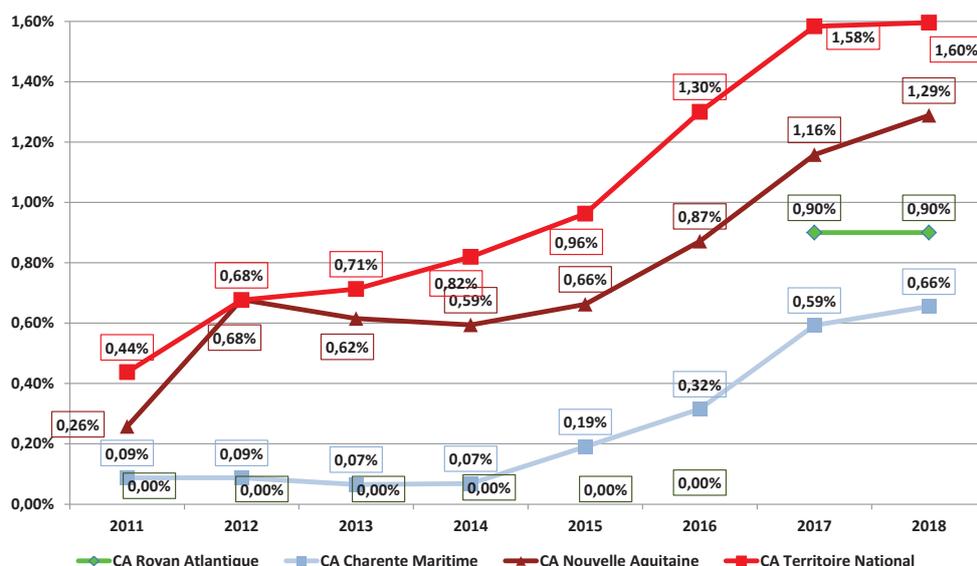


Taxe d'Habitation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	8,12%	8,12%
Autres Agglomérations Charente Maritime	7,91%	7,91%	7,89%	7,88%	7,95%	8,04%	8,07%	8,12%
Total Département Charente Maritime	7,84%	7,84%	7,85%	7,84%	7,89%	7,96%	8,08%	8,12%
Agglomérations Charente	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	9,01%	9,01%
Agglomérations Deux Sèvres	10,53%	10,53%	10,53%	10,46%	10,46%	10,62%	10,78%	10,78%
Agglomérations Vienne	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,78%	9,01%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	8,94%	9,18%	9,21%	9,21%	9,26%	9,36%	9,43%	9,05%
Total Région Nouvelle Aquitaine	8,90%	9,06%	9,04%	9,09%	9,14%	9,22%	9,32%	9,03%
Autres Agglomérations Nationales	9,27%	9,22%	9,14%	9,02%	8,94%	9,20%	9,42%	9,20%
Total Territoire National	9,24%	9,21%	9,13%	9,03%	8,96%	9,20%	9,41%	9,18%

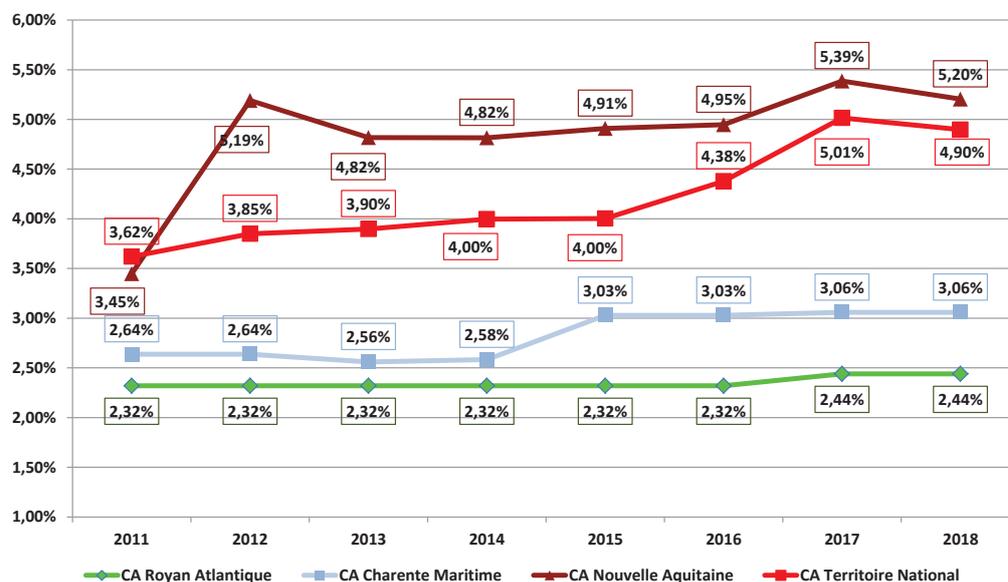


LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Taxe Foncier Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,90%	0,90%
Autres Agglomérations Charente Maritime	0,13%	0,13%	0,09%	0,09%	0,25%	0,42%	0,49%	0,57%
Total Département Charente Maritime	0,09%	0,09%	0,07%	0,07%	0,19%	0,32%	0,59%	0,66%
Agglomérations Charente	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,35%	0,35%
Agglomérations Deux Sèvres	0,00%	0,00%	0,00%	0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%
Agglomérations Vienne	0,38%	0,38%	0,38%	0,38%	0,88%	1,38%	1,65%	2,00%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	0,34%	0,96%	0,86%	0,86%	0,87%	1,11%	1,50%	1,68%
Total Région Nouvelle Aquitaine	0,26%	0,68%	0,62%	0,59%	0,66%	0,87%	1,16%	1,29%
Autres Agglomérations Nationales	0,46%	0,68%	0,73%	0,85%	1,00%	1,36%	1,64%	1,63%
Total Territoire National	0,44%	0,68%	0,71%	0,82%	0,96%	1,30%	1,58%	1,60%



Taxe Foncier Non Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,44%	2,44%
Autres Agglomérations Charente Maritime	2,80%	2,80%	2,64%	2,67%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%
Total Département Charente Maritime	2,64%	2,64%	2,56%	2,58%	3,03%	3,03%	3,06%	3,06%
Agglomérations Charente	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	4,49%	4,49%
Agglomérations Deux Sèvres	3,37%	3,37%	3,37%	3,35%	3,35%	3,40%	3,40%	3,40%
Agglomérations Vienne	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	4,32%	2,25%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	3,90%	6,48%	5,86%	5,94%	5,98%	6,03%	6,53%	6,24%
Total Région Nouvelle Aquitaine	3,45%	5,19%	4,82%	4,82%	4,91%	4,95%	5,39%	5,20%
Autres Agglomérations Nationales	3,64%	3,70%	3,78%	3,89%	3,89%	4,30%	4,97%	4,86%
Total Territoire National	3,62%	3,85%	3,90%	4,00%	4,00%	4,38%	5,01%	4,90%



3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement

Le tableau suivant retrace l'évolution de la DGF perçue par la CARA et de ses composantes :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Hyp. 2019
DOTATIONS GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	9 808	9 818	10 440	9 911	9 824	10 021	9 722	9 195	8 766	8 560	8 556	8 492
<i>en milliers d'euros</i>		0,10%	6,34%	-5,07%	-0,88%	2,01%	-2,98%	-5,42%	-4,66%	-2,35%	-0,05%	-0,75%
Dotation d'intercommunalité	7 416	7 407	8 022	8 120	8 059	8 289	8 227	8 254	8 355	8 442	6 992	6 992
<i>par habitant</i>	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,50 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	59,01 €	
Contribution redressement finances Publiques							-218	-735	-1 232	-1 479		
							-218	-219	-220	-219		
								-516	-518	-516		
									-493	-491		
										-254		
Dot d'intercommunalité nette	7 416	7 407	8 022	8 120	8 059	8 289	8 009	7 519	7 123	6 963	6 992	6 992
		-0,12%	8,30%	1,22%	-0,75%	2,85%	-3,38%	-6,11%	-5,27%	-2,25%	0,42%	
Dotation de compensation	2 392	2 411	2 418	1 791	1 765	1 732	1 713	1 676	1 644	1 598	1 565	1 500
		0,79%	0,29%	-25,93%	-1,45%	-1,87%	-1,08%	-2,18%	-1,94%	-2,78%	-2,09%	
POPULATION DGF	103 732	103 613	112 208	113 574	112 729	115 943	115 073	115 461	116 867	118 085	118 490	118 490

Jusqu'en 2013, la part de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité évoluait au même rythme que celui de la population calculée par l'Etat sur le territoire (population DGF).

Dès 2011 et suite à la réforme de la fiscalité territoriale qui a attribué la TASCOM aux EPCI à FPU, le montant de la TASCOM valeur 2010, soit 888 milliers d'euros, est prélevé sur la dotation de compensation.

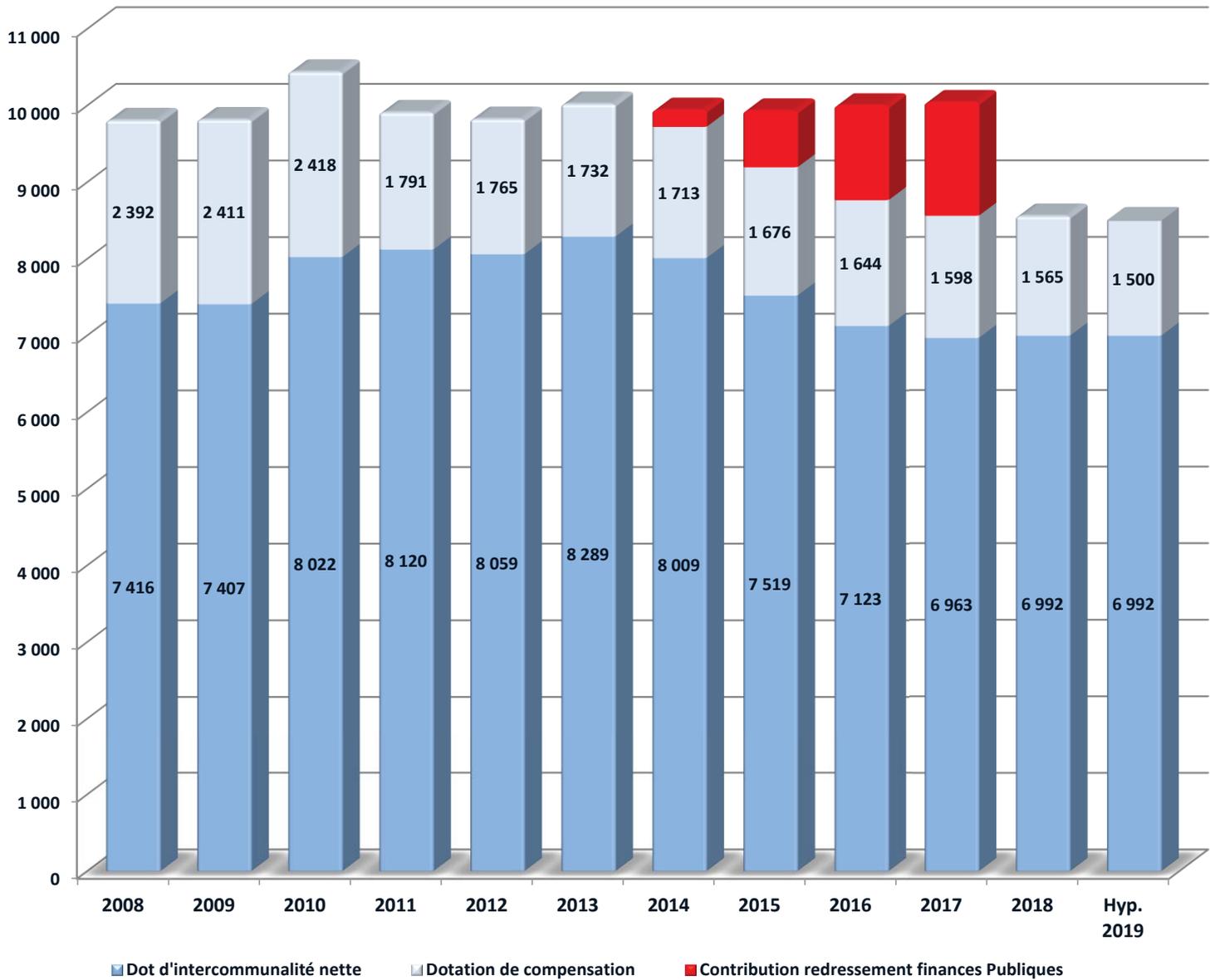
Le prélèvement au titre du redressement des finances publiques réalisé sur la dotation d'intercommunalité n'apparaît plus en 2018 sur les états de notification mais le montant de l'enveloppe reste grevé des prélèvements actés les années précédentes.

Avant la mise en œuvre de la participation au redressement des finances publiques, le montant de la dotation d'intercommunalité s'élevait à 8,3 millions d'euros contre un montant notifié de 7 millions d'euros en 2018.

Le budget 2019 reconduit les montants notifiés en 2018 pour la part dotation d'intercommunalité et reconduit l'écêtement observé historiquement sur la part dotation de compensation.

Pour l'élaboration du budget 2019, la population DGF de référence est supposée identique à celle de 2018.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement - en milliers d'euros -



Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la population DGF du territoire depuis six ans :

COMMUNES	Population DGF 2013	Population DGF 2014	Population DGF 2015	Population DGF 2016	Population DGF 2017	Population DGF 2018	2018/2017
ARCES	837	824	795	816	824	836	+12
ARVERT	3 540	3 551	3 674	3 761	3 799	3 820	+21
BARZAN	589	595	603	607	612	615	+3
BOUTENAC TOUVENT	246	252	251	252	255	242	-13
BREUILLET	3 015	3 040	3 037	3 066	3 118	3 166	+48
BRIE-SOUS-MORTAGNE	282	271	263	259	258	258	+0
CHAILLEVETTE	1 646	1 641	1 663	1 690	1 715	1 733	+18
LE CHAY	790	787	800	817	818	801	-17
CHENAC-SAINT-SEURIN-D UZET	788	771	737	732	739	741	+2
CORME ECLUSE	1 177	1 196	1 198	1 198	1 203	1 201	-2
COZES	2 224	2 232	2 168	2 197	2 218	2 265	+47
L EGUILLE	1 009	1 004	1 004	1 002	1 005	992	-13
EPARGNES	902	919	938	951	980	974	-6
ETAULES	2 603	2 640	2 642	2 619	2 609	2 644	+35
FLOIRAC	366	365	360	358	355	430	+75
GREZAC	907	941	973	998	999	1 010	+11
LES MATHES	6 781	5 469	5 520	5 612	5 706	5 767	+61
MEDIS	2 949	2 986	3 032	3 013	3 043	3 042	-1
MESCHERS-SUR-GIRONDE	4 639	4 746	4 809	4 860	4 852	4 917	+65
MORNAC-SUR-SEUDRE	952	963	964	957	955	964	+9
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 204	1 215	1 222	1 177	1 185	1 156	-29
ROYAN	26 644	26 700	26 788	27 447	27 810	27 956	+146
SABLONCEAUX	1 346	1 375	1 413	1 425	1 460	1 489	+29
SAINT-AUGUSTIN	1 880	1 782	1 669	1 685	1 697	1 725	+28
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	11 161	10 972	10 735	10 769	10 951	10 959	+8
SAINT-PALAIS-SUR-MER	8 172	8 223	8 162	8 156	8 130	8 134	+4
SAINT ROMAIN DE BENET	1 773	1 804	1 834	1 856	1 863	1 877	+14
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	54	58	66	71	73		-73
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2 980	3 028	3 079	3 223	3 274	3 309	+35
SAUJON	7 331	7 483	7 656	7 801	7 954	7 947	-7
SEMUSSAC	2 237	2 276	2 320	2 394	2 541	2 554	+13
TALMONT	177	175	177	172	173	174	+1
LA TREMLADE	6 948	7 084	7 165	7 209	7 237	7 074	-163
VAUX-SUR-MER	7 794	7 705	7 744	7 717	7 674	7 718	+44
TOTAL TERRITOIRE CARA	115 943	115 073	115 461	116 867	118 085	118 490	+405

3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal

<i>Opérations réelles hors reports</i>	CREDITS 2018	PROPOSITIONS 2019
PRODUITS FISCAUX	29 975 038 €	30 920 167 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PERCUES	988 900 €	818 841 €
DOTATIONS COMPENSATIONS FISCALES	1 230 112 €	850 000 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	8 556 300 €	8 491 789 €
TAXE DE SEJOUR	2 050 000 €	2 050 000 €
RENCONTRE TERRITORIALE DU TOURISME PARTICIPATION	3 000 €	3 000 €
JEUDIS MUSICAUX : BILLETTERIE / VENTE	63 000 €	63 000 €
MAISON DES DOUANES : BILLETTERIE / VENTE	30 000 €	20 000 €
AIRES GENS DU VOYAGE / REDEVANCES	20 000 €	20 000 €
AIRES GENS DU VOYAGE / PARTICIPATIONS	50 000 €	50 000 €
RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE : FINANCEMENTS	122 128 €	123 062 €
REMBOURSEMENT SDIS STAGE MER	48 000 €	46 000 €
LEADER ANIMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE	0 €	
LEADER CIRCUITS COURTS / ATELIER DE TRANSFORMATION	31 970 €	42 280 €
LEADER SITE INTERNET PLATEFORME ENTREPRENDRE	11 770 €	11 770 €
CONVENTION ADEME CONTRAT ENERGIE PARTAGEE	0 €	24 000 €
EVENEMENTS PLEINE NATURE : PARTICIPATIONS USAGERS	16 400 €	25 000 €
PARTICIPATIONS CONSERVATOIRE DU LITTORAL ESPACES NATURELS SENSIBLES	12 500 €	12 500 €
SUBVENTIONS CD17 ESPACES NATURELS SENSIBLES	50 000 €	47 000 €
ZONE NATURA 2000 PARTICIPATION	40 000 €	38 370 €
LOYER BAIL ITEP MESCHERS	60 000 €	60 000 €
LOYERS BUREAUX CARA	25 700 €	25 700 €
LOYERS ATELIERS RELAIS	32 290 €	40 679 €
ODP ANTENNE RELAIS IMPLANTEE EN ZAE	5 550 €	5 550 €
INDEMNITES/CONTENTIEUX JURIDIQUES	2 000 €	2 000 €
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	304 000 €	343 355 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL MIS A DISPOSITION	289 090 €	134 000 €
PARTICIPATIONS DES AGENTS TITRES RESTAURANT	100 300 €	98 580 €
	44 118 048 €	44 366 643 €
		+ 0,56%

L'augmentation des recettes de fonctionnement reste modérée malgré une augmentation attendue des produits fiscaux de près d'un million d'euros.

La baisse importante d'autres postes de recettes neutralise cette hausse :

- Diminution du montant des attributions de compensation perçues suite à l'intégration de l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire dans les attributions de compensation,
- Inscription prudente des dotations de compensation fiscale à leur niveau de 2016,
- Fin du remboursement du personnel des fonctions supports mis à disposition de l'OTC.

3.2. Ressources des budgets annexes

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Participation au raccordement à l'égout/ FPAC : 600 000 €
- Prime bon fonctionnement Station d'épuration : 250 000 €
- Surtaxe assainissement : 5 510 000 €
- Service Public d'Assainissement Non Collectif : 50 700 €
 - o Contrôle-conception-implantation : 5 400 €
 - o Diagnostic de bon fonctionnement : 9 000 €
 - o Réhabilitation assainissement non collectif : 6 300 €
 - o Vérification bon fonctionnement : 30 000 €

BUDGET GESTION DES DECHETS

- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères : 12 780 000 €
- Soutien Eco Emballage : 1 200 000 €
- Redevances Spéciales : 2 450 000 €
 - o Hôtellerie de plein air : 550 000 €
 - o Professionnels / Administrations : 1 900 000 €
- Exploitation déchèterie artisanale : 400 000 €
- Reprise Matériaux : 797 650 €

BUDGET TRANSPORT URBAIN

- Versement Transport : 2 400 000 €
- Financement Région Réseau Secondaire : 2 189 152 €
- Subvention Equilibre Budget Principal : 1 075 752 €

BUDGET HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE

- Loyers perçus : 197 606 €
Centres d'entraînement et exploitation du site

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES PATRIMOINE

- Vente électricité : 21 500 €

BUDGET GEMAPI

- Taxe GEMAPI : 245 740 €

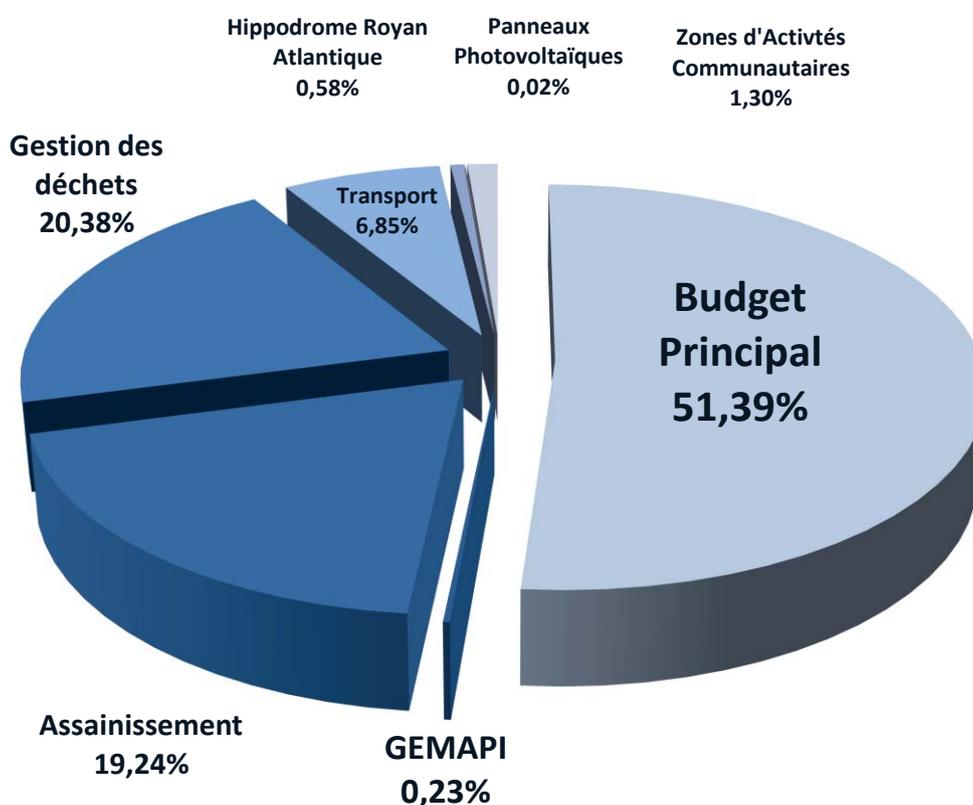
4. Les grands équilibres budgétaires

Les grands équilibres budgétaires pour l'exercice 2019 sont retracés dans le tableau suivant :

	Budget Principal	Assainissement	Gestion des déchets	Transport	Hippodrome Royan Atlantique	Panneaux Photovoltaïques	GEMAPI	Zones d'Activités Communautaires
Dépenses Réelles								
Fonctionnement	39 557 162 €	1 117 230 €	17 486 799 €	5 338 744 €	51 093 €	5 532 €	224 435 €	109 340 €
Investissement	17 115 782 €	20 103 610 €	4 992 200 €	2 215 894 €	590 200 €	15 978 €	25 000 €	1 328 406 €
Emprunts d'équilibre provisoire	9 109 411 €	11 281 010 €	4 741 039 €	1 351 224 €	442 687 €			

Les emprunts d'équilibre inscrits le sont à titre provisoire et seront diminués en tout ou partie après affectation des résultats de l'exercice 2018.

Les volumes budgétaires 2019 représentent près de 110 millions d'euros qui se ventilent ainsi :



LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Les axes de notre action quotidienne déclinés dans le tableau suivant sont autant de compétences que la CARA exerce au service de publics très divers.

Les sommes suivantes démontrent l'importance et la continuité de nos engagements dans les compétences confiées, qu'elles soient obligatoires, optionnelles, facultatives, de nature sociale, économique, environnementale, afférentes à l'aménagement du territoire, dédiées aux animations territoriales ou à la protection des biens et des personnes.

Répartition des dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2019 (dépenses réelles en milliers d'euros)	Frais de gestion du personnel	Subventions, participations, interventions	Autres dépenses de fonctionnement	Opérations d'équipement	Annuité de la dette	Autres dépenses d'investissement	Total général
Péréquation			2 807	1 100			3 907
Charges de Structure et Actions Générales	3 706	24	2 059	2 438	942	8	9 177
Sécurité Salubrité Publique	914	2 923	692	330			4 859
Accueil des Gens du Voyage	189	30	199	122		10	550
Aménagement Durable	524	17	164	7 523	15		8 243
Transport Mobilité	183	34	6 555	2 716	197	110	9 795
Politique de la Ville Solidarité Prévention	538	1 694	335				2 567
Attractivité Territoriale	618	193	1 170	839	150		2 970
Développement Economique	646	3 768	747	3 073		1 331	9 565
Cycle de l'Eau Environnement	744	112	979	20 160	306	250	22 551
Ecologie Urbaine Gestion des déchets	1 658	4 500	11 329	4 980	13		22 479
Reversement de Fiscalité			13 630				13 630
Total général	9 721	13 294	40 663	43 282	1 624	1 709	110 292

1. Péréquation

1.1. Attributions de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire

Dans sa note de conjoncture sur les finances des collectivités locales parue en septembre 2018, la Banque Postale relève que « la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est en baisse dans le secteur local. En 2017, les groupements ont versé à leurs communes à ce titre 760 millions d'euros. Ces montants sont en baisse depuis 2013 (- 300 millions d'euros), la plupart des groupements ayant limité les masses dévolues à cette forme de solidarité du fait de la contraction de leurs ressources courantes. Mais une partie de cette baisse n'est sans doute qu'apparente, certains EPCI ayant eu recours à diverses formes alternatives de financement dans leurs pactes financiers et fiscaux auxquels la loi incite désormais, et quelques-uns ayant **crystallisé tout**

ou partie de la DSC dans leurs attributions de compensation. La relative rigidité des règles afférentes aux critères de répartition (en partie fixés par la loi) peut également expliquer ce phénomène. »

La politique de solidarité en faveur des communes sera poursuivie en 2019. Elle se traduira en fonctionnement par l'intégration de l'enveloppe dédiée à la dotation de solidarité communautaire dans les attributions de compensation et en investissement par l'attribution de fonds de concours.

Ces constats au niveau national se sont traduits au niveau local par l'intégration de la dotation de solidarité communautaire dans l'enveloppe globale des attributions de compensation dès l'exercice 2018.

L'attribution de compensation constitue pour les EPCI une dépense obligatoire. Son calcul initial avait pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (TPU en 2001). Depuis elle intègre les différents transferts de charges résultants des compétences transférées à la CARA. Lorsqu'elle est négative, l'attribution de compensation est reversée par la commune à l'EPCI.

Les attributions de compensation ont été modifiées en 2017 consécutivement aux transferts de charges des compétences zones d'activités économiques et tourisme et en 2018 suite à la prise de la compétence GEMAPI et à l'intégration de la DSC. Les impacts budgétaires consécutifs à cette opération sont les suivants :

	2017	2018/2019	
Attributions de compensation versées (dépenses)	2 417 026,66 €	2 806 896,98 €	
Attributions de compensation perçues (recettes)	988 899,77 €	818 841,05 €	
Solde des Attributions de compensation	1 428 126,89 €	1 988 055,93 €	
Dotation de Solidarité Communautaire :	563 624,00 €	Inclus AC	
Péréquation	2017	2018/2019	Ecart
Total dépenses	2 980 650,66 €	2 806 896,98 €	-173 753,68 €
Total Recettes	988 899,77 €	818 841,05 €	-170 058,72 €
Solde	1 991 750,89 €	1 988 055,93 €	-3 694,96 €

(Le solde excédentaire de 3 694,96 € est reversé au budget annexe GEMAPI pour l'adhésion au SMBSA).

Le tableau suivant présente l'évolution des attributions de compensation opérée en 2018 et devant impacter le budget 2019.

COMMUNES	(1) Attributions de compensation provisoires 2018 (CC-180129)	(2) Dotation de Solidarité Communautaire	(3) Contribution SMBSA items 1,2 et 8 GEMAPI	(1)+(2)-(3) Attributions de compensation 2018 CLETC 12/09/2018
ARCES sur GIRONDE	-6 587,37 €	10 792,00 €		4 204,63 €
ARVERT	7 779,63 €	18 246,00 €		26 025,63 €
BARZAN	28 955,07 €	10 342,00 €		39 297,07 €
BOUTENAC-TOUVENT	3 486,90 €	6 963,00 €	57,22 €	10 392,68 €
BREUILLET	53 154,86 €	17 214,00 €		70 368,86 €
BRIE sous MORTAGNE	20 494,67 €	6 441,00 €	90,35 €	26 845,32 €
CHAILLEVETTE	22 208,01 €	15 125,00 €		37 333,01 €
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	12 060,74 €	10 876,00 €	58,18 €	22 878,56 €
CORME ECLUSE	2 652,60 €	12 753,00 €	935,30 €	14 470,30 €
COZES	85 059,18 €	14 657,00 €	409,67 €	99 306,51 €
EPARGNES	-9 824,90 €	15 450,00 €	268,94 €	5 356,16 €
ETAULES	46 253,67 €	18 389,00 €		64 642,67 €
FLOIRAC	-6 488,18 €	13 007,00 €	41,75 €	6 477,07 €
GREZAC	26 113,33 €	11 432,00 €	593,60 €	36 951,73 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	-7 273,57 €	19 110,00 €		11 836,43 €
LA TREMBLADE	21 887,48 €	29 425,00 €		51 312,48 €
LE CHAY	2 633,10 €	11 482,00 €	408,56 €	13 706,54 €
LES MATHES	370 146,54 €	13 097,00 €		383 243,54 €
MEDIS	258 838,27 €	13 441,00 €		272 279,27 €
MESCHERS sur GIRONDE	-77 329,58 €	12 647,00 €		-64 682,58 €
MORNAC sur SEUDRE	-21 748,72 €	17 012,00 €		-4 736,72 €
MORTAGNE sur GIRONDE	15 205,14 €	22 424,00 €	246,96 €	37 382,18 €
ROYAN	807 543,69 €	61 152,00 €		868 695,69 €
SABLONCEAUX	-19 654,57 €	13 574,00 €		-6 080,57 €
SAINT AUGUSTIN	85 828,85 €	16 643,00 €		102 471,85 €
SAINT GEORGES de DIDONNE	-358 483,54 €	26 849,00 €		-331 634,54 €
SAINT PALAIS sur MER	-300 503,20 €	16 633,00 €		-283 870,20 €
SAINT ROMAIN de BENET	9 597,65 €	14 067,00 €	82,97 €	23 581,68 €
SAINT SULPICE de ROYAN	-27 986,89 €	16 959,00 €		-11 027,89 €
SAUJON	537 127,30 €	30 945,00 €	370,36 €	567 701,94 €
SEMUSSAC	-7 851,70 €	18 118,00 €	131,10 €	10 135,20 €
TALMONT sur GIRONDE	-25 129,49 €	12 412,00 €		-12 717,49 €
VAUX sur MER	-120 038,06 €	15 947,00 €		-104 091,06 €
TOTAL	1 428 126,89 €	563 624,00 €	3 694,96 €	1 988 055,93 €

1.2. Les Fonds de Concours

L'enveloppe prévue en 2019 concernant les fonds de concours est de 1,1 million d'euros, soit une reconduction de l'enveloppe inscrite en 2018.

Le tableau suivant récapitule par commune et projet les enveloppes octroyées par la CARA depuis la mise en œuvre des fonds de concours (en euros).

Communes/Projets	2007/ 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
ARCES/GIRONDE	94 410		13 306	4 423	2 717	57 460		172 315
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	75 416							75 416
TRAVAUX DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE	6 249							6 249
TRAVAUX DE RENOVATION GROUPE SCOLAIRE	7 380							7 380
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE PRIMAIRE	5 365							5 365
REALISATION PARKING COMMUNAL PRÈS DU CIMETIÈRE			13 306					13 306
ESPACE MULTI-SPORTS				4 423				4 423
AMENAGEMENT SECURITAIRE VOIRIE					2 717			2 717
RESTAURATION INTÉRIEURE ÉGLISE						57 460		57 460
ARVERT	158 662	65 399						224 061
RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS	8 662							8 662
CONSTRUCTION DE LA HALLE ET AMENAGT ABORDS EN CENTRE BOURG	150 000							150 000
SALLE DE MOTRICITÉ		65 399						65 399
BARZAN				23 417	3 080		150 000	176 497
TRAVAUX PLUVIAL - LES MONARDS				23 417				23 417
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE					3 080			3 080
AMENAGEMENT DU SITE DE BARZAN PLAGES							150 000	150 000
BOUTENAC/TOUVENT	2 795		9 715		4 138		15 684	32 332
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE	2 795							2 795
RENOVATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE			9 715					9 715
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE					4 138			4 138
TRAVAUX AMENAGEMENT RUE BRIN D'AMOUR							15 684	15 684
BREUILLET	170 291				40 808		58 547	269 646
REPARATION DE L'EGLISE	20 291							20 291
RECONSTRUCTION VESTIAIRES (CLUB DE FOOTBALL ET CLUB DE TENNIS)	150 000							150 000
REHABILITATION LOCAUX PERISCOLAIRE					40 808			40 808
EQUIPEMENT SALLE MULTICULTURELLE							*58 547	58 547
BRIE/MORTAGNE	90 581							90 581
CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET DE SES ABORDS	90 581							90 581
CHAILLEVETTE	39 437	17 079	68 868		9 170			134 554
AMENAGEMENT PLACE DE VERDUN	39 437							39 437
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE		17 079						17 079
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE CHATRESSAC			68 868					68 868
AIRE DE JEUX POUR ENFANTS					9 170			9 170
LE CHAY				11 188			8 363	19 551
AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ROUTE DE POMPIERRE				11 188				11 188
REFECTION GRILLAGE COUR DE L'ÉCOLE							8 363	8 363

Communes/Projets	2007/ 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
CHENAC SAINT SEURIN D'UZET	20 960	42 154						63 114
REFECTION DE L'EGLISE	9 283							9 283
AMENAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE	2 664							2 664
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ANNEXE	2 489							2 489
CONSTRUCTION DE VESTAIRES ET DE SANITAIRES	6 524							6 524
RÉHABILITATION BÂTIMENT COMMUNAL RUE DES VALLONS		42 154						42 154
CORME ECLUSE		20 679		51 206		18 722		90 606
EXTENSION SALLE POLYVALENTE		20 679						20 679
PARKING ET ABRI ÉCOLE				51 206				51 206
TERRAIN MULTISPORTS						18 722		18 722
COZES	29 612	50 936	21 500	13 461	23 151	150 000	150 000	438 660
AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CITE	8 861							8 861
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE ELEMENTAIRE	9 588							9 588
AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE SKATE PARC	11 163							11 163
CRÉATION VOIE NOUVELLE "LA COZILLONNE"		50 936						50 936
RENOVATION PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX			21 500					21 500
RÉNOVATION BÂTIMENTS PETITE ENFANCE				13 461				13 461
AMENAGEMENT AIRE STATIONNEMENT					23 151			23 151
COMPLEXE SPORTIF - TERRAINS						150 000		150 000
CONSTRUCTION BATIMENTS SPORTIFS							150 000	150 000
L'EGUILLE/SEUDRE	23 232			150 000		74 047		247 279
TRAVAUX D'AMENAGEMENT RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE EGALITE	18 755							18 755
TRAVAUX DE REGULATION DU SYSTEME DE CHAUFFERIE SALLE DES FETES	4 478							4 478
PÔLE CULTUREL				150 000				150 000
AMÉNAGEMENT GRAND'RUE						74 047		74 047
EPARGNES	123 688	20 243				50 447		194 378
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	36 264							36 264
ACQUISITION ET TRAVAUX D'UNE BOULANGERIE ET LOGEMENT	87 424							87 424
TRAVAUX LOGEMENT PRESBYTÈRE		20 243						20 243
RÉNOVATION ET ÉQUIPEMENT BOULANGERIE						50 447		50 447
ETAULES	137 369	28 480			35 942	116 008		317 799
EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	93 174							93 174
TRANSF° D'UN LOGEMENT EN BUREAUX ET ARCHIVES MUNICIPAUX	44 195							44 195
ESPACE MULTI-LOISIRS		28 480						28 480
RÉNO ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS					35 942			35 942
SALLE DES SPORTS						116 008		116 008
FLOIRAC		5 798			88 765			94 563
ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX (SRG)		5 798						5 798
MAISON ASSOCIATIVE					88 765			88 765

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/ 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
GREZAC	153 659				150 000		70 120	373 779
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	139 811							139 811
CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DE LA MAIRIE	13 848							13 848
SALLE MULTIACTIVITE					150 000			150 000
AMENAGEMENT PARKING CIMETIERE							70 120	70 120
LES MATHES	46 882		35 793				150 000	232 675
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE LA PINEDE - LA PALMYRE	8 439							8 439
REFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DE LA PROMENADE DES 2 PHARES	38 443							38 443
TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX SCOLAIRES			35 793					35 793
CONSTRUCTION CASES COMMERCIALES							150 000	150 000
MEDIS		107 318	12 282		114 325			233 925
RÉALISATION DE LOCAUX COMMERCIAUX		107 318						107 318
MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE			12 282					12 282
REHABILITATION ANCIENNE POSTE					114 325			114 325
MESCHERS/GIRONDE	182 050	150 000		150 000				482 050
CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE	32 050							32 050
REHABILITATION SALLE DES FETES	150 000							150 000
IMMEUBLE DE LA POSTE		150 000						150 000
AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA FALAISE				150 000				150 000
MORNAC/SEUDRE	50 059	150 000			15 379	32 455		247 892
CONSTRUCTION D'UN RADIER	15 501							15 501
REFECTION DU BEFFROI DU CLOCHER DE L'EGLISE ST PIERRE	12 999							12 999
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PORTUAIRE	21 559							21 559
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT		150 000						150 000
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT T2					15 379			15 379
GARAGE INTER-ASSOCIATIONS						32 455		32 455
MORTAGNE/GIRONDE	44 399				150 000		33 930	228 329
AMENAGEMENT DU PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE	6 527							6 527
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PORT	37 872							37 872
MAISON MEDICALE					150 000			150 000
AMENAGEMENT APPARTEMENTS ANCIENNE GENDARMERIE							*33 930	33 930
ROYAN	450 000		89 191			47 723	15 488	602 401
CONSTRUCTION D'UN GYMNASE ET D'UNE SALLE	150 000							150 000
RENOVATION DES VOUTES DU PORT DE PLAISANCE	150 000							150 000
AMENAGEMENT DU QUAI DES SABLIERES	150 000							150 000
RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME			89 191					89 191
RESTAURATION ORGUE NOTRE-DAME						47 723		47 723
CONSTRUCTIONS TERRAINS FAMILIAUX LA PUISADE							*15 488	15 488
SABLONCEAUX			13 364				20 751	34 115
CONSTRUCTION COURT DE TENNIS ET MUR ENTRAINEMENT			13 364					13 364
AMENAGEMENT D UN TERRAIN DE LOISIRS							20 751	20 751

Communes/Projets	2007/ 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
SAINT AUGUSTIN	33 421	11 460	9 209			150 000		204 090
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	21 951							21 951
REHABILITATION DU TEMPLE	2 765							2 765
AMENAGEMENT SCENIQUE DE LA SALLE DES FETES	8 705							8 705
PISTE CYCLABLE "LE PAPÉRICAUD"		11 460						11 460
REALISATION PARKING DES BASSAMARDS			9 209					9 209
COMMERCES ET LOGEMENTS CENTRE-BOURG						150 000		150 000
SAINT GEORGES DE DIDONNE	98 802							98 802
REHABILITATION DE LA SALLE BLEUE DU RELAIS DE LA COTE DE BEAUTE	35 656							35 656
EAUX PLUVIALES	63 146							63 146
SAINT PALAIS SUR MER	130 875						111 541	242 416
COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS	130 875							130 875
CONSTRUCTION BUREAU DE POSTE / BUREAU DE POLICE							*111 541	111 541
SAINT ROMAIN DE BENET						149 800		149 800
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'EGLISE						149 800		149 800
SAINT SULPICE DE ROYAN	138 760	150 000	150 000	103 870	88 147	31 475	8 804	671 055
AGRANDISSEMENT SALLE DES FETES	138 760							138 760
TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE		150 000						150 000
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE			150 000					150 000
CHAUDIÈRE À BOIS				103 870				103 870
REHABILITATION AIRE DE JEUX					88 147			88 147
AMÉNAGEMENT ET RÉPARATION ÉCOLES						31 475		31 475
EXTENSION CIMETIERE COLOMBARIUM							*8 804	8 804
SAUJON	192 700	150 000	47 600	18 250	87 500		124 180	620 230
RECONST° ET AMENAGEMENT DES ECLUSES ET DU PONT DE RIBEROU	42 700							42 700
ESPACE CULTUREL	150 000							150 000
AMÉNAGEMENT PORT DE RIBÉROU		150 000						150 000
CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE			47 600					47 600
RÉHAB/ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE DE LA MÉDIATHÈQUE				18 250				18 250
RÉHABILITATION GYMNASSE RAVET					87 500			87 500
AMENAGEMENT LIAISON THERMES / PLACE G. DE GAULLE							124 180	124 180
SEMUSSAC	60 718	65 306	79 460	150 000	46 637	124 756		526 877
RENOVATION DE LA CLOCHE ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE	1 102							1 102
REHABILITATION ET EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX	31 808							31 808
TRAVAUX EXTENSION ECOLE MATERNELLE	27 809							27 809
ATELIERS MUNICIPAUX - GARAGE		65 306						65 306
AMÉNAGEMENT VOIRIE DU CENTRE-BOURG			79 460					79 460
CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL				150 000				150 000
AMENAGEMENT ACCES PARKING GYMNASSE					46 637			46 637
VOIRIE LA VALADE						124 756		124 756

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/ 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
LA TREMBLADE	300 000		13 152		115 597	97 109		525 858
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES CENTRE BOURG LA TREMBLADE	150 000							150 000
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DU SECTEUR DE RONCE LES BAINS	150 000							150 000
AMÉNAGEMENT D'UN SKATE-PARK			13 152					13 152
AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE RONCE-LES-BAINS - TRANCHE 1					115 597			115 597
AMÉNAGEMENT CENTRE DE RONCE - T2						97 109		97 109
VAUX SUR MER	285 830	59 698					60 269	405 797
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	12 057							12 057
AMENAGEMENT ALLEES DU PARC HOTEL DE VILLE	23 529							23 529
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE	4 018							4 018
RESTAURATION LAVOIR ET FONTAINE	2 726							2 726
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT "ESPACES JEUNES"	93 500							93 500
CONSTRUCTION CRECHE	150 000							150 000
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE		59 698						59 698
EXTENSION REHABILITATION SALLE OMNISPORT							60 269	60 269
Total général	3 059 192	1 094 550	563 438	675 815	975 356	1 100 000	977 676	8 446 026

**Processus de traitement des dossiers en cours*

2. Charges de structure et actions générales

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
	<u>9 788 181 €</u>	<u>9 177 075 €</u>
TOTAL		
Frais de gestion du personnel	3 646 770 €	3 706 480 €
Subventions, participations, interventions	23 400 €	24 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	2 115 312 €	2 058 863 €
Annuité de la dette	508 932 €	941 993 €
Opérations d'équipement	3 393 766 €	2 437 980 €
Autres dépenses d'investissement	100 000 €	7 760 €

CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Direction Générale	350 100 €	374 740 €
Prospective, Politiques Contractuelles	153 400 €	151 020 €
Communication Institutionnelle	502 480 €	546 110 €
Affaires Générales, Affaires Juridiques et immobilières, Commande Publique	865 223 €	804 389 €
Direction des Ressources Humaines	292 010 €	311 870 €
Direction des Systèmes d'Information	709 222 €	732 284 €
Direction des Finances et du Contrôle de Gestion	295 520 €	309 190 €
Equipements et Logistique	1 107 387 €	1 057 800 €
Gestion des Elus	491 500 €	491 520 €
Opérations Financières et Non Affectées	271 080 €	364 343 €
Charges de Personnel Non Ventilées <i>(ASSURANCE, COTISATIONS SOCIALES, SAISONNIERS...)</i>	795 640 €	784 420 €

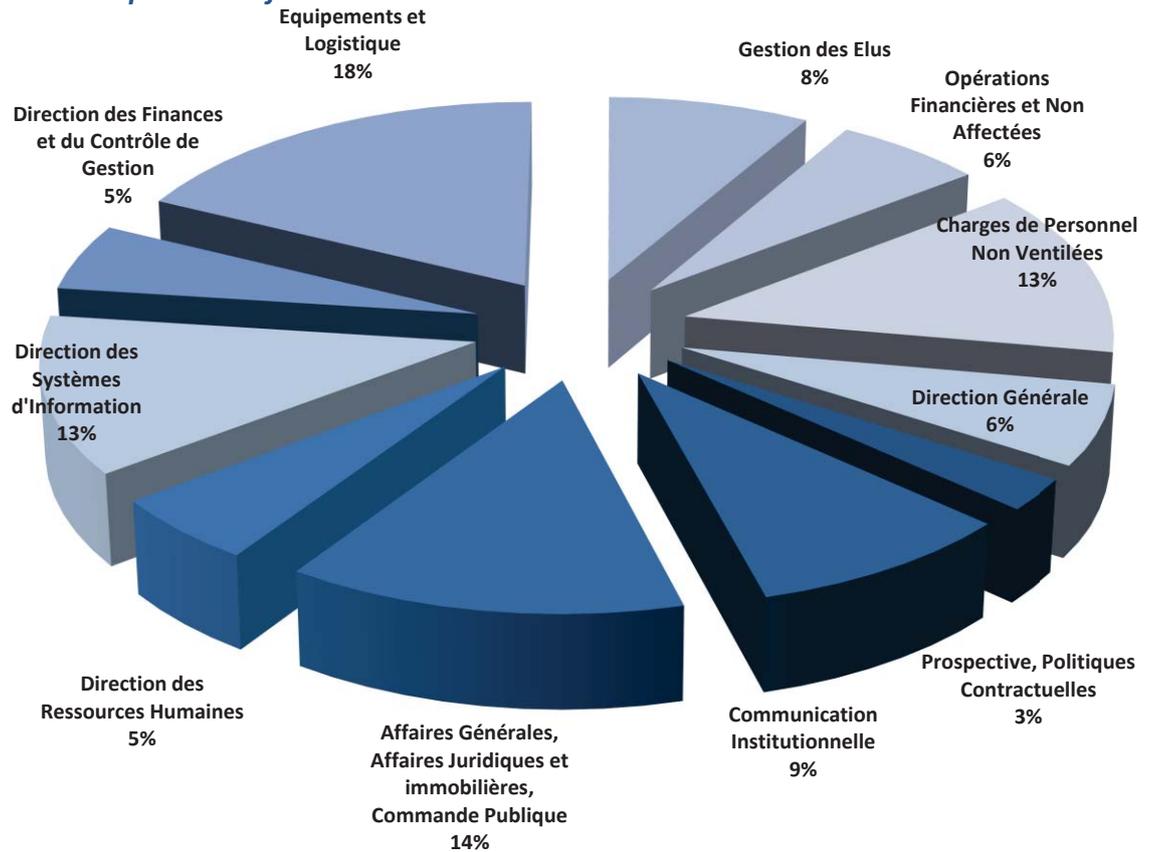
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Communication Institutionnelle	5 000 €	5 000 €
Affaires Générales, Affaires Juridiques et immobilières, Commande Publique	22 000 €	22 000 €
Direction des Systèmes d'Information	283 241 €	172 900 €
Equipements et Logistique	493 463 €	938 080 €
Opérations Financières et Non Affectées	3 075 104 €	2 111 410 €

Les charges de structure intègrent le coût des directions et services ressources assumant des missions transversales au service des élus et des services opérationnels de la CARA. Ces dépenses représentent 5,9 millions d'euros en section de fonctionnement.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Répartition des dépenses de fonctionnement



La direction générale des services est chargée, sous l'autorité du Président, de diriger les services de la CARA, d'en coordonner l'organisation en veillant à la mise en œuvre des orientations et des décisions prises par le Conseil communautaire.

La direction des ressources humaines gère tous les éléments liés à la carrière professionnelle, elle coordonne également l'action sociale en direction des agents : chèques de table, prestations CNAS, contrat maintien de salaire,... Enfin, la DRH, est chargée de la prévention des risques professionnels c'est à dire de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents et d'améliorer l'organisation et l'environnement du travail.

Les dépenses de personnel en opérations non affectées concernent l'enveloppe prévue pour le personnel saisonnier, les apprentis et tous les frais assimilés concernant l'ensemble du personnel de la CARA (cotisations pour assurance du personnel, chèques de table, versement au FNC du supplément familial, cotisations organismes sociaux...). Les autres dépenses concernent les frais de déplacements et les frais de formation des agents de la CARA.

Les opérations financières concernent en fonctionnement, les charges d'intérêt de la dette, les taxes foncières, l'enveloppe dédiée aux études d'ordre institutionnel (transferts de compétences, transfert d'équipements...) et en investissement le remboursement du capital de la dette ainsi que l'acquisition des terrains liés au transfert de la ZAE Royan II dont la destination reste aujourd'hui à définir.

Les affaires générales, juridiques, immobilières et commande publique

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
	<u>887 223 €</u>	<u>826 389 €</u>
TOTAL		
Frais de gestion du personnel	548 890 €	495 200 €
Subventions, participations, interventions	0 €	0 €
Autres dépenses de fonctionnement	316 333 €	309 189 €
Annuité de la dette	0 €	0 €
Opérations d'équipement	22 000 €	22 000 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €
	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>Affaires Générales</u>	<u>176 668 €</u>	<u>159 794 €</u>
AFFRANCHISSEMENT	55 450 €	35 550 €
ARCHIVES	22 464 €	25 000 €
ASSURANCES	89 494 €	88 744 €
DOCUMENTATION SERVICES SUPPORT	9 260 €	10 500 €
<u>Affaires Juridiques et immobilières</u>	<u>56 450 €</u>	<u>67 645 €</u>
ACTES ET INTERROGATIONS HYPOTHECAIRES	1 000 €	1 000 €
MOYENS GENERAUX LOGISTIQUE	11 550 €	18 645 €
PRESTATION DE CONSEIL	20 500 €	20 000 €
PROCEDURE DE CONTENTIEUX	23 400 €	28 000 €
<u>Commande Publique</u>	<u>83 215 €</u>	<u>81 750 €</u>
MOYENS GENERAUX LOGISTIQUE	83 215 €	81 750 €
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>22 000 €</u>	<u>22 000 €</u>
<u>Commande Publique</u>	<u>22 000 €</u>	<u>22 000 €</u>
MOBILIER MATERIEL ADMINISTRATIF	22 000 €	22 000 €

La communication institutionnelle

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<u>TOTAL</u>	<u>507 480 €</u>	<u>551 110 €</u>
Frais de gestion du personnel	243 280 €	276 030 €
Subventions, participations, interventions	0 €	0 €
Autres dépenses de fonctionnement	259 200 €	270 080 €
Annuité de la dette	0 €	0 €
Opérations d'équipement	5 000 €	5 000 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €
	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>Communication Institutionnelle</u>	<u>259 200 €</u>	<u>270 080 €</u>
ANNONCES ET INSERTION WEB	7 000 €	8 000 €
ANNONCES LEGALES	1 000 €	1 000 €
ANNONCES PUBLICITAIRES	13 260 €	9 200 €
COMMUNICATION INTERNE	1 000 €	1 000 €
CREATION DOCUMENTS PUBLICITAIRES	16 000 €	11 000 €
DISTRIBUTION	28 000 €	37 500 €
ILLUSTRATION INFOGRAPHIE	6 200 €	5 200 €
IMPRESSION	87 000 €	87 000 €
OBJETS PROMOTIONNELS	16 000 €	16 000 €
OPERATIONS DE COMMUNICATION	6 000 €	6 000 €
OPERATIONS EVENEMENTIELS	8 000 €	4 000 €
PRESTATIONS PHOTOGRAPHIES	18 000 €	16 000 €
PRESTATIONS PIGISTE	7 000 €	7 500 €
PUBLICITE RADIO TV	28 500 €	45 300 €
SITE INTERNET		230 €
MOYENS GENERAUX LOGISTIQUE	16 240 €	15 150 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
<u>Communication Institutionnelle</u>	<u>5 000 €</u>	<u>5 000 €</u>
MATERIEL/SIGNALETIQUE COMMUNICATION	5 000 €	5 000 €

La communication institutionnelle assure la valorisation des actions des élus et des services de la CARA Fonction d'appui aux élus et aux services, elle coordonne la conception, l'édition et l'impression des différents documents internes et externes de la CARA.

Les systèmes d'information et de télécommunication

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<u>TOTAL</u>	<u>992 463 €</u>	<u>905 184 €</u>
Frais de gestion du personnel	360 340 €	394 730 €
Subventions, participations, interventions	0 €	0 €
Autres dépenses de fonctionnement	348 882 €	337 554 €
 Annuité de la dette	 0 €	 0 €
 Opérations d'équipement	 283 241 €	 172 900 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €
	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>Informatique</u>	<u>207 500 €</u>	<u>203 270 €</u>
COPIEURS ET IMPRIMANTES	40 200 €	40 200 €
ENTRETIEN DE VEHICULE	1 260 €	1 260 €
LOGICIEL	112 030 €	107 800 €
MATERIEL INFORMATIQUE	53 800 €	53 800 €
AUTRES DEPENSES	210 €	210 €
<u>Système d'Informations Géographiques</u>	<u>57 880 €</u>	<u>50 500 €</u>
<u>Téléphonie</u>	<u>83 502 €</u>	<u>83 784 €</u>
ABONNEMENTS INTERNET	26 922 €	29 520 €
TELEPHONIE FIXE	18 420 €	14 544 €
TELEPHONIE MOBILE	25 200 €	25 560 €
AUTRES CHARGES DE TELEPHONE	12 960 €	14 160 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
<u>Informatique</u>	<u>245 441 €</u>	<u>153 700 €</u>
 <u>Système d'Informations Géographiques</u>	 <u>4 200 €</u>	
 <u>Téléphonie</u>	 <u>33 600 €</u>	 <u>19 200 €</u>

L'entretien du patrimoine et des équipements, logistique

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<u>TOTAL</u>	<u>1 676 661 €</u>	<u>1 995 880 €</u>
Frais de gestion du personnel	615 590 €	616 880 €
Subventions, participations, interventions	0 €	0 €
Autres dépenses de fonctionnement	491 797 €	440 920 €
 Annuité de la dette	 0 €	 0 €
Opérations d'équipement	569 273 €	938 080 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €
	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>Entretien du Patrimoine CARA</u>	<u>431 097 €</u>	<u>375 220 €</u>
<u>Flotte de Véhicules</u>	<u>60 700 €</u>	<u>65 700 €</u>
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
<u>Conduite d'Opérations</u>	<u>455 410 €</u>	<u>848 080 €</u>
AMENAGEMENT TERRAIN		150 000 €
BATIMENT ANNEXE DE LA CARA	81 490 €	6 000 €
BUREAUX DE LA CARA	121 702 €	48 000 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE		6 000 €
CREATION NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	60 000 €	203 955 €
GARE INTERMODALE DE ROYAN		4 500 €
IMPLANTATION SIEGE CARA	60 000 €	332 625 €
LOGEMENTS SOCIAL ET SAISONNIER	37 500 €	7 000 €
MAISON CARRE D'AS (COMMUNE DES MATHES)	10 262 €	
MAISON DES DOUANES	29 064 €	
MISSION LOCALE	15 393 €	
PARKING SILO (QUARTIER DE L'ELECTRICITE)		50 000 €
SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE DES PMR	40 000 €	40 000 €
<u>Logistique</u>	<u>113 863 €</u>	<u>90 000 €</u>
FLOTTE VEHICULES	112 663 €	90 000 €
GROS OUTILLAGE	1 200 €	

3. Sécurité et salubrité publique

DEPENSES	CREDITS 2018 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2019
	<u>TOTAL</u>	<u>4 858 810 €</u>
Frais de gestion du personnel	882 670 €	914 360 €
Subventions, participations, interventions	2 796 640 €	2 922 500 €
Autres dépenses de fonctionnement	661 280 €	691 630 €
Annuité de la dette	0 €	0 €
Opérations d'équipement	15 600 696 €	330 320 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €

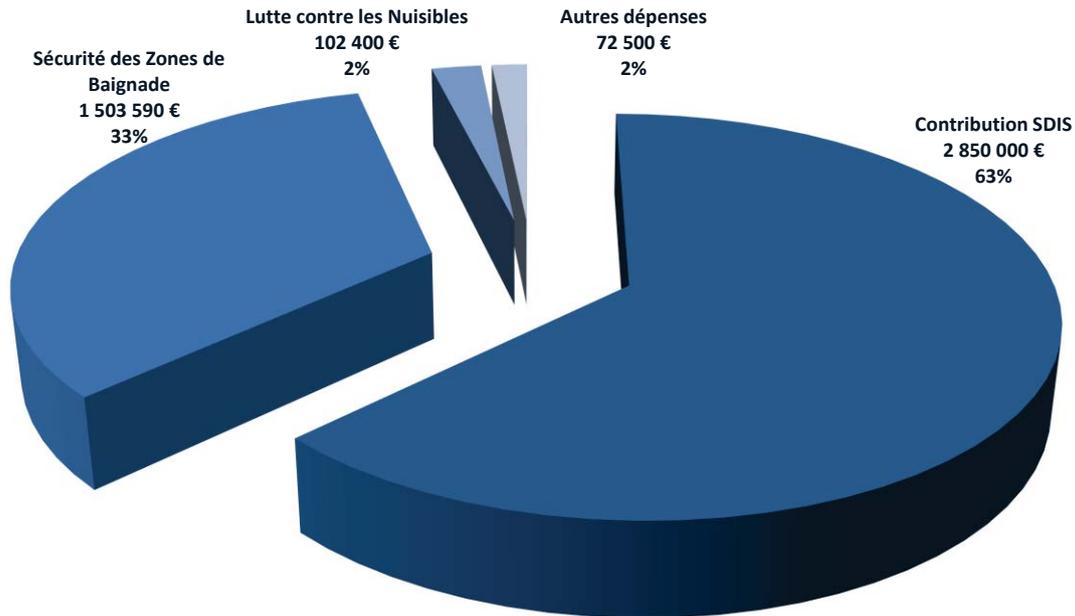
Le montant des opérations d'équipement pour l'exercice 2018 est à appréhender au regard des avances consenties au MOD pour la construction de la gendarmerie à La Tremblade d'un montant de 7,5 millions d'euros dont la contrepartie (remboursement) figure en recettes d'investissement.

	CREDITS 2018 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<u>Sécurité, protection civile</u>	<u>2 796 640 €</u>	<u>2 922 500 €</u>
Contribution SDIS	2 724 140 €	2 850 000 €
Refuge Animalier	51 000 €	51 000 €
Subventions SNSM	21 500 €	21 500 €
<u>Sécurité des Zones de Baignade</u>	<u>1 440 550 €</u>	<u>1 503 590 €</u>
Formation hébergement sauveteurs	164 000 €	179 000 €
Gestion du Personnel CARA	176 670 €	208 360 €
Moyens généraux, logistique	393 880 €	410 230 €
Sauveteurs Secouristes Zones de Baignade	706 000 €	706 000 €
<u>Lutte contre les Nuisibles</u>	<u>103 400 €</u>	<u>102 400 €</u>
Chenilles processionnaires	3 000 €	
Démoustication	100 400 €	100 400 €
Frelons asiatiques		2 000 €

	CREDITS 2018 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>Sécurité, protection civile</u>	<u>15 371 094 €</u>	<u>245 320 €</u>
Caserne de gendarmerie	14 683 731 €	
Chaufferie bois / Caserne	502 363 €	10 320 €
Schéma directeur de Défense incendie	185 000 €	235 000 €
<u>Sécurité des Zones de Baignade</u>	<u>55 000 €</u>	<u>85 000 €</u>
Matériel Surveillance Zones de Baignade	55 000 €	85 000 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

La CARA consacre près de 4,5 millions d'euros, en fonctionnement, à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire.



Le budget « sécurité des plages » concerne la mise en place et la surveillance des zones de baignade aménagées et surveillées de Ronces-les-Bains à Meschers-sur-Gironde, soit 23 postes de secours pour 22 zones de baignade, avec 132 nageurs sauveteurs par jour (sous le statut de sapeur-pompier volontaire), l'équipement des postes de secours, l'entretien, toute l'année, des différents matériels des postes de secours (ex : jets, quads, embarcations, radios, pharmacies, matériels de secourisme...), la formation et la sélection du personnel (en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours 17) durant 2 stages "mer" qui ont lieu pendant les vacances de printemps, l'organisation et le suivi des nageurs sauveteurs (de juin à début septembre) et la gestion des interventions durant tout l'été.

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours constitue 63 % des dépenses de fonctionnement sur ce poste. Il s'agit d'une contribution obligatoire qui "cofinance" la présence et l'action des pompiers sur le territoire de la CARA. Cette participation est estimée à 2,85 millions d'euros pour l'exercice 2019 soit en augmentation de 4,5%.

Le tableau suivant présente le détail de la contribution versée au SDIS notifiée à la CARA par commune depuis l'exercice 2002.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

COMMUNES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	V° 2019/ 2018
ARCES	6 071 €	5 800 €	5 581 €	5 430 €	5 712 €	5 832 €	5 968 €	6 249 €	6 332 €	6 617 €	6 822 €	7 552 €	7 803 €	7 827 €	7 842 €	7 858 €	7 929 €	9 107 €	+14,9%
ARVERT	30 467 €	29 241 €	28 491 €	28 265 €	29 280 €	29 766 €	32 614 €	34 063 €	34 878 €	35 628 €	37 038 €	38 750 €	41 190 €	41 313 €	41 396 €	41 479 €	41 852 €	46 958 €	+12,2%
BARZAN	6 652 €	6 447 €	6 074 €	5 752 €	5 967 €	6 055 €	6 115 €	6 114 €	6 199 €	6 222 €	6 366 €	6 349 €	6 530 €	6 550 €	6 563 €	6 576 €	6 635 €	7 788 €	+17,4%
BOUTENAC-TOUVENT	2 179 €	1 975 €	1 799 €	1 671 €	1 694 €	1 752 €	1 752 €	1 777 €	1 840 €	1 840 €	1 962 €	2 205 €	2 318 €	2 325 €	2 329 €	2 334 €	2 355 €	3 422 €	+45,3%
BREUILLET	24 887 €	24 522 €	24 382 €	24 831 €	25 724 €	26 726 €	28 191 €	29 796 €	30 446 €	31 262 €	34 138 €	36 540 €	37 700 €	37 813 €	37 889 €	37 965 €	38 306 €	42 980 €	+12,2%
BRIE-SOUS-MORTAGNE	2 945 €	2 828 €	2 757 €	2 640 €	2 667 €	2 676 €	2 750 €	2 875 €	2 881 €	2 940 €	2 971 €	3 020 €	3 008 €	3 017 €	3 023 €	3 029 €	3 057 €	4 138 €	+35,4%
CHAILLEVETTE	11 354 €	10 915 €	10 470 €	10 136 €	10 717 €	11 286 €	12 102 €	12 470 €	13 056 €	13 629 €	14 511 €	16 128 €	17 125 €	17 176 €	17 210 €	17 245 €	17 400 €	19 523 €	+12,2%
CHAY	6 187 €	5 931 €	5 841 €	5 857 €	5 948 €	6 120 €	6 218 €	6 408 €	6 614 €	6 806 €	6 952 €	7 294 €	7 550 €	7 572 €	7 587 €	7 602 €	7 671 €	8 844 €	+15,3%
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	8 319 €	8 073 €	7 733 €	7 506 €	7 655 €	7 675 €	7 754 €	7 961 €	7 989 €	8 174 €	8 355 €	8 339 €	8 524 €	8 550 €	8 567 €	8 584 €	8 661 €	9 854 €	+13,8%
CORME-ECLUSE												9 110 €	9 599 €	9 628 €	9 648 €	9 667 €	9 754 €	10 969 €	+12,5%
COZES	20 437 €	19 985 €	19 844 €	19 802 €	20 383 €	20 384 €	21 548 €	22 345 €	22 762 €	23 243 €	23 906 €	24 469 €	25 436 €	25 513 €	25 564 €	25 615 €	25 845 €	28 999 €	+12,2%
EGUILLE	7 228 €	6 756 €	6 225 €	5 870 €	6 248 €	6 455 €	6 813 €	7 354 €	7 517 €	7 633 €	7 835 €	8 755 €	9 057 €	9 084 €	9 102 €	9 120 €	9 202 €	10 406 €	+13,1%
EPARGNES	7 329 €	6 844 €	6 496 €	6 170 €	6 229 €	6 399 €	6 246 €	6 529 €	6 827 €	7 024 €	7 219 €	7 754 €	7 990 €	8 014 €	8 030 €	8 046 €	8 119 €	9 301 €	+14,6%
ETAULES	17 672 €	17 208 €	17 330 €	17 644 €	18 434 €	19 048 €	20 528 €	21 781 €	22 565 €	23 562 €	24 945 €	27 221 €	28 359 €	28 444 €	28 501 €	28 558 €	28 815 €	32 331 €	+12,2%
FLOIRAC	3 015 €	2 800 €	2 637 €	2 484 €	2 589 €	2 655 €	2 582 €	2 693 €	2 866 €	2 901 €	2 963 €	3 309 €	3 463 €	3 473 €	3 480 €	3 487 €	3 518 €	5 080 €	+27,6%
GREZAC	7 613 €	7 322 €	7 087 €	6 772 €	6 900 €	7 175 €	7 170 €	7 455 €	7 614 €	8 114 €	8 383 €	8 636 €	9 094 €	9 121 €	9 139 €	9 158 €	9 240 €	10 445 €	+13,0%
MATHES	69 633 €	71 578 €	75 997 €	79 206 €	83 561 €	84 561 €	86 980 €	88 887 €	93 544 €	94 431 €	96 930 €	86 923 €	86 152 €	86 410 €	86 583 €	86 756 €	87 537 €	98 217 €	+12,2%
MEDIS	31 750 €	32 250 €	33 105 €	33 313 €	34 732 €	36 046 €	39 231 €	40 302 €	40 709 €	41 052 €	41 980 €	37 714 €	39 293 €	39 411 €	39 489 €	39 568 €	39 924 €	44 795 €	+12,2%
MESCHERS-SUR-GIRONDE	45 544 €	46 243 €	47 253 €	48 838 €	50 469 €	51 530 €	50 649 €	57 954 €	59 682 €	61 430 €	63 772 €	65 908 €	67 821 €	68 024 €	68 160 €	68 297 €	68 911 €	77 318 €	+12,2%
MORNAC-SUR-SEUDRE	7 465 €	7 022 €	6 376 €	5 965 €	6 178 €	6 233 €	6 519 €	6 913 €	7 392 €	7 743 €	8 117 €	9 351 €	9 899 €	9 928 €	9 948 €	9 968 €	10 058 €	11 285 €	+12,2%
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	12 628 €	12 180 €	11 839 €	11 529 €	11 961 €	11 801 €	12 040 €	12 490 €	13 441 €	13 587 €	12 886 €	12 616 €	13 094 €	13 134 €	13 160 €	13 186 €	13 305 €	14 928 €	+12,2%
ROYAN	1 224 929 €	1 237 844 €	1 247 119 €	1 245 035 €	1 287 779 €	1 300 371 €	1 328 352 €	1 353 273 €	1 356 435 €	1 360 244 €	1 390 507 €	1 403 929 €	1 409 704 €	1 413 933 €	1 416 761 €	1 419 594 €	1 432 371 €	1 393 852 €	-2,7%
SABLONCEAUX												10 187 €	10 736 €	10 768 €	10 789 €	10 811 €	10 908 €	12 239 €	+12,2%
SAINT-AUGUSTIN	11 591 €	11 545 €	11 624 €	11 821 €	12 549 €	12 769 €	13 309 €	13 861 €	14 103 €	15 099 €	15 518 €	17 707 €	17 950 €	18 004 €	18 040 €	18 076 €	18 239 €	20 464 €	+12,2%
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	175 564 €	173 733 €	174 096 €	173 151 €	177 779 €	178 310 €	182 333 €	193 428 €	195 148 €	198 515 €	204 001 €	195 631 €	198 680 €	199 276 €	199 674 €	200 074 €	201 874 €	226 503 €	+12,2%
SAINT-PALAIS-SUR-MER	110 027 €	114 642 €	120 062 €	125 953 €	130 984 €	133 623 €	145 438 €	149 014 €	158 210 €	162 224 €	167 844 €	157 386 €	160 483 €	160 965 €	161 287 €	161 609 €	163 064 €	182 958 €	+12,2%
SAINT-ROMAIN-DE-BENET												13 716 €	13 889 €	13 930 €	13 958 €	13 986 €	14 112 €	15 834 €	+12,2%
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	498 €	458 €	418 €	379 €	388 €	385 €	358 €	366 €	379 €	378 €	384 €	449 €	455 €	456 €	457 €	458 €	462 €		
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	24 342 €	24 049 €	23 739 €	24 182 €	25 818 €	27 018 €	29 282 €	30 346 €	30 997 €	31 574 €	32 634 €	34 414 €	35 719 €	35 826 €	35 898 €	35 970 €	36 293 €	40 721 €	+12,2%
SAUJON	71 622 €	75 204 €	74 496 €	76 468 €	78 886 €	80 818 €	87 975 €	92 852 €	98 888 €	101 154 €	104 799 €	116 693 €	120 087 €	120 448 €	120 689 €	120 930 €	122 018 €	136 905 €	+12,2%
SEMUSSAC	14 130 €	13 297 €	12 934 €	12 694 €	13 390 €	13 904 €	14 945 €	16 272 €	16 930 €	17 897 €	18 516 €	20 257 €	21 197 €	21 261 €	21 303 €	21 346 €	21 538 €	24 166 €	+12,2%
TALMONT	2 060 €	1 977 €	1 879 €	1 822 €	1 820 €	1 841 €	1 852 €	1 860 €	1 864 €	1 939 €	1 951 €	2 009 €	2 028 €	2 034 €	2 038 €	2 042 €	2 061 €	2 881 €	+39,8%
TREMBLADE	82 021 €	84 579 €	87 540 €	91 160 €	94 336 €	95 136 €	98 044 €	100 921 €	103 124 €	105 292 €	108 902 €	112 631 €	110 567 €	110 899 €	111 121 €	111 343 €	112 345 €	126 051 €	+12,2%
VAUX-SUR-MER	107 855 €	108 311 €	108 693 €	110 855 €	114 283 €	117 345 €	112 182 €	126 028 €	128 220 €	130 727 €	134 011 €	135 159 €	138 530 €	138 946 €	139 224 €	139 502 €	140 758 €	157 930 €	+12,2%
CARA	2 154 016 €	2 171 559 €	2 189 919 €	2 203 198 €	2 281 060 €	2 311 696 €	2 377 840 €	2 460 637 €	2 499 653 €	2 528 880 €	2 597 116 €	2 648 110 €	2 681 030 €	2 694 452 €	2 694 452 €	2 699 840 €	2 724 139 €	2 847 191 €	+4,5%
		+0,8%	+0,8%	+0,6%	+3,5%	+1,3%	+2,9%	+3,5%	+1,6%	+1,2%	+2,7%	+2,0%	+1,2%	+0,3%	+0,2%	+0,2%	+0,9%	+4,5%	

La contribution à verser par la CARA est la résultante de la consolidation des cotisations des communes du territoire.

4. Gestion accueil des gens du voyage

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<u>TOTAL</u>	<u>1 027 890 €</u>	<u>550 040 €</u>
Frais de gestion du personnel	174 640 €	189 050 €
Subventions, participations, interventions	25 350 €	30 350 €
Autres dépenses de fonctionnement	192 900 €	198 540 €
Annuité de la dette	0 €	0 €
Opérations d'équipement	625 000 €	122 100 €
Autres dépenses d'investissement	10 000 €	10 000 €
	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>Aires d'accueil</u>	<u>86 250 €</u>	<u>90 650 €</u>
Aire d'accueil de Saujon	41 300 €	39 500 €
Aire d'accueil gens du voyage Saint Georges de Didonne	44 950 €	51 150 €
<u>Aires de Passage et de Grands Rassemblements</u>	<u>102 600 €</u>	<u>110 000 €</u>
Aire de passage Saujon	9 100 €	9 500 €
Aire de passage de Saint Sulpice de Royan	9 500 €	9 500 €
Aires de passage et grands rassemblements	84 000 €	91 000 €
<u>Terrains Familiaux</u>	<u>10 000 €</u>	<u>5 000 €</u>
<u>Autres Dépenses</u>	<u>19 400 €</u>	<u>23 240 €</u>

CREDITS 2018

(hors reports et dépenses imprévues)

PROPOSITIONS

2019

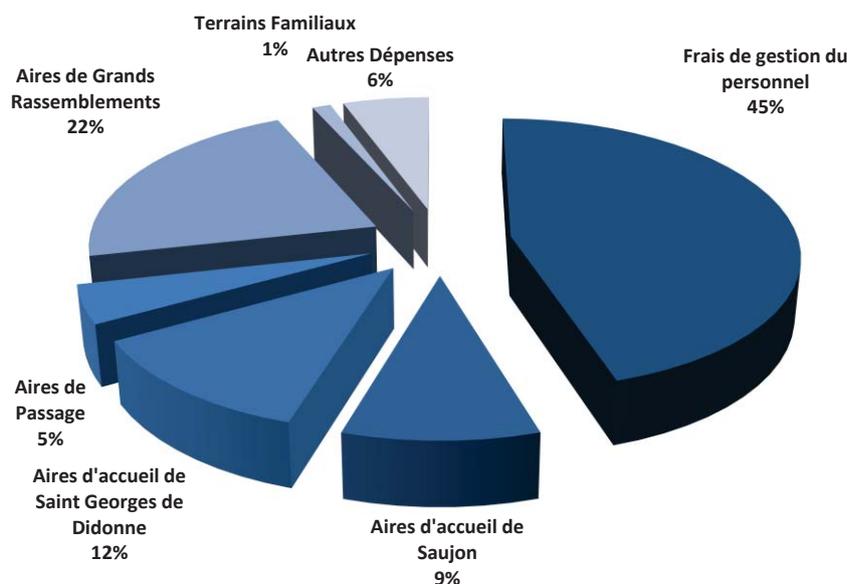
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aires d'accueil	585 500 €	53 000 €
Aire d'accueil gens du voyage de Royan	50 000 €	
Aire d'accueil gens du voyage Saint Georges de Didonne	17 500 €	40 000 €
Aire d'accueil Saint Sulpice de Royan	500 000 €	
Aire d'accueil de Saujon	18 000 €	13 000 €
Aires de Passage et de Grands Rassemblements	29 500 €	59 100 €
Aire de passage de Saint Sulpice de Royan	0 €	
Aire de passage Saujon	4 000 €	1 500 €
Aires de passage et grands rassemblements	25 500 €	57 600 €
Terrains Familiaux	10 000 €	10 000 €
Autres Dépenses	10 000 €	10 000 €

La gestion de l'accueil des gens du voyage réside dans la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil permanent, ainsi que la gestion des aires de petits et moyens passages et des grands passages estivaux des gens du voyage.

Concernant les dépenses d'équipement, et dans l'attente de désigner un terrain, aucun crédit n'est fléché sur la réalisation d'une aire d'accueil à l'étape du budget primitif.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 418 milliers d'euros dont 45% dédiés à la gestion du personnel affecté à cette compétence sensible et difficile dans sa gestion quotidienne.



C'est un budget significatif pour la CARA qui peine cependant à trouver des solutions pérennes pour répondre aux objectifs fixés dans le schéma départemental des gens du voyage.

5. Aménagement durable

DEPENSES	CREDITS 2018 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2019
	<u>6 178 239 €</u>	<u>8 242 690 €</u>
TOTAL		
Frais de gestion du personnel	539 460 €	524 130 €
Subventions, participations, interventions	20 500 €	16 500 €
Autres dépenses de fonctionnement	310 522 €	164 042 €
Annuité de la dette	15 200 €	15 040 €
Opérations d'équipement	5 248 037 €	7 522 978 €
Autres dépenses d'investissement	44 520 €	0 €

L'évolution de plus de 2 millions d'euros observée sur ce champ de compétence résulte d'une part de l'augmentation de l'enveloppe dédiée à l'aide à la production des logements sociaux pour plus de 500 000 €, et, d'autre part de l'inscription du premier crédit de paiement concernant l'extension du port de La Tremblade soit 1,7 million d'euros.

	CREDITS 2018 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Aménagement Foncier		223 530 €
Habitat Logement	203 130 €	133 670 €
Panneaux Photovoltaïques	8 092 €	5 532 €
Ports et Milieu Maritime	41 000 €	
Territoire Durable	620 960 €	344 480 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Habitat Logement	1 244 800 €	1 818 900 €
Panneaux Photovoltaïques	93 557 €	15 978 €
Ports et Milieu Maritime	655 000 €	2 165 000 €
Territoire Durable	3 311 700 €	3 535 600 €

Habitat Logement

	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
Attributions demandes logements sociaux	40 000 €	
Observatoire des loyers		4 000 €
Plate-forme renovation	35 000 €	35 000 €
Séminaire habitat	4 000 €	
Autres dépenses	14 000 €	28 100 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Aide à l'accession aux particuliers	150 000 €	150 000 €
Aide à la réhabilitation - plate forme PIG	42 500 €	85 000 €
Aide à la réhabilitation - plate forme TEPOS		12 000 €
Aide à la production de Logements sociaux	1 052 300 €	1 571 900 €

La politique du logement de la CARA est définie dans le Programme Local de l'Habitat (PLH). C'est dans ce cadre réglementaire que la CARA pilote les actions engagées en faveur de l'adaptation du logement aux besoins des habitants du territoire : développement du logement social, aide à l'accession à la propriété, aide à la réhabilitation de l'habitat privé...

Les principaux équipements concernent les participations de la CARA à la production des logements sociaux, les aides de la CARA aux particuliers en matière d'accession et de réhabilitation de l'habitat privé.

Ports et Milieu Maritime

	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
Navire de croisières fluviales	41 000 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Haltes nautiques	12 000 €	
Navire de croisières fluviales	643 000 €	440 000 €
Port La Tremblade		1 725 000 €

L'année 2019 va être marquée par les travaux d'extension du port de La Tremblade.

Territoire Durable

	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
Actions énergie		11 000 €
Actions TEPOS	17 500 €	
Autres charges	12 000 €	750 €
Conseil en énergie partagée	2 300 €	
Coopérations	31 000 €	31 000 €
Elaboration PCAET	70 900 €	3 000 €
Fête de l'énergie	7 200 €	
Manifestations - événementiels		27 100 €
Plan plage	25 800 €	17 600 €
Scot	22 630 €	20 000 €
Sensibilisation jeune public énergie-climat	2 300 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Actions foncières	3 200 000 €	3 300 000 €
Espace info énergie	15 000 €	
Plan plage territorial - signalétique - SCoT	16 000 €	23 000 €
	80 700 €	212 600 €

Les actions foncières programmées en 2019 concernent l'acquisition des terrains sis quartier de l'électricité actuellement portés par l'EPF. Ils sont destinés à accueillir le futur siège de la CARA et la maison des entreprises.

Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti

CREDITS 2018

(hors reports et dépenses imprévues)

PROPOSITIONS

2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Atelier relais de Cozes	1 631 €	740 €
Atelier relais de La Tremblade	2 081 €	1 652 €
Centre Technique CARA	1 680 €	600 €
Intérêt de la dette	2 700 €	2 540 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Atelier relais de La Tremblade	806 €	1 159 €
Atelier relais de Cozes	806 €	1 159 €
Centre Technique CARA	806 €	1 159 €
Installations diverses	34 119 €	
Capital de la Dette	57 020 €	12 500 €

6. Déplacements urbains et transports collectifs

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<u>TOTAL</u>	<u>8 491 513 €</u>	<u>9 795 039 €</u>
Frais de gestion du personnel	218 310 €	183 220 €
Subventions, participations, interventions	33 900 €	34 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	5 988 992 €	6 554 617 €
Annuité de la dette	234 200 €	197 408 €
Opérations d'équipement	1 926 111 €	2 715 794 €
Autres dépenses d'investissement	90 000 €	110 000 €
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>Déplacement Intermodalité</u>	<u>879 851 €</u>	<u>1 299 382 €</u>
Subvention équilibre budget annexe (flux croisés avec Transport urbain)	867 851 €	1 075 752 €
Adhésions GART / SMTR (Région)		34 000 €
Gare intermodale de Royan	8 400 €	8 400 €
Navette liaison fluviale Royan Bordeaux		120 000 €
Plan de Déplacement Urbain	3 600 €	61 230 €
<u>Transport Urbain</u>	<u>5 188 541 €</u>	<u>5 318 744 €</u>
Abris voyageurs	6 000 €	6 500 €
Arrêts de bus	3 000 €	6 500 €
D.S.P.	5 068 041 €	5 145 222 €
Nettoyage Mobiiier Urbain	36 000 €	37 251 €
Réseau de mobilité		93 763 €
Intérêt de la dette	45 500 €	29 508 €
Autres charges	30 000 €	

CREDITS 2018

(hors reports et dépenses imprévues)

PROPOSITIONS

2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Déplacement Intermodalité	675 717 €	777 800 €
Gare intermodale de Royan	56 917 €	
Gare intermodale de Saujon	445 000 €	659 200 €
Participation Ligne LGV Tours Bordeaux	40 000 €	
Plan de Déplacement Urbain	133 800 €	31 600 €
Plan de Déplacement Administration		12 000 €
Schéma Cyclable		75 000 €
Transport Urbain	1 529 094 €	2 215 894 €
Dépôt de Bus	450 982 €	170 000 €
Equipement des arrêts de bus en abris voyageurs	104 000 €	190 083 €
Matériel réseau de mobilité	385 412 €	1 114 911 €
Etude priorité aux feux tricolores		30 000 €
Schéma d'accessibilité au transport	310 000 €	433 000 €
Opérations financières	278 700 €	277 900 €

La CARA organise et gère les déplacements sur son territoire, dans un esprit de développement équilibré et d'équité, pour proposer à ses habitants une offre de transport en commun de qualité et dans des conditions optimales de sécurité. La CARA met également en œuvre le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Plan de Déplacements d'Administration (PDA), le Schéma Directeur d'Accessibilité au Transport (SDAT) et l'aménagement de gares intermodales à Royan et Saujon.

La gestion en délégation de service public du transport urbain représente 76 % des dépenses de fonctionnement de la compétence Mobilité Transport avec des crédits prévus à plus de 5,1 millions d'euros pour l'exercice 2019 qui connaîtra le renouvellement de la DSP.

Les autres dépenses concernent les prestations de contrôle de la qualité de service du transport, l'hébergement des données billettique ainsi que le matériel de remplacement du mobilier urbain dédié au transport.

7. Politique de la ville et de la solidarité

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
	<u>2 517 865 €</u>	<u>2 567 025 €</u>
Frais de gestion du personnel	469 690 €	537 760 €
Subventions, participations, interventions	1 693 885 €	1 694 135 €
Autres dépenses de fonctionnement	354 290 €	335 130 €
Annuité de la dette	0 €	0 €
Opérations d'équipement	0 €	0 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €
	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

<u>Action Sociale</u>	<u>772 385 €</u>	<u>798 685 €</u>
Accompagnement à la scolarité	10 000 €	10 000 €
Actions en direction de la jeunesse	178 885 €	203 885 €
Aide au fonctionnement de l'observatoire et du site internet	282 000 €	288 300 €
Appels à projets Parentalité	40 000 €	40 000 €
Actions Caritatives	20 000 €	15 000 €
Fiches actions parentalité professionnalisation	186 000 €	186 000 €
Logements d'urgence	55 500 €	55 500 €
<u>Politique de la Ville</u>	<u>1 189 600 €</u>	<u>1 144 300 €</u>
Appel à projets Insertion Economique Sociale et Prévention	82 000 €	82 000 €
Charges communes	8 700 €	6 800 €
CISPD	147 500 €	147 500 €
Communication	5 000 €	2 000 €
Contrat de Ville	60 000 €	60 000 €
Contrats d'objectifs Insertion économique et sociale	631 500 €	604 800 €
Marchés d'insertion	254 900 €	241 200 €
<u>Relais d'Accueil Petite Enfance</u>	<u>86 190 €</u>	<u>86 280 €</u>
Communication	2 100 €	3 100 €
Relais d'Accueil Petite Enfance charges communes	52 470 €	40 600 €
Relais d'Accueil Petite Enfance secteur nord	9 110 €	10 210 €
Relais d'Accueil Petite Enfance secteur est	7 990 €	12 650 €
Relais d'Accueil Petite Enfance secteur ouest	6 660 €	8 060 €
Relais d'Accueil Petite Enfance secteur sud	7 860 €	11 660 €

Dans le cadre de sa politique de la ville et de la solidarité, la CARA met en œuvre des actions locales de développement social afin de participer à l'amélioration de l'offre de service à destination de l'ensemble des habitants de son territoire.

L'exercice 2018 a connu la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement qui résulte d'une démarche volontaire ayant associé l'ensemble des communes et EPCI du territoire.

Ce schéma communautaire doit également faciliter la prise de décision indispensable tant politique qu'administrative et enfin permettre de prendre le temps de construire une démarche cohérente avant, le cas échéant, une prise de compétence.

Ce schéma communautaire en direction des familles, inscrit dans une compétence optionnelle « action sociale » définie par un intérêt communautaire, fixe de nouvelles règles transitoires et vise deux objectifs :

- Anticiper les changements inéluctables des politiques en direction de l'accueil et l'animation de la jeunesse qui induit fatalement un repositionnement aussi bien de la CARA que des communes et SIVOM concernés.
- Travailler ensemble un nouveau cadre transitoire permettant de définir une véritable politique en direction des familles et une nouvelle contractualisation entre la CARA et les communes et SIVOM.

La politique de la ville s'appuie à la fois sur le diagnostic permanent et partagé du Projet Éducatif et Social Communautaire (PESC), mais aussi sur un tissu associatif local.

Le Relais Accueil Petite Enfance assure l'animation du réseau des acteurs de la petite enfance. Il a une mission de veille et de développement d'offre de services aussi bien en direction de l'accueil individuel que de l'accueil collectif des enfants âgés de 0 à 3 ans. C'est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits au service des familles. Il favorise également la professionnalisation des acteurs de la petite enfance.

La CARA développe également des actions d'information liées aux loisirs, aux jobs d'été, à la santé et travaille en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse, les collèges et les lycées du territoire, ainsi qu'avec les espaces jeunes gérés par des communes ou des EPCI.

La CARA coordonne les actions validées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et soutient des actions de prévention et de médiation sociale, notamment avec l'association "Equilibre"...

Elle soutient techniquement et financièrement des associations d'insertion favorisant l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et l'emploi des personnes en situation d'exclusion ou de précarité. La CARA assure une mission de veille et d'analyse des besoins et problématiques de l'insertion, et de l'emploi sur le territoire.

8. Développement économique

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
TOTAL	13 083 357 €	9 564 964 €
Frais de gestion du personnel	498 340 €	646 010 €
Subventions, participations, interventions	3 554 590 €	3 768 333 €
Autres dépenses de fonctionnement	3 189 368 €	746 643 €
Annuité de la dette	0 €	0 €
Opérations d'équipement	1 524 774 €	3 073 117 €
Autres dépenses d'investissement	4 316 284 €	1 330 861 €

	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Développement Agricole Ostréicole et Ruralité	229 710 €	324 510 €
Développement Economique	359 055 €	497 693 €
Tourisme	3 698 960 €	3 845 850 €
Zones d'Activités Economiques	2 954 573 €	492 933 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Développement Agricole Ostréicole et Ruralité	775 000 €	1 830 000 €
Développement Economique	304 968 €	299 087 €
Tourisme	83 688 €	100 000 €
Zones d'Activités Economiques	4 702 266 €	2 174 891 €

Les variations de crédits constatées sur ce champ de compétence sont essentiellement la conséquence des opérations afférentes à la gestion budgétaire et opérationnelle des Zones d'Activités Economiques détaillées ci-dessous :

	CREDITS 2018	PROPOSITIONS 2019
AVANCES BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES	4 024 385 €	
REMBOURSEMENT AVANCES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL	288 199 €	1 328 406 €
AMENAGEMENT LES JUSTICES II	525 050 €	
	<i>Fin d'aménagement en 2018</i>	
AMENAGEMENT LES TOUZELLERIES (GIRATOIRE)	108 340 €	108 340 €
	<i>Crédits réinscrits en 2019</i>	
ACQUISITIONS FONCIERES SUITE TRANSFERT	1 710 992 €	
ENTRETIEN DES ZONES	610 191 €	384 593 €
	<i>2018 : remboursement communes 2017 + entretien 2018 / 2019 : entretien 2019</i>	
RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT	389 682 €	766 485 €
	<i>Enveloppe annuelle définie par la CLETC / crédits non consommés réinscrits en 2019</i>	
ACQUISITION TOTEMS SIGNALÉTIQUE		80 000 €
Total général	7 656 840 €	2 667 824 €

Tourisme
CREDITS 2018
(hors reports et dépenses imprévues)
PROPOSITIONS
2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Journée territoriale du tourisme	13 750 €	13 750 €
Maison Nouvelle Aquitaine	5 000 €	5 000 €
Office du Tourisme Communautaire	3 510 040 €	3 655 800 €
Autres charges	7 440 €	560 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Travaux Bureaux d'Information Touristique	83 688 €	100 000 €
---	----------	-----------

Les actions afférentes au tourisme communautaire résident dans l'élaboration d'un Schéma de Développement de l'Economie Touristique, l'organisation des Rencontres Territoriales du Tourisme et le financement de l'Office de Tourisme Communautaire.

L'adoption par le Conseil Communautaire de la CARA de son schéma de développement de l'économie touristique en 2018 doit permettre d'assurer une lisibilité du projet politique de la CARA en faveur du tourisme.

Développement Agricole Ostréicole et Ruralité
CREDITS 2018
(hors reports et dépenses imprévues)
PROPOSITIONS
2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Actions circuits courts : couleurs & saveurs	16 500 €	13 400 €
Autres charges	350 €	150 €
Restauration collective	66 550 €	36 650 €
Structuration micro-filière locale	15 850 €	83 100 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Espace Test Agricole	50 000 €	130 000 €
Pôle Transformation	725 000 €	1 700 000 €

Le développement agricole, ostréicole et ruralité a pour mission de contribuer au développement et à la promotion du tissu local par le biais des filières existantes ou émergentes. Il favorise la production, la commercialisation et la consommation de produits de qualité distribués en circuit court. Son action permet l'ancrage des producteurs locaux sur le territoire. L'exercice 2019 sera marqué par la réalisation du pôle de transformation alimentaire sur le site de La Roue à Saujon.

Développement Economique

CREDITS 2018
(hors reports et dépenses imprévues)

PROPOSITIONS
2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Aides économiques aux entreprises		78 333 €
CODEV (accompagnement)	6 000 €	2 500 €
Economie circulaire	4 635 €	
Journée de l'entrepreneur	75 600 €	28 500 €
Plateforme entreprendre	27 400 €	
Site internet plateforme entreprendre		17 700 €
Autre participation événementiel		24 000 €
Autres Evenementiels		19 500 €
Maison des entreprises		7 000 €
Autres actions économiques	37 000 €	31 000 €
Autres charges	3 270 €	5 100 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aides économiques aux entreprises	60 000 €	156 667 €
Atelier artisanal Saint Georges de Didonne		6 000 €
Atelier relais Les Brassons	21 768 €	
Maison des entreprises	219 500 €	133 965 €
Cautions Ateliers Relais	3 700 €	2 455 €

Zones d'Activités Economiques
CREDITS 2018
(hors reports et dépenses imprévues)
PROPOSITIONS
2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

ZAE Croix du Bourdon - Saujon	7 962 €	3 981 €
ZAE De Villeneuve - Saint Romain de Benet	636 844 €	672 €
ZAE du Nere - Les Mathes	4 898 €	2 449 €
ZAE Gate Bien - Sablonceaux	831 096 €	13 048 €
ZAE La Bastille - Epargnes	77 192 €	2 420 €
ZAE Les Brassons - La Tremblade	18 978 €	9 489 €
ZAE Les Bregaudieres - La Tremblade	38 450 €	58 450 €
ZAE Les Fadets - Corme Ecluse	4 094 €	3 547 €
ZAE Les Touzelleries - Saujon	119 216 €	119 216 €
ZAE Pre Chardon - Semussac	9 998 €	4 999 €
ZAE Pre du Canal - Saujon	13 044 €	6 522 €
ZAE La Roue - Saujon	19 594 €	19 414 €
ZAE Les Groix II - Cozes	94 838 €	19 798 €
ZAE Val Lumière I - Vaux sur Mer	37 654 €	18 827 €
ZAE Les Portes de l Estuaire II - Saint Georges de Didonne	9 481 €	9 481 €
ZAE Royan II - Royan	178 684 €	86 842 €
ZAE Les Portes de l Estuaire I - Saint Georges de Didonne	24 276 €	12 138 €
ZAE Les Justices II - Arvert	561 192 €	28 779 €
ZAE Les Justices I - Arvert	5 624 €	2 812 €
ZAE La Borderie - Saint Palais sur Mer	3 806 €	1 903 €
ZAE Les Pres d'Enlias - Saint Georges de Didonne	8 810 €	4 405 €
ZAE La Vaillante - Saint Sulpice de Royan	142 750 €	2 075 €
ZAE Les Groix I - Cozes	3 448 €	1 724 €
ZAE La Queue de l Ane - Saint Sulpice de Royan	83 404 €	41 702 €
ZAE Val Lumière II - Vaux sur Mer	16 240 €	16 240 €
ZAE - Enveloppe Non Affectée	3 000 €	2 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ZAE De Villeneuve - Saint Romain de Benet		58 400 €
ZAE Gate Bien - Sablonceaux		569 000 €
ZAE La Bastille - Epargnes		72 352 €
ZAE La Roue - Saujon	256 083 €	337 358 €
ZAE Les Groix II - Cozes	32 116 €	56 296 €
ZAE Les Justices II - Arvert		235 000 €
Acquisitions Foncières suite Transfert (ventilée en 2019)	4 024 385 €	
Totems 24 ZAE		80 000 €
ZAE - Enveloppe Non Affectée	389 682 €	766 485 €

9. Attractivité territoriale

DEPENSES	CREDITS 2018 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2019
	<u>2 780 041 €</u>	<u>2 954 618 €</u>
TOTAL		
Frais de gestion du personnel	584 930 €	617 795 €
Subventions, participations, interventions	198 700 €	192 700 €
Autres dépenses de fonctionnement	1 069 957 €	1 154 530 €
Annuité de la dette	151 880 €	150 293 €
Opérations d'équipement	774 574 €	839 300 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €

	CREDITS 2018 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Actions Culturelles	947 540 €	1 038 845 €
Activités de Pleine Nature	185 050 €	209 060 €
Animations Territoriales	123 500 €	127 500 €
Equipement Sportif / Loisir	80 505 €	51 093 €
Nautisme	555 860 €	578 620 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Actions Culturelles	30 000 €	5 000 €
Activités de Pleine Nature	13 000 €	39 300 €
Equipement Sportif / Loisir	599 010 €	690 200 €
Nautisme	60 000 €	215 000 €

Actions Culturelles
CREDITS 2018
(hors reports et dépenses imprévues)
PROPOSITIONS
2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Jeudis Musicaux	335 200 €	330 100 €
Maison des Douanes	130 110 €	116 300 €
Sentier des Arts	67 500 €	65 100 €
Spectacle Itinérant Estuaire de la Gironde	0 €	140 000 €
Subventions Animations Culturelles	69 400 €	66 400 €
Autres Charges	1 790 €	2 230 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Maison des Douanes	30 000 €	5 000 €
--------------------	----------	---------

La CARA, au travers de ses actions en matière d'affaires culturelles, de préservation et mise en valeur du patrimoine et d'animation territoriale, initie, coordonne et met en œuvre des projets liés au développement, à l'animation et à la valorisation culturelle, touristique et nautique qui s'inscrivent parmi les éléments d'attractivité, de rayonnement et d'identité de territoire, et concernent la population dans sa diversité sociale et intergénérationnelle.

En 2019, une nouvelle manifestation culturelle, Spectacle Itinérant Estuaire de la Gironde, est programmée.

Nautisme
CREDITS 2018
(hors reports et dépenses imprévues)
PROPOSITIONS
2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Fourniture nautisme scolaire	4 200 €	4 200 €
Nautisme scolaire	211 000 €	219 000 €
Nautisme collège lycée	20 000 €	20 000 €
Kayak	55 000 €	57 000 €
Surf	55 000 €	57 000 €
Schema nautique	99 100 €	101 200 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nautisme	60 000 €	215 000 €
----------	----------	-----------

Le nautisme étant une des vitrines du territoire intercommunal, la CARA a mis en œuvre un schéma nautique identifiant les freins et les potentiels de développement des pratiques nautiques. La CARA apporte également son aide à travers des actions concrètes. Celles-ci vont de la pratique scolaire à l'événementiel en passant par l'école de sport et la formation d'encadrants.

Le schéma nautique favorise la découverte et la pratique des sports nautiques pour le plus grand nombre de jeunes du territoire de la CARA. Il propose des actions cohérentes et graduelles qui suivent les enfants du plus jeune âge jusqu'à la vie adulte. En effet, la transmission d'une culture maritime aux élèves, cœur de cible de ce schéma, est le pilier d'une stratégie nautique durable.

L'exercice 2019 connaîtra la montée en puissance du Pôle d'Excellence Régional (PER).

Activités de Pleine Nature

	CREDITS 2018 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
Circuits de randonnées	52 920 €	30 200 €
Parcours rando kayak	2 300 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Circuits de randonnées	0 €	5 800 €
Course d'orientation	0 €	3 000 €
Itinéraire marais de Seudre		22 500 €
Pistes cyclables	0 €	4 000 €
Signalétique touristique circuits pédestres "détours"	13 000 €	4 000 €

La CARA assure, dans le cadre du plan de randonnées, l'entretien et l'aménagement de liaisons douces (circuits de randonnées pédestres et de pistes cyclables) au regard du schéma intercommunal de randonnées et du schéma de développement des itinéraires et pistes cyclables sur l'ensemble du territoire. Elle développe en partenariat avec les communes des parcours d'orientations.

Animations Territoriales
CREDITS 2018
(hors reports et dépenses imprévues)
PROPOSITIONS
2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Remontée de la Seudre	32 500 €	33 700 €
Fête du Vélo	9 500 €	9 500 €
Faites du Nautisme	4 000 €	
Journée Handinautique		3 000 €
Cordouan Challenge	14 000 €	21 400 €
Evènement Equestre	3 500 €	7 500 €
Subventions Animations Territoriales	57 000 €	50 000 €
Autres charges	3 000 €	2 400 €

L'animation territoriale s'exprime aussi au travers de l'organisation d'évènements de grande envergure. La fréquentation des évènements « made in CARA » ne se dément pas (Remontée de la Seudre, Fête du Vélo, Cordouan challenge, ...), ce sont des vecteurs de communication dynamiques porteurs d'une image fédératrice et très positive vis-à-vis de toutes les générations de résidents territoriaux de la CARA Une nouvelle manifestation Journée Handinautique est programmée pour l'exercice 2019.

Equipements Sportifs et de Loisirs
CREDITS 2018
(hors reports et dépenses imprévues)
PROPOSITIONS
2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Hippodrome Royan Atlantique	83 337 €	51 093 €
-----------------------------	----------	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Bassins Aquatiques	50 000 €	100 000 €
Hippodrome Royan Atlantique / Equipement	621 574 €	480 000 €
Hippodrome Royan Atlantique / Capital Dette	110 180 €	110 200 €

L'exercice 2019 sera consacré notamment au démarrage des études opérationnelles concernant l'implantation de centres aquatiques sur le territoire.

10. Cycle de l'eau et environnement

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
	<u>38 683 732 €</u>	<u>22 551 335 €</u>
	<u>TOTAL</u>	
Frais de gestion du personnel	866 840 €	744 170 €
Subventions, participations, interventions	152 700 €	111 895 €
Autres dépenses de fonctionnement	927 350 €	978 560 €
Annuité de la dette	367 110 €	306 300 €
Opérations d'équipement	36 119 732 €	20 160 410 €
Autres dépenses d'investissement	250 000 €	250 000 €

	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Assainissement Eaux Usées	1 283 950 €	1 117 230 €
Environnement Terrestre et Maritime	191 510 €	220 200 €
Espaces Naturels Sensibles	306 130 €	289 060 €
GEMAPI	191 100 €	224 435 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Assainissement Eaux Usées	36 266 642 €	20 103 610 €
Eaux Pluviales Urbaines		500 000 €
Espaces Naturels Sensibles	70 000 €	71 800 €
GEMAPI	374 400 €	25 000 €

Le budget 2019 consacrera 500 000 € aux études nécessaires à la prise de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines programmée au 1^{er} janvier 2020.

Environnement Terrestre et Maritime

CREDITS 2018

(hors reports et dépenses imprévues)

PROPOSITIONS

2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations - participation B. Annexe GEMAPI	0 €	19 500 €
Natura 2000 "Presqu'île d'Arvert"	6 500 €	7 700 €
Natura 2000 site "36 marais et falaises des coteaux"	7 000 €	7 700 €
Participation syndicats mixtes	84 500 €	63 000 €
Charges communes	3 670 €	500 €

Espaces Naturels Sensibles

CREDITS 2018

(hors reports et dépenses imprévues)

PROPOSITIONS

2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

Espaces Naturels Sensibles Départementaux	13 000 €	14 400 €
Espaces Naturels Sensibles du conservatoire du littoral combots d'ansoine	11 050 €	12 320 €
Espaces verts - services cara	32 400 €	31 550 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Convention ONF	60 000 €	60 000 €
Espaces naturels sensibles divers équipements	10 000 €	11 800 €

La gestion des espaces naturels sensibles réside dans la gestion et l'entretien des espaces verts des bâtiments, équipements communautaires et bâtiments techniques ainsi que dans la maîtrise de l'impact touristique sur l'environnement remarquable du territoire, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, l'ONF et le Conseil Départemental (forêts domaniales, accès aux plages, parkings, pistes cyclables).

Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations - GEMAPI

	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
Digue de Mus de Loup		150 000 €
Adhésion SMBSA		3 695 €
GEMA (gestion des milieux aquatiques)	120 000 €	
Lutte contre les ragondins	29 600 €	29 600 €
PI (prévention inondations)	3 000 €	795 €
80 % Coût Ingénieur	38 500 €	40 345 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
Digue de Mus de Loup		25 000 €
PAPI estuaire de la Gironde Chenac/Barzan	96 000 €	
PAPI Seudre	278 400 €	

Assainissement

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
	<u>TOTAL</u>	<u>21 220 840 €</u>
Frais de gestion du personnel	527 320 €	391 580 €
Subventions, participations, interventions	45 200 €	45 200 €
Autres dépenses de fonctionnement	685 630 €	664 150 €
Annuité de la dette	367 110 €	306 300 €
Opérations d'équipement	35 675 332 €	19 563 610 €
Autres dépenses d'investissement	250 000 €	250 000 €

La CARA est compétente en assainissement sur les 33 communes du territoire. Afin de préserver la qualité de nos divers milieux aquatiques si importants pour notre région mais aussi si fragiles (nappe phréatique, plages, zone ostréicole, marais doux et salés...) la CARA assure le traitement et la dépollution des eaux usées.

Les charges de fonctionnement du budget annexe Assainissement concernent principalement les frais de personnel.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Une enveloppe de 290 000 € prévoit les reversements au budget principal pour l'utilisation des moyens en termes de locaux, de charges, de matériels et de services ressources nécessaires à l'exécution de la compétence.

Le tableau suivant reprend le détail des dépenses d'investissement inscrites au stade de l'élaboration du budget primitif :

	CREDITS 2018 (hors reports et dépenses imprévues)	PROPOSITIONS 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACQUISITION DE TERRAINS	100 000 €	100 000 €
AMENAGEMENT AIRE DE STOCKAGE	20 000 €	20 000 €
CANALISATIONS REFOULEMENT EN AMIANTE CIMENT 2019	0 €	4 728 000 €
COLLECTE ARVERT 2015	4 349 €	0 €
COLLECTE BREUILLET 2016	5 000 €	4 800 €
COLLECTE BREUILLET 2018	115 440 €	284 000 €
COLLECTE CORME ECLUSE 2017	2 566 000 €	50 000 €
COLLECTE COZES 2009	500 €	500 €
COLLECTE COZES 2016	500 €	0 €
COLLECTE EPARGNES 2016	1 000 €	500 €
COLLECTE ETAULES 2015	4 428 €	500 €
COLLECTE LA TREMBLADE - 2017	207 650 €	10 000 €
COLLECTE LA TREMBLADE 2014	414 €	0 €
COLLECTE LE CHAY - 2017	242 560 €	10 000 €
COLLECTE LE CHAY 2018	43 600 €	41 600 €
COLLECTE LES MATHES 2013	100 €	500 €
COLLECTE LES MATHES 2015 - 2016	8 111 €	500 €
COLLECTE LES MATHES 2018	100 000 €	95 900 €
COLLECTE LES MATHES 2019	0 €	274 200 €
COLLECTE MEDIS - 2017	700 000 €	270 100 €
COLLECTE MEDIS 2016	1 000 €	500 €
COLLECTE ROYAN 2009	130 620 €	0 €
COLLECTE ROYAN 2012	100 €	0 €
COLLECTE ROYAN 2015	20 000 €	22 600 €
COLLECTE SABLONCEAUX - 2017	230 000 €	281 400 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

	CREDITS 2018 (hors reports et dépenses imprévues)	PROPOSITIONS 2019
COLLECTE SAINT PALAIS SUR MER 2016	1 000 €	500 €
COLLECTE SAINT ROMAN DE BENET 2019	0 €	18 000 €
COLLECTE SAINT SULPICE DE ROYAN 2016	5 000 €	500 €
COLLECTE SEMUSSAC 2019	0 €	48 240 €
COLLECTE VAUX SUR MER 2016	130 000 €	130 000 €
DIAGNOSTIC PERMANENT	55 800 €	55 800 €
ETUDE INSPECTION REGARDS	36 000 €	276 000 €
ETUDE IRRIGATION AGRICOLE	375 000 €	315 000 €
ETUDE RESEAUX LES MATHES/ETAULES 2018	144 000 €	144 000 €
ETUDES	341 330 €	50 000 €
ETUDES COZES DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	100 000 €	13 000 €
ETUDES DE DIAGNOSTIC RESEAUX 2019	0 €	218 400 €
ETUDES L'EGUILLE SUR SEUDRE DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	27 840 €	1 000 €
ETUDES MORTAGNE SUR GIRONDE DIAGNOSTIC 2018	65 000 €	20 000 €
LAGUNES	30 000 €	76 000 €
MISE A NIVEAUX DE REGARDS DE VISITE	36 000 €	36 000 €
CAPITAL DETTE	341 310 €	290 000 €
AVANCE FORFAITAIRE	250 000 €	250 000 €
REHABILITATION BREUILLET 2012	500 €	500 €
REHABILITATION ETAULES 2016	10 000 €	0 €
REHABILITATION - TEST A LA FUMEE- INSPECTION TELE	12 000 €	12 000 €
REHABILITATION ARVERT 2015	10 000 €	0 €
REHABILITATION BARZAN 2014	500 €	0 €
REHABILITATION BREUILLET 2018	432 000 €	99 280 €
REHABILITATION CHAILLEVETTE 2019	0 €	12 000 €
REHABILITATION COZES 2010	290 €	0 €
REHABILITATION COZES 2019	0 €	420 000 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2011	112 720 €	10 000 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2012	1 280 €	0 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2015	10 000 €	500 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2016	5 000 €	5 000 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2018	1 253 960 €	1 226 200 €
REHABILITATION L'EGUILLE 2019	0 €	100 800 €
REHABILITATION L'EGUILLE SUR SEUDRE 2018	607 040 €	84 200 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

	CREDITS 2018 (hors reports et dépenses imprévues)	PROPOSITIONS 2019
REHABILITATION LES MATHES 2015	1 000 €	500 €
REHABILITATION LES MATHES 2018	403 200 €	21 100 €
REHABILITATION MESCHERS 2014	27 600 €	27 600 €
REHABILITATION MESCHERS 2019	0 €	37 200 €
REHABILITATION PR ARVERT 2016	1 000 €	0 €
REHABILITATION RESEAU L'EGUILLE 2017	202 087 €	162 600 €
REHABILITATION ROYAN - 2017	528 000 €	528 000 €
REHABILITATION ROYAN 2009	9 932 €	9 650 €
REHABILITATION ROYAN 2010	65 885 €	0 €
REHABILITATION ROYAN 2011	265 115 €	10 000 €
REHABILITATION ROYAN 2013	0 €	500 €
REHABILITATION ROYAN 2015 - 2016	200 000 €	17 180 €
REHABILITATION ROYAN 2018	2 421 600 €	2 277 600 €
REHABILITATION ROYAN 2019	0 €	468 000 €
REHABILITATION SAINT AUGUSTIN 2019	0 €	240 000 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2011	0 €	0 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2012	100 €	0 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2014- 2016	188 690 €	5 700 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2015	10 000 €	500 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2016	15 000 €	10 500 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2017	514 780 €	512 520 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2018	474 880 €	120 700 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2019	0 €	588 000 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER - 2017	610 430 €	610 430 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2011	500 €	0 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2018	1 002 840 €	1 127 400 €
REHABILITATION SAINT SULPICE DE ROYAN - 2017	589 058 €	10 000 €
REHABILITATION SAUJON - 2017	100 000 €	10 000 €
REHABILITATION SAUJON 2009	100 €	0 €
REHABILITATION SAUJON 2014	1 000 €	500 €
REHABILITATION SAUJON 2016	130 480 €	500 €
REHABILITATION SAUJON 2018	512 600 €	504 300 €
REHABILITATION SAUJON 2019	0 €	269 760 €
REHABILITATION SEMUSSAC - 2017	357 330 €	10 000 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

	CREDITS 2018 (hors reports et dépenses imprévues)	PROPOSITIONS 2019
REHABILITATION VAUX SUR MER 2018	40 240 €	39 400 €
STATION DE LAGUNAGE COZES 2019	0 €	318 000 €
STATION DE TRAITEMENT JAVREZAC A COZES	0 €	500 €
STATION D'EPURATION DE LA TREMBLADE	810 000 €	744 000 €
STATION D'EPURATION DE SAINT PALAIS SUR MER	198 000 €	198 000 €
STATION D'EPURATION L'EGUILLE LES METAIRIES	186 000 €	329 130 €
STATIONS D'EPURATIONS	150 000 €	145 320 €
STOCKAGE DES BOUES	50 000 €	50 000 €
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	17 239 253 €	505 000 €
VALORISATION AGRICOLE DES BOUES	65 000 €	85 000 €

11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets

DEPENSES	CREDITS 2018 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2019
	<u>TOTAL</u>	<u>22 478 999 €</u>
	<u>30 635 852 €</u>	
Frais de gestion du personnel	1 448 350 €	1 658 120 €
Subventions, participations, interventions	5 220 000 €	4 500 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	11 314 866 €	11 328 620 €
Annuité de la dette	13 000 €	12 559 €
Opérations d'équipement	12 639 637 €	4 979 700 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €
	<u>CREDITS 2018</u> <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	<u>PROPOSITIONS</u> 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

<u>Collecte en Porte à Porte</u>	<u>6 259 611 €</u>	<u>6 415 150 €</u>
Collecte des déchets verts	480 000 €	470 000 €
Collecte OMR	3 500 000 €	2 650 000 €
Collecte sélective	1 500 000 €	1 500 000 €
Colonnes enterrées OM	244 597 €	177 070 €
Conteneurs ménages	23 822 €	27 570 €
Redevance hotellerie de plein air	323 000 €	316 000 €
Redevance spéciale	187 192 €	1 274 510 €
Redevance spéciale administrations	1 000 €	
<u>Apport Volontaire</u>	<u>2 237 303 €</u>	<u>2 041 020 €</u>
Centre enfouissement technique	28 871 €	17 300 €
Exploitation déchetterie artisanale	268 160 €	335 410 €
Exploitation déchetteries des particuliers	1 329 956 €	1 297 500 €
Marchés d'insertion	155 000 €	165 500 €
Verre	455 315 €	225 310 €
<u>Traitement</u>	<u>7 938 000 €</u>	<u>7 316 000 €</u>
Bois	90 000 €	153 000 €
Cartons	120 000 €	140 000 €
Collecte sélective (quai de Médis - centre de tri)	1 700 000 €	1 700 000 €
Ferrailles	60 000 €	62 000 €
Gravats	100 000 €	100 000 €
Collecte des déchets verts	5 000 €	5 000 €
Pneumatiques	3 000 €	1 000 €
SIL (ordures ménagères + déchets verts)	5 220 000 €	4 500 000 €
Tout venant	640 000 €	655 000 €
<u>Gestion Administrative - Moyens Généraux</u>	<u>100 951 €</u>	<u>56 509 €</u>
Actes et interrogations hypothécaires	50 €	100 €
Autres dépenses	46 041 €	20 030 €
Communication	20 000 €	10 000 €
Dépenses administratives du service	18 860 €	16 320 €
Intérêt de la Dette	1 000 €	59 €
Procédure de contentieux	15 000 €	10 000 €

CREDITS 2018
(hors reports et dépenses imprévues)

PROPOSITIONS
2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>Collecte en Porte à Porte</u>	401 000 €	375 300 €
Acquisition conteneurs OM et CS	130 000 €	135 000 €
Colonnes enterrées	150 000 €	240 000 €
Matériel de transport	20 000 €	
Matériels divers	1 000 €	300 €
Station lavage conteneurs	100 000 €	
<u>Apport Volontaire</u>	12 156 882 €	4 533 500 €
Acquisition de bacs à piles	3 500 €	
Acquisition de conteneurs à verre	41 616 €	27 000 €
Colonnes enterrées	70 000 €	240 000 €
Contrôle accès des déchèteries	357 514 €	
Déchèterie mixte	4 478 340 €	3 300 000 €
Déchèterie artisanale	104 241 €	50 000 €
Déchèterie des particuliers	1 218 461 €	912 000 €
Matériel de transport	30 000 €	
Matériel informatique	4 400 €	4 500 €
Matériels divers	1 000 €	
Nouvelle déchèterie pour particuliers	2 623 132 €	
Travaux divers	3 224 677 €	
<u>Traitement</u>	70 000 €	56 800 €
Centre de transfert de Médis	70 000 €	56 800 €
<u>Gestion Administrative - Moyens Généraux</u>	23 755 €	26 600 €
Matériel informatique	6 755 €	14 100 €
Matériels divers	5 000 €	
Capital de la Dette	12 000 €	12 500 €

La CARA est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. La prise en compte croissante des préoccupations environnementales a conduit à la mise en place d'actions de prévention à la production de déchets et au développement de collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire.

Les dépenses de fonctionnement afférentes à la compétence Gestion des Déchets se répartissent entre les dépenses de collectes, de traitement, de fonctionnement des déchetteries et les frais de gestion administrative. Si les frais de gestion administrative sont constitués principalement des charges de personnel, les dépenses afférentes à la collecte et au traitement des déchets concernent la rémunération des contrats de prestations de services nécessaires à l'exécution de la compétence ainsi que la contribution de la CARA au SIL pour le traitement des ordures ménagères.

LEXIQUE

AP/CP :	Autorisations de programme / Crédits de paiement
AE/CP :	Autorisations d'engagement / Crédits de paiement
CET :	Contribution économique territoriale
CFE :	Cotisation foncière des entreprises
CFL :	Comité des finances locales
CIF :	Coefficient d'intégration fiscale
COM :	Commune des départements d'outre-mer
CPS :	Compensation Part Salaire
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRCD :	Dotations de compensation des reversements aux communes défavorisées
DCRTP :	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DETR :	Dotations d'équipement des territoires ruraux
DGD :	Dotations générales de décentralisation
DGF :	Dotations globales de fonctionnement
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DSUCS :	Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale
DUCSTP :	Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EBM :	Equipements et Biens Mobiliers
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
EURIBOR :	L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois. Ce sont des indicateurs de conditions de taux d'intérêt. Moyenne arithmétique sans pondération des taux communiqués par un échantillon de 57 établissements de la zone Euro de premier rang, après élimination des 15 % des banques les plus élevées et des 15 % les plus basses.
FB :	Foncier bâti
FCTVA :	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FDPTP :	Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
FMDI :	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNB :	Foncier non bâti
FNGIR :	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC :	Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales
FPU :	Fiscalité professionnelle unique

FPZ :	Fiscalité professionnelle de zone
FSRIF :	Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
GFP :	Groupement à fiscalité propre
IFER :	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
K€ :	Milliers d'euros (lit. Kilo euros)
LFI :	Loi de Finances initiale
LFR :	Loi de Finances Rectificative
LPPF :	Loi de programmation des Finances Publiques
PIB :	Produit intérieur brut
PLF :	Projet de Loi de Finances
PLFR :	Projet de Loi de Finances Rectificative
PSR :	Prélèvements sur recettes
RCE :	Réduction pour création d'établissement
RCT :	Relations avec les collectivités territoriales
RESF :	Rapport économique, social et financier
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RSA :	Revenu de solidarité active
TASCOM :	Taxe sur les surfaces commerciales
TAUX FIXE :	Un emprunt est classé en fixe lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers
TAUX VARIABLE :	Un emprunt est classé en variable lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers
TIPP :	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TP :	Taxe professionnelle
TSCA :	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

SOURCES :

- La Caisse d'Épargne : Débat D'orientation Budgétaire 2019 – Support à la préparation du DOB
- La Banque Postale : Note de conjoncture - les Finances locales, tendances 2018 ;
- Finance Active : Tableau de bord de la dette ;
- Atelier Fiscal : Diagnostic Fiscal Exercice 2018 ;
- Projet de Loi de Finances 2019 ;
- Jaunes budgétaires 2019 – Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Projet de Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 ;

